

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de la Solidarité Nationale,
de la Famille et de la Communauté Nationale à l'Etranger

Etude d'affinement de la carte de la pauvreté de 2000

**COMMUNES PAUVRES :
TERRITOIRES, POPULATIONS
ET CAPACITÉS D'ACTION**



R a p p o r t d e s y n t h è s e
Mars 2006

Réalisé en coopération avec le Programme
des Nations Unies pour le Développement



Par l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de la Solidarité Nationale,
de la Famille et de la Communauté Nationale à l'Etranger

Etude d'affinement de la carte de la pauvreté de 2000

COMMUNES PAUVRES : TERRITOIRES, POPULATIONS ET CAPACITÉS D'ACTION



R a p p o r t d e s y n t h è s e
Mars 2006

Réalisé en coopération avec le Programme
des Nations Unies pour le Développement



Par Agence Nationale d'Aménagement du Territoire



Avant propos

La conférence nationale organisée à ALGER, au mois d'Octobre 2000, autour de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, à l'initiative de **Son Excellence, Le Président de la République, Monsieur Abdelaziz Bouteflika**, première du genre, a illustré par son impact informatif et sa portée multidimensionnelle toute la volonté politique à réduire la fracture sociale induite par tant d'écarts provoqués par la tragédie nationale et les répercussions de la crise économique mondiale.

Les recommandations formulées lors de cette importante manifestation prospective, se sont inscrites dans la ligne tracée par le **Président de la République**, dans son discours d'ouverture, pris d'ailleurs comme document fondamental de travail et de réflexion par l'ensemble des participants, notamment au plan de l'affinement des divers outils d'évaluation de l'efficacité des actions entreprises.

Depuis ces premières assises un tabou, monté autour de la précarité économique, a été cassé; L'avancée pragmatique en matière d'intégration sociale et professionnelle, a été remarquable à plus d'un titre, reléguant au dernier plan, tout comportement individuel prônant l'assistanat.

La détermination conjugée des Pouvoirs Publics et celle des citoyens a abouti à la mise en œuvre graduelle d'une série d'actions au caractère hautement spécifique qui ont mis en valeur la décence de l'existence et ont reproduit la dignité dans la conduite visant à accéder à un niveau de vie satisfaisant.

Le développement et son corollaire la croissance économique, n'ont pas tardé à revenir à des taux appréciables, d'une part de quantification de l'activité d'investissement, de production, de transformation, et d'autre part de qualification des fonctions de consommation et d'épargne, orientées vers une dimension raffinée.

C'est pourquoi je salue avec satisfaction, la publication de la présente étude qui s'inscrit non seulement dans un cadre de restitution transparente des actions sociales en raison de la richesse des enseignements tirés de la lutte contre la pauvreté en ALGERIE mais constitue également un outil d'aide à la prise de décisions d'ordre économique et social.

Elle reflète en outre le fruit d'une collaboration continue et des efforts soutenus déployés par l'ensemble des services du Ministère en charge de la Solidarité Nationale, qui ont eu à s'impliquer dans le déroulement de toute une stratégie énonçant la création d'activités génératrices de revenus comme postulat de base à la réussite de la pleine et entière contribution du bénéficiaire à la constitution de la richesse.

Elle est par ailleurs le résultat des actions de divers ordres ayant concouru à la définition opérationnelle d'indicateurs nationaux d'évaluation de ces mêmes actions, pour en garantir la pertinence scientifique et les degrés de comparabilité nécessaires en termes de développement.

L'histoire de l'ALGÉRIE voudrait qu'il soit fait mention au défi que le pays a su relever pour éradiquer la pauvreté globale créée par 130 ans d'opacité coloniale, en signalant tous les résultats substantiels enregistrés notamment, par une meilleure alimentation, un état sanitaire amélioré, un système éducatif ouvert à tous les enfants d'âge scolaire, des constructions importantes en logements, voire une politique sociale de redistribution plus juste.

L'exercice méthodologique a consacré le traitement pédagogique des résultats de la première conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, a débouché sur la définition des éléments de la « Carte de la pauvreté en ALGERIE », avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement, qui a localisé les populations les plus pauvres et en a dressé le profil.

Elle a révélé la complexité du phénomène et son caractère multidimensionnel, confirmant la nécessité d'ancrer la lutte contre la pauvreté,

dans les réalités nationales et de la traduire en termes spatiaux, d'équilibre régional, afin d'éviter les pièges de l'approche bureaucratique en termes de moyenne nationale, approche susceptible de voiler les déséquilibres locaux.

L'approfondissement de certaines de ces conclusions s'est alors imposé comme une nécessité pour l'éradication durable de la pauvreté, comme chantier inscrit dans la durée et la maîtrise de sa problématique, c'est dire que cette présente étude, destinée à poursuivre le travail de confection de la « Carte de la pauvreté en ALGERIE de 2000 », relève de cette démarche, basée sur l'observation, le suivi, et l'évaluation des actions entreprises pour l'éradication du phénomène.

D'abord elle permet de mieux connaître les populations les plus pauvres, les territoires qui les abritent en termes de potentialités naturelles et de capacités d'encadrement et d'action. Ensuite, elle répond au souci d'évaluer toutes les actions de lutte contre la pauvreté entreprises par les pouvoirs publics, pour mieux les adapter.

C'est en clair l'ambition affichée par l'étude en question, sachant pertinemment que lutter contre la pauvreté, revient à dire qu'il faille à la fois inciter les populations concernées et, les aider avant tout, à valoriser les potentialités de leurs territoires, à savoir susciter la correction du fonctionnement des dispositifs d'aide et de promotion de l'emploi.

En d'autres termes, l'Etat apporte une aide substantielle aux effectifs ciblés dans la mesure des efforts consentis par leurs soins dans le cadre de la réalisation d'une meilleure justice sociale.

Sur un autre plan, il faut garder à l'esprit, le contexte de globalisation des économies, et plus récemment de la crise financière et économique mondiale, car il rend impératif cette action de protection, afin d'éviter l'affaiblissement des efforts menés sans relâche par le Gouvernement en direction de l'amélioration du niveau de vie de la population, tel que déjà abordé précédemment.

Face à ce nouveau risque, la mobilisation et la détermination qui se sont manifestées jusqu'ici, doivent être plus fortes que par le passé, concédant ainsi le droit plus que l'aspiration à une plus grande solidarité, sur lequel veille la politique sociale de l'Etat par l'entremise de ses institutions spécialisées.

C'est en visualisant les espaces de pauvreté par rapport à la moyenne nationale, que nous pouvons mieux apprécier les politiques menées en la matière et les évaluer, à savoir, mesurer leur efficacité et leur efficacité.

Ce sont les quelques éléments d'informations et d'échanges que j'ai tenu à partager avec les utilisateurs de ce nouveau matériau d'estimation de la situation socioéconomique prise dans son volet inhérent à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, sans faillir au devoir d'engagement de mettre à la disposition des lecteurs toutes nouvelles données sur le thème.

Je voudrai avant de clore cette présentation liminaire remercier le Programme des Nations Unies pour le Développement à travers ses bureaux à ALGER, pour la contribution apportée à la réalisation de cette étude, poursuivant, ainsi, un engagement pris depuis NEW-YORK au mois de Mars 2000, lors du lancement de la préparation de la première conférence nationale, pour l'appui et le soutien apportés.

De même, que mes remerciements sont adressés à l'Agence Nationale pour l'Aménagement du Territoire (ANAT) et tous les experts algériens qui ont contribué à l'affinement de cet outil important de connaissance objective des actions de solidarité nationale et sociale.

Docteur Djamel OULD-ABBES
Ministre de la Solidarité Nationale, de la Famille
et de la Communauté Nationale à l'Etranger

Préface

Il m'est particulièrement agréable, d'avoir au nom, du PNUD à écrire quelques mots au moment où j'entame ma nouvelle mission en Algérie qui coïncide avec la parution de cette étude qui vise et s'intitule « affinement de la carte de la pauvreté ».

Notre détermination à appuyer les efforts du Gouvernement dans la dynamique du développement socio-économique du pays, en général, et les efforts du Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Communauté Nationale à l'Etranger, en particulier, trouvent dans cette étude la matérialisation de cet engagement.

Ce travail constitue un jalon nouveau dans la coopération entretenue avec ce Ministère et à sa tête Monsieur Djamel Ould Abbes dont je tiens ici à saluer l'intensité de l'engagement et le mérite de l'initiative.

Cette occasion est une opportunité pour exprimer, également, avec beaucoup de satisfaction, il est vrai, combien mon organisation a, de façon résolue et permanente, appuyé ces efforts et contribué aux résultats obtenus dont celui-ci et ce depuis la première Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui s'est tenue à Alger en 2000.

Cette coopération, maintenant de longue date, est exemplaire à plus d'un titre car elle aura participé à cette dynamique visant à une meilleure connaissance de ce phénomène de la pauvreté.

Si ce phénomène a été fortement réduit ces dernières années grâce aux efforts soutenus du Gouvernement, cette étude permettra incontestablement d'intervenir de façon plus précise car se focalisant sur les zones les plus défavorisées et donc les personnes les plus nécessiteuses.

Nul doute que ce travail contribuera aux efforts du pays visant à l'amélioration des indicateurs du développement humain, une contribution supplémentaire aux objectifs de développement du millénaire aujourd'hui atteints, en grande partie, par l'Algérie.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by the letters 'MB'.

Mamadou MBAYE
Représentant résident du PNUD

INTRODUCTION

7

CHAPITRE I

Un contexte en evolution : d'une situation de récession à la reprise de la croissance

9

- I.1** Evolution du contexte macro-économique 9
- I.2** L'action sociale de l'Etat et son évolution 10
 - 1.2.1** Le Ministère chargé de la solidarité nationale: de l'action sociale à la solidarité nationale 10
 - 1.2.2** Programmes de développement 11
 - 1.2.3** Les dispositifs d'aides et mesures de lutte contre la pauvreté 11
 - 1.2.4** Les structures locales chargées de la mise en œuvre des dispositifs d'aides 13

CHAPITRE II

Démarche et principes méthodologiques

15

- II.1** Les objectifs de l'étude 15
- II.2** Méthodologie 17
 - II.2.1** Démarche et principes méthodologiques 17
 - II.2.2** Méthodes d'investigation 17
 - II.2.3** Champ de l'étude et échantillonnage 17
 - II.2.4** Méthodes d'analyse et de synthèse 18

CHAPITRE III

Les populations des communes pauvres

23

- III.1** Profil socio- économique des ménages résidant dans les communes pauvres 23
 - III.1.1** Caractéristiques générales 23
 - III.1.2** Conditions de vie des populations 27
- III.2** La pauvreté dans les communes enquêtées 29
- III.3** Les ménages pauvres 31
 - III.3.1** Caractéristiques générales 31
 - III.3.2** Pauvreté et conditions de vie 33

CHAPITRE IV

Les causes locales de la pauvreté : rudesse des conditions naturelles, enclavement et faiblesse des activités économiques

35

- IV.1** Des conditions naturelles contraignantes, pour les populations et pour les activités 35
 - IV.1.1** Activités économiques et conditions naturelles 35
 - IV.1.2** L'enclavement, une contrainte supplémentaire, pour le développement 36
 - IV.1.3** Les populations : contraintes à l'exode et vivant en majorité en zones éparses 39

IV.2	Faiblesse des moyens locaux de gestion et d'encadrement	47
IV.2.1	Des ressources limitées générant déficits et endettements	47
IV.2.2	Faiblesse des ressources propres et dépendance financière des communes, du financement extérieur	47
IV.2.3	Inégale répartition des programmes sectoriels	48
IV.2.4	Structure des dépenses	48
IV.2.5	Ressources humaines	49

CHAPITRE V

	La mise en œuvre locale des dispositifs d'aide et de lutte contre la pauvreté	51
V.1	Structures locales chargées de la mise en œuvre des dispositifs d'aides	51
V.1.1	Le bureau communal d'action sociale	51
V.1.2	Les structures d'appui	54
V.2	Les conditions locales de mise en œuvre des dispositifs d'aides	55
V.2.1	Le filet social	55
V.2.2	Les programmes d'aide à l'emploi	55
V.2.3	Le programme de développement communautaire	56
V.2.4	Les aides au titre d'actions de solidarité nationale	56

CHAPITRE VI

	Recommandations et principaux enseignements	57
VI.1	Principaux enseignements	57
VI.1.1	Par rapport aux objectifs et questionnements	57
VI.1.2	Evolution par rapport à 2000	59
VI.1.3	Portée et limites de la démarche adoptée	60
VI.2	Recommandations	61
VI.2.1	Améliorer les conditions de vie des populations en situation de précarité sociale	61
VI.2.2	Améliorer l'efficacité des dispositifs d'aides et mesures de lutte contre la pauvreté	62
VI.2.3	Elaborer des stratégies de développement local, initier des dynamiques de développement local et de mise en valeur des territoires	63
VI.2.4	Renforcer les capacités d'action des communes	64

ANNEXES

Annexe 1	«Carte de la pauvreté» 2000	69
Annexe 2	Les communes pauvres et très pauvres (Etude de 2000)	71
Annexe 3	Les communes enquêtées	73
Annexe 4	Les territoires	74
Annexe 5	Les communes	79
Annexe 6	Les ménages	87
Annexe 7	Etat actualisé des aides à l'emploi selon les indications fournies par l'ADS	93



Introduction

Le contexte particulièrement difficile qui a caractérisé la période 1986-1994 (crise économique et sécuritaire), marqué par l'inflation, la montée du chômage, la détérioration du pouvoir d'achat de larges pans de la population, situation aggravée par le climat d'insécurité, accélérant davantage l'exode des populations rurales, a vu l'émergence de la pauvreté, en Algérie.

C'est dans ce cadre, qu'a été organisée à Alger en octobre 2000 la première conférence nationale sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, soulignant ainsi la détermination des pouvoirs publics à combattre ce fléau et à l'éradiquer à terme¹.

Les premières investigations visant à en mesurer l'ampleur, en définir les seuils et en dresser le profil, ont été menées par une étude de la Banque Mondiale, sur la base des enquêtes de l'ONS de 1988 et 1995, relatives à la consommation des ménages et au niveau de vie.

Cependant, cette approche de niveau national, bien que dressant le profil de la pauvreté rurale et urbaine, masque la diversité des situations face à la pauvreté, compte tenu de l'étendue du territoire algérien et des particularités locales.

C'est ainsi qu'à l'occasion de cette conférence, le ministère chargé de la solidarité nationale, avec l'appui du PNUD, avait confié à l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT), l'élaboration d'une étude relative

à la répartition spatiale de la pauvreté, intitulée « Carte de la Pauvreté ». Les résultats de cette étude, ont permis d'identifier les territoires les plus vulnérables et les domaines de précarité, guidant ainsi les actions de lutte contre la pauvreté.

176 communes ont été alors identifiées comme étant pauvres, dont 47 en situation de grande précarité.

Depuis la tenue de la 1^{ère} conférence sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion de 2000, le contexte économique a favorablement évolué: reprise de la croissance économique, recul du chômage, amélioration du climat des affaires et du climat sécuritaire.

En application des conclusions de la conférence, différentes mesures réglementaires, organisationnelles et budgétaires ont été adoptées directement ou indirectement, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté : ainsi, l'incidence de la pauvreté est passée de 12,1% en 2000 à 6,8% en 2004, et la presque totalité des indicateurs de suivi des ODM ont favorablement évolué².

Malgré ces résultats tangibles et les actions entreprises dans leur direction, les disparités constatées par l'étude « carte de la pauvreté en Algérie » élaborée en 2000, persistent dans les régions les moins bien loties naturellement³.

Il s'est alors avéré indispensable d'approfondir les conclusions tirées de cette étude afin de mieux connaître les causes locales de leur

¹ « La Conférence nationale sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, organisée en octobre 2000, montra tout l'intérêt des pouvoirs publics à appréhender, au-delà des données monétaires, les aspects liés à des dimensions non matérielles, telles la fragilisation sociale, la marginalisation, l'exclusion et le déplacement de centaines de milliers de personnes.

Cette Conférence a permis l'adoption d'une stratégie nationale, fixant des buts à atteindre et mettant en place les mécanismes opérationnels y afférents, s'inscrivant ainsi dans l'objectif premier du pacte du millénaire pour le développement. La lutte contre la pauvreté est intégrée dans une vaste stratégie de solidarité nationale avec une vision renouvelée de développement humain et de participation active des citoyens.

La Conférence a recommandé, à l'issue de ses travaux, la mise en œuvre de 5 projets pilotes de développement communautaire participatif, officiellement lancés en septembre 2001, dans cinq communes défavorisées. (Rapport national sur les objectifs de développement du millénaire. Algérie 2005).

² Rapport national sur les objectifs de développement du millénaire. Algérie 2005) »

³ Carte de la pauvreté en Algérie. ANAT 2000 avec l'appui du PNUD.

pauvreté et mieux cibler les populations qui nécessitent les aides de l'état.

Dans ce cadre, le Ministère chargé de la solidarité nationale a entrepris avec l'appui du PNUD, la mise en œuvre d'un programme d'études destiné à orienter plus efficacement les actions déployées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. A ce titre l'Agence nationale d'aménagement du territoire (ANAT), a été chargée d'approfondir les conclusions de l'étude « carte de la pauvreté » élaborée en 2000, ciblant les 176 communes identifiées comme étant les plus pauvres.

Sur cette base un échantillon représentatif de ces dernières, composé de 77 communes a fait l'objet d'investigations et d'analyses, et dont les résultats pour chacune d'elles, sont consignés dans une publication spécifique et détaillée.

Le présent document synthétise les principaux résultats de cette étude en 06 chapitres :

- 1.** Le rappel du contexte dans lequel, l'étude a été entreprise, un contexte en évolution depuis l'élaboration de la première étude,
- 2.** L'approche méthodologique adoptée pour affiner valablement les résultats de la 1^{ère} étude et les moyens mis en œuvre,
- 3.** L'étude des populations qui vivent dans les communes pauvres et particulièrement les plus pauvres d'entre elles,
- 4.** Les causes locales de leur pauvreté, liées à leur situation géographique ou économique, mais aussi à la faiblesse des moyens locaux d'encadrement et de gestion,
- 5.** L'évaluation des dispositifs d'aide et de lutte contre la pauvreté dans ces communes,
- 6.** Recommandations et principaux enseignements, à la lumière de ces investigations et de ces analyses.



CHAPITRE I

Un **contexte** en **évolution** : d'une **situation** de **récession** à la **reprise** de la **croissance**

I.1 **Evolution du contexte macro-économique**

Le Rapport national sur les objectifs de développement du millénaire, Algérie 2005, identifie trois périodes, en relation directe avec les objectifs du millénaire :

a. La période 1986-1994, période de récession économique : marquée par l'effondrement des cours des hydrocarbures, dont toute l'économie nationale dépendait (60% des recettes budgétaires et 95% des exportations), avec pour conséquences, la chute du taux de croissance, l'inflation, la baisse des investissements productifs, la montée du chômage (de 17% à près de 25% sur cette période et à 28% en 1995), et une dette extérieure de 31,2 milliards de dollars en 1997. Face au poids de sa dette extérieure, l'Algérie dut procéder à son rééchelonnement et adopter un programme d'ajustement structurel élaboré avec le FMI, pour une période de 3 années.

Parallèlement, un programme de réformes économiques destiné à mettre en place les mécanismes de marché dans l'économie, est alors lancé.

Si la réduction drastique des dépenses de l'état, a permis de rétablir les équilibres budgétaires, elle a en revanche, sensiblement réduit la couverture des services publics (dont la part, dans les dépenses publiques, passe

de 38% en 1987 à 29% en 1995)¹, occasionnant ainsi des effets négatifs sur les revenus et les conditions de vie des ménages; le décalage entre les prix à la consommation et les revenus salariaux, a entraîné la paupérisation des salariés, réduisant, en 1996, de près du tiers leur pouvoir d'achat.

b. La période 1995 à 2000, **caractérisée par une amélioration des** **principaux indicateurs** **socio-économiques :**

A partir de 1995, les équilibres macro financiers ont été rétablis. La balance commerciale a connu un solde positif en 1996 et 1997 et les réserves de change ont pu être reconstituées. Du fait de la hausse des prix des hydrocarbures, le taux de croissance est positif. De même, l'inflation est mieux maîtrisée, le revenu disponible des ménages, en hausse de 20% en termes réels sur la période et le taux de chômage stabilisé.

■ Les indicateurs sociaux sont en nette amélioration entre 1995 et 2000 :

■ L'espérance de vie à la naissance est passée de 71,7 ans en 1998 à 72,5 ans en 2000;

■ Le taux de mortalité infantile, de 37,4 décès pour mille naissances vivantes en 1998 et 36,9 en 2000;

■ Le taux de scolarisation des 6-15 ans de 87,6% à près de 90% entre 1995 et 2000.

¹Projet de rapport sur le développement humain élaboré par le CNES en mai 1999.

c. La période 2000-2004 : Poursuite de la reprise économique :

«Après plusieurs années successives de faible croissance, la reprise économique entamée en 2001 s'est consolidée et amplifiée depuis. En 2003, la croissance s'est accélérée pour atteindre 6.9%, dépassant ainsi de 1.8 point de pourcentage le plus haut niveau de croissance des années 1990, atteint en 1998. Outre la forte contribution du secteur des hydrocarbures, les autres secteurs d'activité, notamment ceux de l'agriculture, des BTP et des services, ont aussi participé à la croissance de 2003. Le PIB hors hydrocarbures a en effet progressé, en termes réels, de 6.1 pour cent en 2003. En 2004, la croissance a été de 5.4%, 5 % hors hydrocarbures, soit un léger ralentissement par rapport à la performance de 2003»¹.

Le programme de soutien à la relance économique 2001-2004 (équivalent de sept milliards de dollars US), a très largement contribué à consolider la croissance économique durant cette période, en dynamisant les activités productives agricoles (par la mise en œuvre du plan national de développement agricole, PNDA) et de services publics (hydrauliques, transports, développement local).

Au plan social, le retour à la sécurité aidant, cela s'est traduit, par une baisse sensible du chômage (17,7% en 2004, contre près de 30% en 1999), et par une évolution de la consommation des ménages de 4% par an en moyenne.

De même, «L'objectif qui consiste à réduire d'ici à 2015 la population en dessous du seuil alimentaire (2 100 calories par personne et par jour) a été atteint en 2003. En effet, la population concernée est passée de 3.6 pour cent en 1988 à 5.7 pour cent en 1995 pour décroître à 3.1 pour cent en 2000 et à 1.6 pour cent en 2004.

En termes absolus, le nombre de « pauvres au seuil alimentaire » a connu une réduction de plus de 62 pour cent entre 1995 et 2003. En terme de pauvreté générale, elle concernait 12.1 pour cent de la population en 2000, soit 3 718 600 personnes, contre 14.1 pour cent en 1995.

En 2004, cette incidence n'était plus que de 6.8 pour cent »².

Ainsi, selon, le « rapport national sur les objectifs de développement du millénaire. Algérie 2005 », «**la quasi-totalité des indicateurs de suivi des OMD a évolué favorablement**».

I.2 L'action sociale de l'état et son évolution

Afin de s'adapter aux mutations économiques et sociales qu'a connues le pays, dans un contexte de fortes contraintes au plan financier et de détérioration de la situation sociale de larges couches de la population, les formes d'assistance et de lutte contre la précarité se sont diversifiées depuis les quinze dernières années.

C'est précisément dans l'objectif de faire face au développement des situations de pauvreté que l'action sociale de l'Etat s'est alors déployée.

Ce déploiement s'inscrit dans une approche qui vise à poser progressivement les fondements d'une nouvelle conception, plus globale, de la solidarité nationale.

I.2.1 Le Ministère chargé de la solidarité nationale: de l'action sociale à la solidarité nationale

La protection des personnes vulnérables et des catégories sociales défavorisées a toujours figuré parmi les missions que s'assigne l'Etat. Outre la mise en œuvre du système de sécurité sociale, cette mission a visé, d'abord, des champs ciblés de protection sociale, notamment en direction des personnes âgées dépourvues de ressources, des personnes handicapées, de l'enfance privée de famille, des jeunes en « danger moral », des personnes « en détresse », des « nécessiteux » ...

L'assistance à ces personnes s'est ainsi développée sous la forme de soutiens directs, financiers ou en nature, ou encore de prise en charge de type résidentiel, au sein de structures qui forment aujourd'hui un réseau national d'établissements spécialisés, au nombre de 258 (Centres pour personnes handicapées, personnes âgées, enfants assistés, centres spécialisés en rééducation, Ecoles de jeunes aveugles, et écoles de jeunes sourds, foyers pour enfants orphelins et assistés ...). Le nombre d'établissements a connu une évolution importante durant ces dernières années, pour atteindre actuellement, le nombre de 276 établissements spécialisés.

C'est ainsi qu'à titre d'illustration, le Ministère chargé de la solidarité nationale a, pour l'année 2005, octroyé, dans le cadre des dispositifs de lutte contre la pauvreté, un certain nombre d'aides au bénéfice :

¹(BAFD/OCDE 2005)

²(BAFD/OCDE 2005)

1. Des personnes handicapées (140 181 personnes bénéficiaires),
2. Des enfants privés de familles et enfants assistés (39.000 enfants bénéficiaires),
3. Des personnes sans revenu (589 297 personnes de l'allocation forfaitaire de solidarité (AFS) avec 382 628 personnes à charge et 181 223 personnes de l'indemnité pour Activité d'intérêt général (IAIG),
4. Des personnes en difficulté (personnes sans domicile fixe), prises en charge dans le cadre du SAMU Social (18 387 personnes prises en charge de 2003 à 2005),
5. Des différents segments de populations vulnérables, pris en charge dans des établissements spécialisés (personnes handicapées, jeunes en difficultés, enfants privés de famille et/ou orphelins, personnes âgées démunies, femmes isolées,...): Plus de 19 000 personnes en moyenne sont prises en charge pour la période 2004 à 2006¹.

Outre ces missions de protection et d'aides aux catégories les plus vulnérables de la société, le Ministère chargé de la solidarité nationale a développé des programmes de lutte contre le chômage(programmes d'insertion (Emploi salarié d'initiative locale(ESIL), contrat de pré-emploi (CPE), et travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre (TUP-HIMO) et mis en place des dispositifs d'incitation à la création d'entreprises (micro entreprises, micro crédit, dispositifs aux chômeurs promoteurs). De même, des « programmes de développement communautaires » sont initiés pour permettre à des communautés vivant dans des conditions précaires qui les marginalisent, de pouvoir réaliser des équipements de base, améliorant ainsi leurs conditions de vie.

Tous ces programmes d'insertion sont gérés par l'Agence de Développement Social (ADS).

1.2.2 Programmes de développement

Parallèlement aux actions relevant du champ de la protection sociale, l'Etat s'est préoccupé, très tôt, de mettre en oeuvre des programmes nationaux et locaux de développement, visant à équiper le territoire national, à renforcer ses infrastructures économiques et à améliorer les conditions de vie des populations. Après une période d'infléchissement, due au rétrécissement des disponibilités financières du pays, les investissements consacrés aux infrastructures et équipements publics connaissent à nouveau un rythme élevé, à la faveur des récents programmes de développement :

■ Plan de soutien à la relance économique (2001-2004), d'un montant de 7 milliards de Dollars USD, dont les principaux objectifs visent la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois, l'équilibre régional et la revitalisation de l'espace national.

■ Programme quinquennal complémentaire de soutien à la croissance économique (2005-2009) qui affiche la priorité accordée à l'amélioration des conditions de vie et au développement des infrastructures de base.

■ Programme spécial de développement des Hauts Plateaux.

■ Programme spécial complémentaire de développement pour les wilayas du Sud.

Plus de 150 milliards de Dollars USD ont été mobilisés pour ces programmes.

■ En ce qui concerne les zones rurales, dont certaines sont particulièrement affectées par les situations de pauvreté et de sous-équipement, elles font l'objet d'interventions spécifiques. Outre la mise en oeuvre, en 2000, du Plan national de développement agricole (PNDA), élargi en 2002 au développement rural (PNDAR), une stratégie nationale de développement rural durable (SDRD) a été élaborée, visant l'impulsion d'un développement intégré, et privilégiant les processus de participation des communautés rurales à l'amélioration de leurs conditions de vie et de leurs moyens de production. L'intervention de l'Etat se traduit par ailleurs par l'octroi d'aides financières directes aux familles, à travers le dispositif d'aide au logement rural (construction nouvelle ou travaux d'aménagement du logement existant).

1.2.3 Les dispositifs d'aides et mesures de lutte contre la pauvreté

L'action sociale de l'Etat, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, est mise en oeuvre principalement à travers les dispositifs et mesures rappelés ci-après :

a. Le dispositif du «filet social»², consistant à octroyer des aides financières directes en direction des «catégories sociales défavorisées» (loi de finances pour 1992 et textes pris pour son application)³.

Ces aides sont destinées aux personnes à faible revenu (éligibles à une indemnité complémentaire de revenu), et à celles attestant de leur situation de « sans revenu », éligibles dans ce cas au bénéfice, soit d'une allocation forfaitaire de solidarité (AFS),

¹ Source Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Communauté Nationale à l'Etranger.

² Le filet social, actuellement, géré par l'ADS, a été conçu comme mesure d'accompagnement de la décision tendant à l'abandon progressif du dispositif antérieur de «soutien des prix des produits de première nécessité».

³ Décret exécutif n° 94-336 du 24 octobre 1994 portant application des dispositions de l'article 22 du décret législatif n°94-08 du 26 mai 1994 portant loi de finance complémentaire pour 1994 ; Décret exécutif n° 96-353 du 19.10.1996 modifiant et complétant le décret exécutif n° 94-336 du 24 octobre 1994 ;

■ Arrêté interministériel n°056 du 14.12.1994, déjà cité ;

■ Circulaire du ministère du travail et de la protection sociale, n°001 du 28.02.1995 relative à la mise en oeuvre du décret exécutif n°94-336 du 24.10.1994 ;

■ Circulaire n°010 du 13.12.1998 modifiant et complétant la circulaire n°001 du 28.02.1995 ;

■ Arrêté interministériel du 8.01.2000 portant extension de l'indemnité forfaitaire de solidarité (AFS) aux personnes infirmes, vieillards, incurables et aveugles.

¹ **ESIL** : Emploi salarié d'initiative locale, géré par l'ADS (Décrets n° 90-143 et 90-144 du 22.05.1990). Ce programme s'adresse aux jeunes chômeurs en vue de les doter d'une première expérience professionnelle, dans la perspective de leur insertion dans un emploi permanent.

TUPHIMO : Travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre, géré par l'ADS (Convention cadre intersectorielle du 29.07.1996). Ce programme est destiné à favoriser l'emploi de la main d'œuvre non qualifiée, par la commande de travaux d'utilité publique confiés à des tâcherons, dans les zones les plus touchées par le chômage.

CPE : Contrat de pré-emploi, géré par l'ADS (Décret exécutif n° 98-402 du 2.12.1998). Programme destiné aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et aux techniciens supérieurs, primo demandeurs d'emploi.

² **Dispositif ANSEJ**: Décret présidentiel n°96-234 du 2 juillet 1996 relatif au soutien à l'emploi des jeunes, modifié et complété par le décret présidentiel n° 03-300 du 11 septembre 2003.

Dispositif ANGEM: Décret présidentiel n°2004-13 du 22 janvier 2004 relatif au dispositif du micro-crédit et décret exécutif n°2004-14 du 22 janvier 2004 portant création et fixant le statut de l'agence nationale de gestion du micro-crédit.

Dispositif CNAC: Décret présidentiel n°03-514 du 30 décembre 2003 relatif au soutien à la création d'activités par les chômeurs âgés de 35 à 50 ans, et décret exécutif n°04-02 du 3 janvier 2004 fixant les conditions et les niveaux d'aides accordées.

³ Circulaire n°301/DG/ADS/97 du 7.7.1997.

soit d'une indemnité pour activités d'intérêt général (IAIG). Ce traitement différencié des personnes « sans revenu » permet de distinguer celles reconnues inaptes au travail qui perçoivent une allocation de solidarité et celles aptes au travail qui ne perçoivent l'indemnité que si elles participent à «des activités d'intérêt général».

b. Les programmes de lutte contre le chômage à travers:

- Des programmes d'emplois d'insertion ou d'attente (ESIL, TUPHIMO, CPE)¹, gérés par l'Agence de Développement Social.
- Des dispositifs d'incitation à la création de «l'auto emploi» (dispositif «micro entreprises» de l'ANSEJ, dispositif micro crédit de l'ANGEM, dispositif de soutien aux «chômeurs promoteurs» de la CNAC)².

c. Les actions de solidarité nationale, portant notamment sur :

- Le soutien aux enfants scolarisés issus de familles démunies ou résidant dans des zones défavorisées à travers notamment l'octroi d'une aide de 3 000 DA, à chaque enfant démunie au début de l'année scolaire, l'octroi de trousseaux scolaires, ainsi que la mise à la disposition des enfants scolarisés de moyens de transport scolaire et l'ouverture et/ou équipement de cantines scolaires, etc....
- La promotion du mouvement associatif à travers notamment le soutien, l'octroi de subventions, et le renforcement de capacités.
- La contribution à la réalisation des projets d'infrastructures de base (adduction en eau potable, adduction en gaz naturel, réhabilitation et/ou réalisation de logements en faveur des populations pauvres, etc...),
- Les actions de solidarité en direction des personnes âgées à travers le soutien et l'assistance,
- Les actions de solidarité avec les enfants démunis (colonies de vacances);
- Les aides humanitaires (aides et assistance aux personnes sinistrées suites aux catastrophes et calamités naturelles, situations difficiles, etc...)
- Les actions de solidarité avec les citoyens durant le mois de jeûne Ramadhan (octroi de repas chauds et de couffins de denrées alimentaires);

- Les actions en direction des personnes isolées et/ou en détresse ;
- Les actions en direction des personnes malades en difficulté sociale...

d. Le «programme de développement communautaire», géré par l'Agence de Développement Social, consiste à aider des communautés villageoises « vivant dans des sites démunis et marginalisés »³ à réaliser des équipements collectifs de proximité sur la base de besoins qu'elles ont elles-mêmes identifiés. Le soutien porte sur la réalisation «d'équipements de première nécessité et d'infrastructures de base pouvant améliorer leurs conditions de vie ». L'appui est soumis à des conditions d'éligibilité et à des modalités financières de type participatif fixées par une série de circulaires de l'ADS.

e. Assistance aux populations vivant en sites précaires et marginalisés à travers des actions de santé préventive, de sensibilisation aux mesures d'hygiène, de soutien scolaire, d'animation socioculturelle...

f. L'extension des aides en nature au profit des catégories démunies à travers les mesures suivantes:

- la prise en charge des frais de transports urbains (100%) et de transports ferroviaire et terrestre (50%) pour les personnes sans revenus présentant un handicap moteur, auditif, mental, une maladie incurable et invalidante (loi de finances pour 1996 et décret exécutif n° 96-469, ainsi que l'article 08 de la loi 02-09 appliqué par le décret n° 06-144 du 26 avril 2006, relatifs aux modalités du bénéfice d'octroi, aux personnes handicapées, de la gratuité du transport et de réduction des tarifs).
- l'accès aux soins pour les démunis non assurés sociaux (décret exécutif n° 01-12 du 21.1.2001).

g. Les mesures de revalorisation de certaines aides :

- La pension mensuelle aux handicapés à 100% (créée par la loi de finances pour 1992 et revalorisée à 3000 DA en 2003 et à 4000 DA/mois en 2007),
- L'allocation mensuelle au titre du placement familial rétribué et du secours à l'enfance assistée (fixée par arrêté interministériel du 2.11.1988 et revalorisée en 2001 : de 800 à 1.300 DA pour l'enfant valide et de 1.100 à 1.600 DA pour l'enfant handicapé),

■ L'allocation forfaitaire de solidarité octroyée mensuellement aux personnes démunies inaptes au travail (fixée par arrêté interministériel du 21.02.2001 et revalorisée en 2008, fixée actuellement à 3000 DA).

h. Au plan **institutionnel**, la création notamment:

■ D'un Comité national de solidarité et de comités locaux (Décret exécutif n°94-198, modifié),

■ D'un Fonds spécial de solidarité nationale (loi de finances pour 1993 et décret exécutif n°94-310 du 08 octobre 1994, modifié et complété par le décret exécutif n° 08-45 du 03 février 2008),

■ D'un Fonds social de développement (loi de finances pour 1996) et d'une Agence de développement social (Décret exécutif n°96-232 du 29 juin 1996), avec un statut spécifique qui lui confère une autonomie administrative et financière pour assurer une gestion souple et transparente du filet social et des programmes développés en directions des populations défavorisées. Ses principales missions consistent à promouvoir, sélectionner, choisir et financer totalement ou en partie, les actions et interventions en faveur des populations démunies et du développement communautaire.

■ D'un Fonds national et d'une Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (loi de finances complémentaire pour 1996 et décrets d'application).

■ D'une Agence nationale de gestion du micro crédit- ANGEM (décret présidentiel n° 04-13 du 22 janvier 2004, chargée de la gestion du dispositif du micro crédit.

■ D'une Direction de l'action sociale (Décret exécutif n°96-471 du 18 décembre 1996) au niveau de chaque wilaya (par autonomisation des services d'action sociale, relevant jusqu'à des Directions de la santé) et d'un Bureau de l'action sociale au niveau des communes.

1.2.4 Les structures locales chargées de la mise en œuvre des dispositifs d'aides

a. Le bureau communal de l'action sociale¹ au niveau des communes. Celui-ci est chargé :

■ De procéder au recensement des personnes démunies, vulnérables et des personnes

handicapées nécessitant une aide sociale de l'état ;

■ D'organiser et d'encadrer les activités de chantier d'intérêt général ;

■ De constituer un fichier communal des bénéficiaires des aides sociales consenties par l'état, conformément à la réglementation en vigueur;

■ De recueillir les demandes d'aides sociales des postulants résidant sur le territoire de la commune, les instruire et les transmettre d'une enquête le cas échéant;

■ De mener toute action de prévention, d'orientation et de soutien en direction des populations défavorisées;

■ De procéder aux enquêtes et études, sur les problèmes ponctuels d'action sociale demandées par les structures concernées chargées de l'action sociale, dans la limite de sa compétence territoriale;

■ D'associer le mouvement associatif à caractère social pour développer l'expression de la solidarité locale et nationale en lui permettant de contribuer à toute action d'aide et d'assistance aux personnes défavorisées;

■ D'établir et de transmettre à la direction de l'action sociale de wilaya, les trimestriels sur la situation et les actions sociales de la commune.

b. Les «**cellules de proximité**»² chargées d'apporter une assistance aux populations vivant en sites précaires et marginalisés à travers des actions de santé préventive, de sensibilisation aux mesures d'hygiène, de soutien scolaire, d'animation socioculturelle.

La méthodologie d'intervention des cellules de proximité est basée sur une approche participative répartie en trois phases, suivant des indicateurs de performances pour chaque phase, à savoir:

■ Identification, le ciblage et le classement des poches de précarité,

■ Accompagnement familial, la médiation sociale avec la participation des associations;

■ Eveil communautaire et mis en œuvre du plan d'action communautaire.

¹ Arrêté interministériel du 29.08.1998 fixant les missions du bureau communal de l'action sociale.

² Décret exécutif n° 08-307 du 27 septembre 2008 relatif aux cellules de proximité de solidarité. Les cellules de proximité ont d'abord été mises en place à titre expérimental.

CHAPITRE II



Démarche et principes méthodologiques

II.1 Les objectifs de l'étude

Les termes de référence de l'étude, prescrivent de s'inscrire dans la continuité de la démarche retenue pour l'élaboration de la « carte de la pauvreté élaborée en 2000 », en s'intéressant en particulier aux communes identifiées comme étant les plus pauvres d'Algérie, par les résultats de l'étude (annexe 1).

La présente étude en constitue donc une deuxième étape, l'objectif étant de mieux connaître les populations de ces communes, de localiser les plus pauvres d'entre elles, d'approfondir la connaissance de leur environnement géographique, économique et institutionnel, mais aussi d'évaluer la prise en charge par les pouvoirs publics, de leur dénuement, répondant ainsi aux exigences du cahier des charges résumées en trois points : « qui sont ces populations, où sont elles, comment sont elles aidées? ».

Les investigations de terrain et les travaux menés dans le cadre de la présente étude, ont permis d'approfondir et affiner la connaissance des populations de ces communes, de leurs territoires, de leurs capacités d'organisation et d'action, ainsi que des conditions dans lesquelles sont mis en application les dispositifs de lutte contre la pauvreté. Ces investigations et analyses constituent une aide précieuse à la décision des pouvoirs publics dans leurs politiques de lutte contre la pauvreté, d'amélioration des conditions de vie des populations et de développement de ces territoires, marginalisés

jusqu'ici. L'étude s'est donc attelée à répondre à trois questions fondamentales :

1. Qui sont ces populations ?

Il s'agit de dresser le profil socio-économique des populations afin de mieux cibler celles vers lesquelles seront destinées les dispositifs et les mesures de lutte contre la pauvreté.

2. Où sont ces populations ?

Il s'agit d'étudier les territoires sur lesquelles elles vivent, en termes de potentialités et de contraintes mais aussi de capacités locales de gestion et d'encadrement, afin de mieux orienter les politiques et actions de développement local.

3. Comment sont-elles aidées ?

Il s'agit d'analyser le fonctionnement local des dispositifs de lutte contre la pauvreté et d'évaluer leurs effets sur la situation sociale des populations concernées en vue d'améliorer leur efficacité.

Objectif

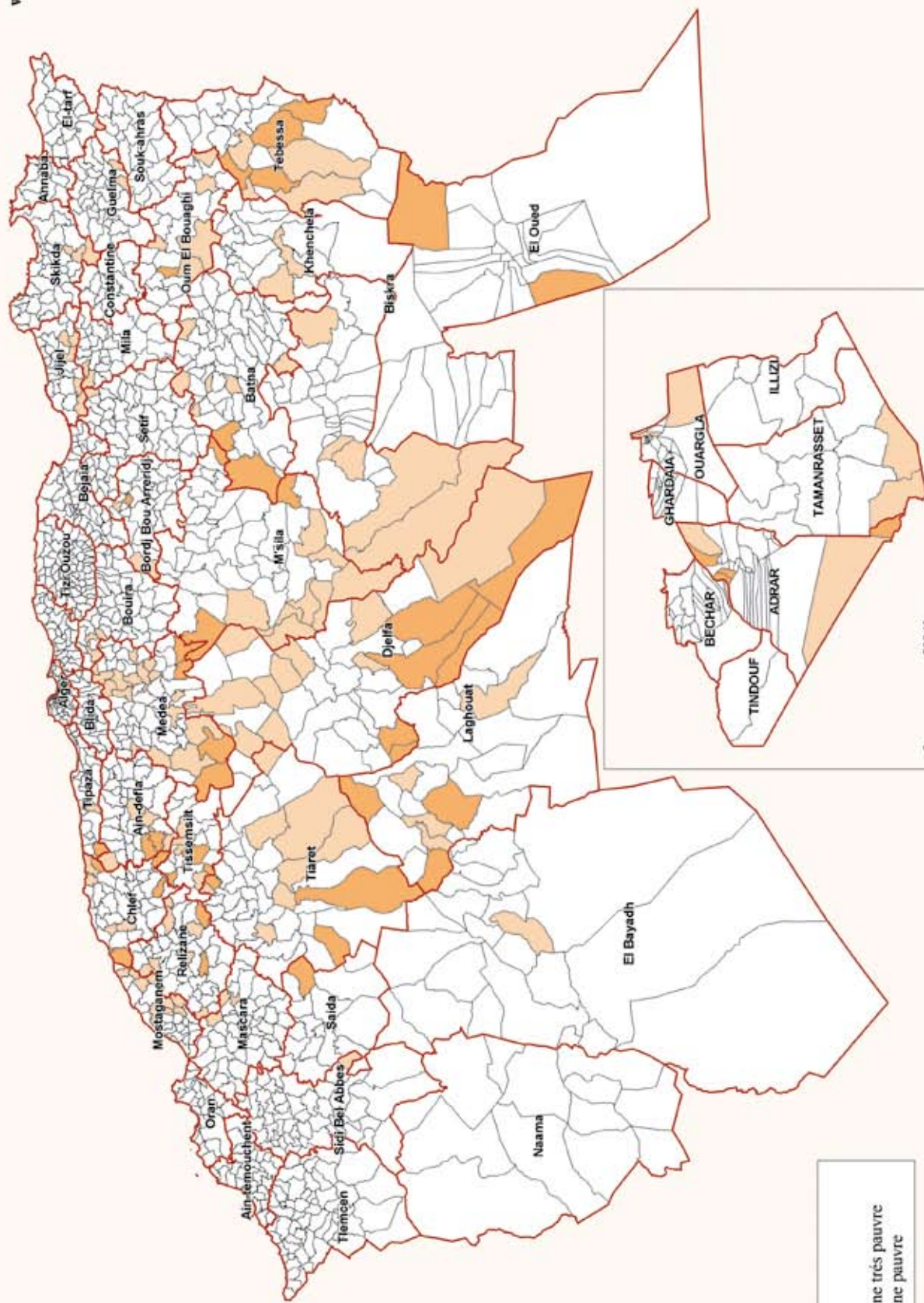
La connaissance :



- des communes pauvres et des populations qui y résident ;
- de leurs capacités d'organisation et d'action ;
- des conditions dans lesquelles sont mis en application les dispositifs de lutte contre la pauvreté.

Aide à la décision : → Orienter plus judicieusement les politiques et les dépenses publiques destinées à la lutte contre la pauvreté.

REPARTITION DES COMMUNES PAUVRES ET TRÈS PAUVRES



Légende

- Commune très pauvre
- Commune pauvre

II.2 Méthodologie

II.2.1 Démarche et principes méthodologiques

Compte tenu de la complexité du phénomène, et pour répondre aux trois questions qui fondent la démarche adoptée, des investigations et analyses ont été menées, sur la base de l'exploitation d'enquêtes, sous deux angles :

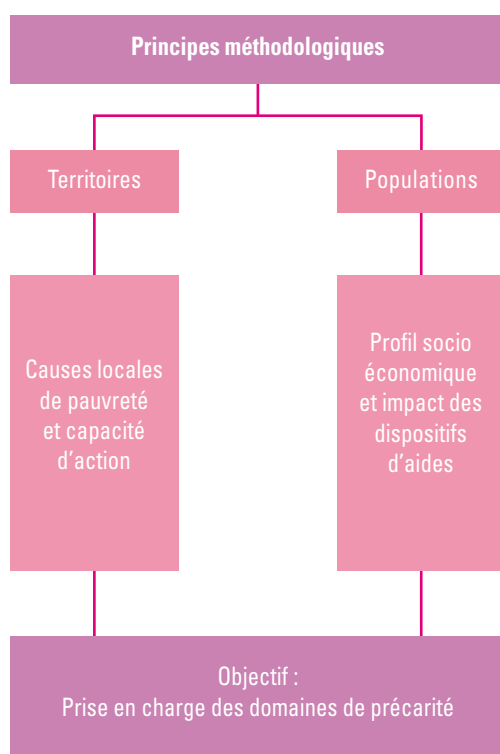
■ Territorial :

- En identifiant les causes locales de pauvreté, mettant ainsi en évidence l'impact de l'environnement, qu'il soit naturel, géographique ou économique sur les conditions de vie des populations qui y résident,

- En évaluant les capacités d'action des communes pour le développement des territoires dont ils ont la charge.

■ De l'étude des populations :

- En affinant le profil des ménages qui y résident, particulièrement les plus pauvres,
- En évaluant les dispositifs d'aides qui leur sont destinés.



II.2.2 Méthodes d'investigation

L'approfondissement de la connaissance des populations et des communes pauvres résultera, d'un diagnostic fouillé des territoires, touchant

l'ensemble des communes du champ d'étude, et de l'exploitation des travaux d'enquêtes menées auprès des communes cibles de l'étude.

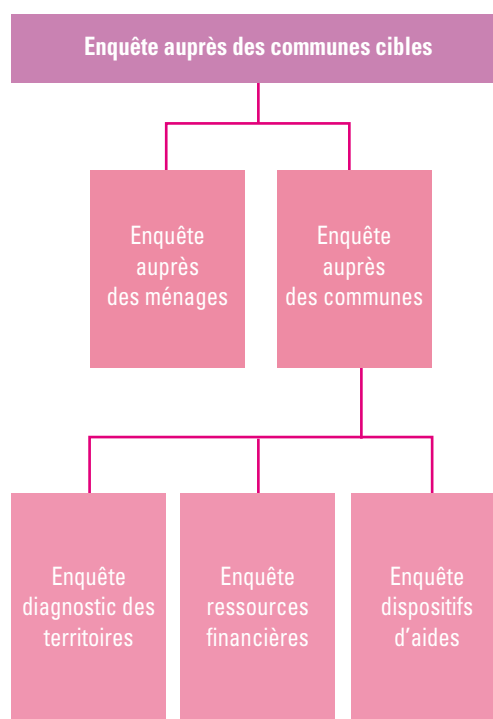
Ces enquêtes comportent :

1. Une enquête « ménages » destinée à dresser le profil socio économique des populations vivant dans ces communes et à caractériser les ménages pauvres;

2. Des enquêtes auprès des services de l'administration communale, portant respectivement :

- sur les ressources financières et sur les moyens d'action (encadrement, moyens matériels) dont disposent ces communes;

- sur l'organisation et le fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place localement.



II.2.3 Champ de l'étude et échantillonnage

L'étude «carte de la pauvreté en Algérie» avait identifié 176 communes pauvres dont 47 très pauvres, présentant des indices de précarité dans tous les domaines retenus par l'étude. Les termes de référence spécifient que ces dernières doivent systématiquement faire l'objet d'enquêtes de terrain, et que pour les 129 restantes, il

¹Les ménages de 10 communes n'ont pu être enquêtés : il s'agit des communes de Ouled Dahmane (wilaya de Bordj Bou Arridj), Hed CheKalla Relizane), El Ogla Malha et Thlidjene El Ogla (wilaya de Tébessa), Timiaoune (wilaya d'Adrar), Erraguene (wilaya de Jijel), Tassadane Haddada (wilaya de Mila), Zerdezas (wilaya de Skikda), El Belala (wilaya de Oum El Bouaghi) et In Guezam (wilaya de Tamanrasset).

sera procédé à un échantillonnage représentatif des spécificités régionales des communes.

Les communes cibles sont donc composées des 47 communes très pauvres et de 30 communes de l'échantillon soit au total, 77 communes.

Si pour le diagnostic des territoires, toutes les communes cibles ont fait l'objet d'investigations, les contraintes rencontrées au niveau de certaines d'entre elles, contraintes liées aux difficultés d'accessibilité, aux aléas climatiques ou encore à la situation sécuritaire, n'ont permis de mener des enquêtes de terrain que pour 71 communes pour ce qui est de la thématique relative aux ressources financières des communes, 69 communes pour celle relative aux dispositifs d'aide, et 67 communes¹ (7 477 ménages enquêtés), pour ce qui est de l'enquête «ménages».

En tout état de cause, cela n'est pas de nature à modifier les résultats de l'étude.

Le croisement d'informations et la mise en relation de l'analyse des caractéristiques des communes étudiées, de leurs ressources, de leurs potentialités et des activités recensées, ont livré les éléments d'un bilan diagnostic, qui a permis au cas par cas :

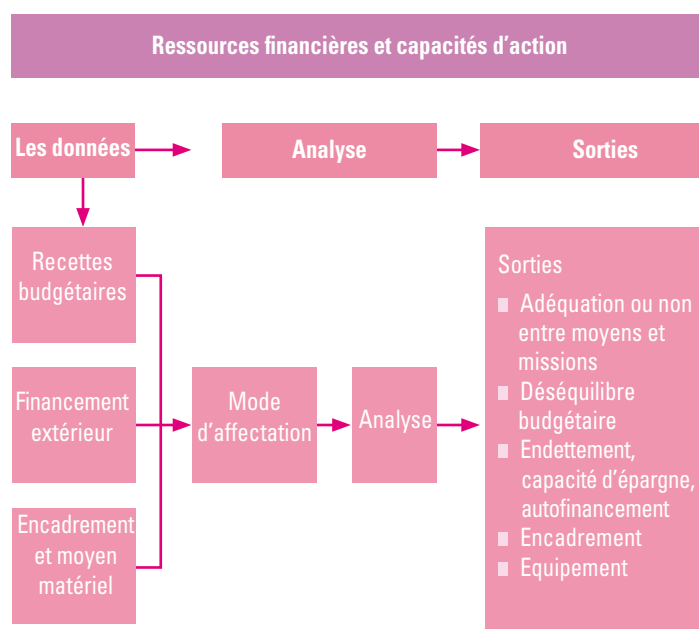
- De mettre en exergue le lien entre la situation de pauvreté de ces communes et la sévérité de leur environnement naturel et leur situation géographique,
- D'évaluer le degré de mise en valeur de leurs potentiels, par l'activité économique, et d'identifier ainsi les ressources inexploitées ou insuffisamment mises en valeur,
- D'identifier les types de contraintes à lever.

II.2.4 Méthodes d'analyse et de synthèse

a. Diagnostic des territoires

L'analyse s'est appuyée sur les données collectées auprès de différentes sources, en fonction de leur objet et consignées pour leur exploitation dans des «**fiches communales**», comportant les rubriques suivantes :

1. Identification de la commune ;
2. Milieu physique ;
3. Réseau routier et infrastructures de communication ;
4. Caractéristiques du peuplement ;
5. Equipements éducatifs et sanitaires ;
6. Bilan des ressources ;
7. Activités économiques.

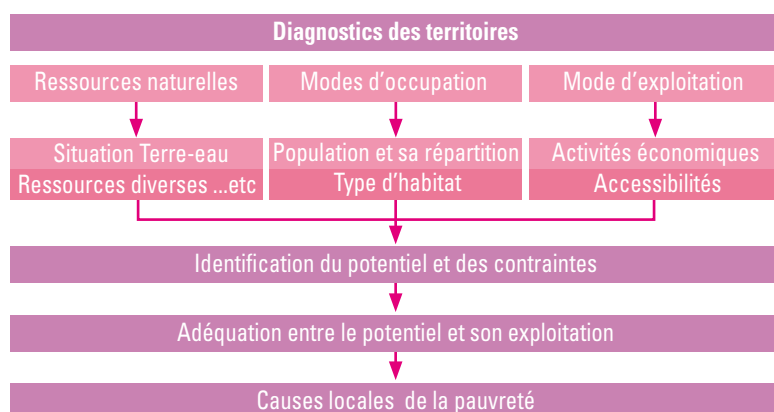


L'enquête «ressources financières» a concerné 71 communes.

La capacité des communes à agir pour le développement de leur territoire et le bien être de leurs populations, est un facteur important de lutte contre la pauvreté.

Les communes pauvres identifiées par l'étude «Carte de la pauvreté en Algérie» sont celles qui affichent, entre autres indicateurs défavorables, les niveaux de «ratio de richesse» les plus faibles.

Cet indicateur suffit, théoriquement, à situer ces communes au plan des ressources financières dont elles disposent, et à expliquer par conséquent, les difficultés qu'elles rencontrent pour



L'enquête «Diagnostic des territoires» a concerné 77 communes

assurer leurs missions et satisfaire les besoins collectifs de leur population.

Toutefois, si cet indicateur est pertinent en tant qu'outil de gestion, il ne suffit pas en revanche à refléter, à lui seul, la réalité des situations locales, ni même le niveau de «richesse» ou de «pauvreté» véritables des communes. Pour mieux cerner ces réalités, il convient de prendre en compte, également, la capacité des communes à produire des processus de valorisation de leur patrimoine et de leurs atouts.

A cet égard, l'examen des ressources communales s'est attaché à retracer et à analyser, tout à la fois, l'état de leurs recettes budgétaires et des financements dont elles bénéficient au titre de divers fonds et programmes de développement, les affectations et emplois auxquels ils sont consacrés, mais aussi leurs capacités d'action, en termes de moyens humains, d'encadrement des structures administratives et techniques, et de moyens matériels d'intervention.

Dans cette perspective, des travaux d'enquête et d'analyse ont été effectués auprès de ces communes, dont le nombre fixé initialement s'élevait à 77. On rappellera cependant que les enquêtes n'ayant pu être conduites auprès de certaines communes, l'aire d'étude relative au thème « Ressources financières et moyens d'action des communes » a été très légèrement réduite, pour couvrir finalement **71 communes**.

Le résultat de ces enquêtes, ainsi que les analyses auxquelles elles ont donné lieu, sont retracés ici, selon une approche qui s'intéressera aux principaux indicateurs susceptibles de caractériser l'état de précarité de ces communes, et qui ont été établis à travers :

- L'état de l'équilibre général des budgets de ces communes ;
- La place des ressources propres et du financement extérieur dans ces budgets ;
- La structure des dépenses à travers la répartition opérée entre les dépenses d'équipement et d'investissement d'une part, et les dépenses de fonctionnement d'autre part ;
- L'état des ressources humaines et de l'encadrement de ces communes ;
- Les moyens matériels dont disposent ces communes pour l'accomplissement de leurs missions.

C. Les ménages

L'approche par une enquête sur les populations permet de cerner le profil des personnes vivant dans les communes concernées, d'identifier les populations pauvres, de les caractériser, de rechercher les causes de leur pauvreté et d'analyser l'effet des aides dont elles bénéficient.

Les éléments nécessaires à une extrapolation des résultats à toute la population de ces communes ont été fournis, à partir d'un sondage étudié, totalisant 7 477 ménages répartis sur 22 wilaya et 67 Communes, d'un questionnaire - ménage adapté, visant une information ciblée sur les ménages et en mesure de rendre compte de la pauvreté, et de l'exploitation multi variée des questionnaires. Sans perdre de vue l'objectif de l'étude qui est l'identification des ménages pauvres pour les caractériser et pour mieux les connaître, l'analyse a porté en amont sur la connaissance des ménages enquêtés à travers différents thèmes en mesure d'isoler la classe des ménages pauvres. Aussi, la méthodologie retenue comporte les étapes suivantes :

- Le profil socio-économique des ménages enquêtés basé sur les aspects suivants :

- L'activité,
- Le revenu¹,
- La consommation alimentaire,
- L'éducation et la formation,
- La santé,
- Les conditions d'habitat et l'équipement du logement,
- D'autres aspects traités par l'enquête: l'éloignement de la résidence du ménage par rapport aux équipements collectifs ou services de base ; l'état du patrimoine du ménage ; la nature et le niveau des aides publiques ou privées dont bénéficie le ménage.

- L'identification de la classe regroupant les ménages pauvres :

La typologie précédente a permis d'isoler la classe des ménages pauvres sur la base du revenu par tête, celui ci prenant en considération tous les revenus monétaires que se sont procurés les membres du ménage (y compris les aides).

A cet effet, deux seuils de pauvreté sont estimés:

- Un seuil alimentaire,
- Un seuil de pauvreté générale.

La caractérisation de la classe des ménages pauvres s'est basée sur l'estimation des paramètres suivants :

- Le nombre de pauvres dans les communes de l'étude,
- Le taux de scolarisation,
- Le taux de scolarisation des filles,
- Le taux d'analphabétisme,
- Le niveau de qualification,
- Le taux de chômage,

¹En raison des difficultés à les cerner dans le cadre de cette étude, les aspects «revenus» et «consommation» des ménages sont approchés à titre indicatif. Une évaluation plus précise du niveau réel des revenus et de la consommation de ces ménages, aurait nécessité une enquête spécifique, étalée sur 12 mois, afin de tenir compte des variations climatiques saisonnières.

- Le revenu,
- Les niveaux de consommation alimentaire.

Afin de répondre aux trois questions qui fondent l'étude, à savoir :

1) Qui sont les ménages pauvres ?

Il s'agira de :

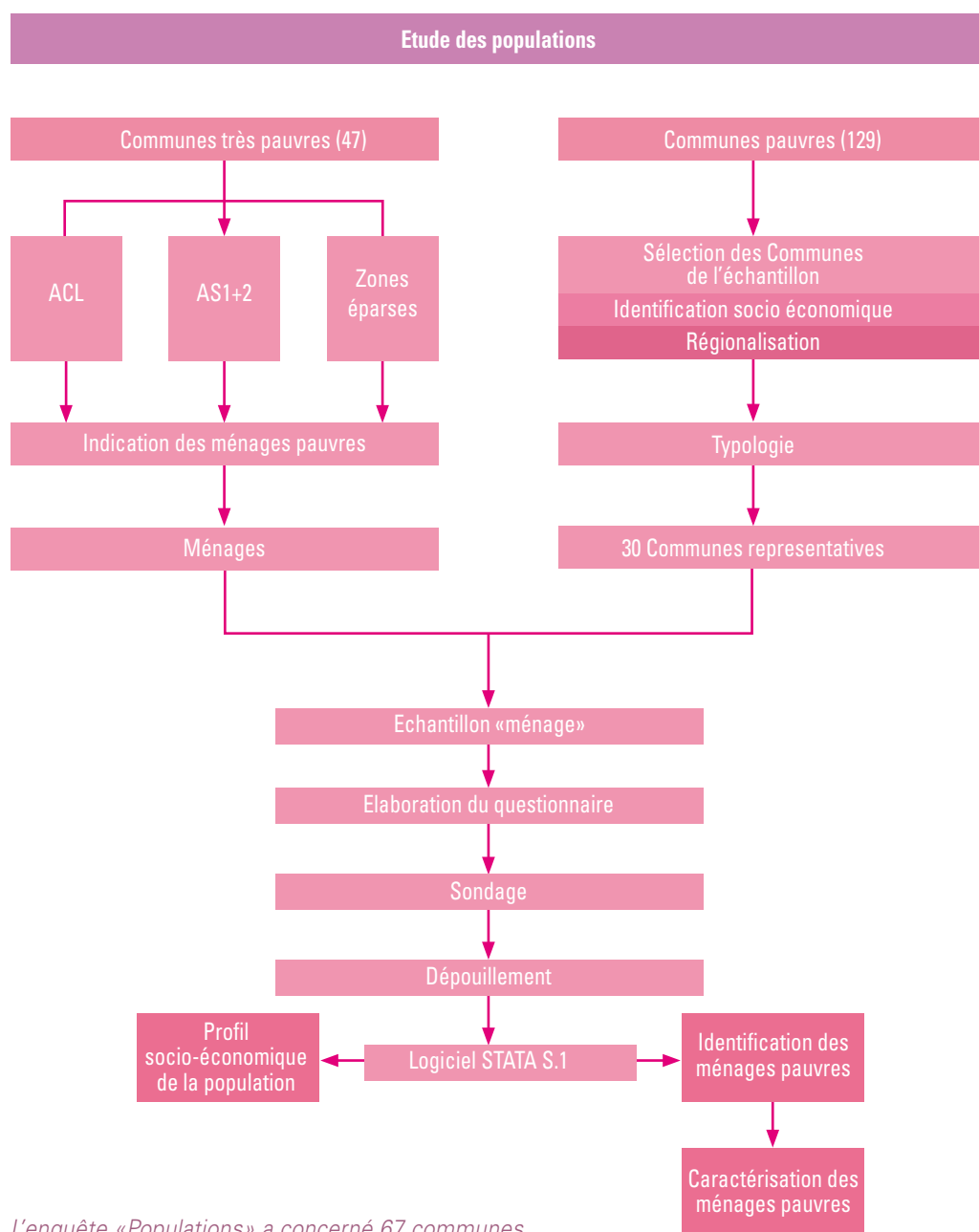
- Dresser le profil du chef de ménage,
- Caractériser le ménage (composition, état de santé des membres du ménage, sources de leurs revenus, leurs conditions de travail),
- Evaluer sa situation face à la pauvreté

(peut-elle être améliorée par une politique appropriée de développement ou totalement dépendante de dispositifs d'aide ?).

2) Où sont-ils ?

Il s'agira de :

- De les localiser (vivent-ils dans les agglomérations chef-lieu, ou bien dans les agglomérations secondaires ou bien encore en zone éparse ?)
- Combien sont-ils ?
- D'évaluer leur accessibilité par rapport aux équipements de base (distance par rapport



L'enquête «Populations» a concerné 67 communes.

au chef-lieu, aux équipements et services publics; existence d'un transport ou de moyen de locomotion),

- Caractériser leur habitat et leur condition de vie.

3. Comment sont-ils aidés ?

Par affiliation à un système de protection sociale, par le recours à l'endettement, par une aide familiale, par affiliation à un dispositif d'aide ?

d. Evaluation du dispositif d'aides

L'Etat a développé, depuis une douzaine d'années, des dispositifs d'aide et de soutien aux personnes et communautés en situation de pauvreté. Pour leur mise en œuvre, ces dispositifs s'appuient sur les structures de l'administration locale, en particulier sur les services concernés au niveau communal.

L'efficacité des mesures définies dans ce cadre, et l'impact des efforts financiers consentis au titre de la lutte contre la pauvreté, sont tributaires de la qualité et du niveau d'organisation et de fonctionnement de ces dispositifs à l'échelon local.

L'étude devra donc éclairer sur les conditions dans lesquelles les communes concernées mettent en application ces dispositifs, afin d'identifier les mesures éventuelles tendant à renforcer leur efficacité.

Dans ce cadre, l'étude s'est attelée à :

- Etablir et analyser, dans les communes cibles de l'étude :

- Les formes d'organisation mises en place dans le cadre des mesures de lutte contre la pauvreté;
- Les conditions de fonctionnement des structures et organes chargés de l'action sociale au niveau communal, leur encadrement et leurs moyens d'action;
- Les méthodes et procédures utilisées en vue d'identifier les populations ou les personnes éligibles aux aides ;
- Les dispositifs de suivi de l'évolution de la situation sociale des bénéficiaires d'aides et l'évaluation des impacts obtenus.

- Proposer les recommandations utiles en vue d'améliorer ces dispositifs d'aide, en particulier au niveau de la prise en charge du processus d'identification des personnes et populations concernées, ainsi que du suivi de l'évolution de leurs conditions de vie.

Les investigations sur le dispositif d'aides et de mesures de lutte contre la pauvreté ont été effectuées auprès des communes cibles de l'étude.

Au niveau de ces communes, on s'est intéressé aux structures chargées de la mise en place et de la gestion de ce dispositif, à savoir principalement le bureau communal de l'action sociale et les instances de décision, d'appui ou de suivi éventuellement mises en place (le cas échéant : commissions locales, cellules de proximité).

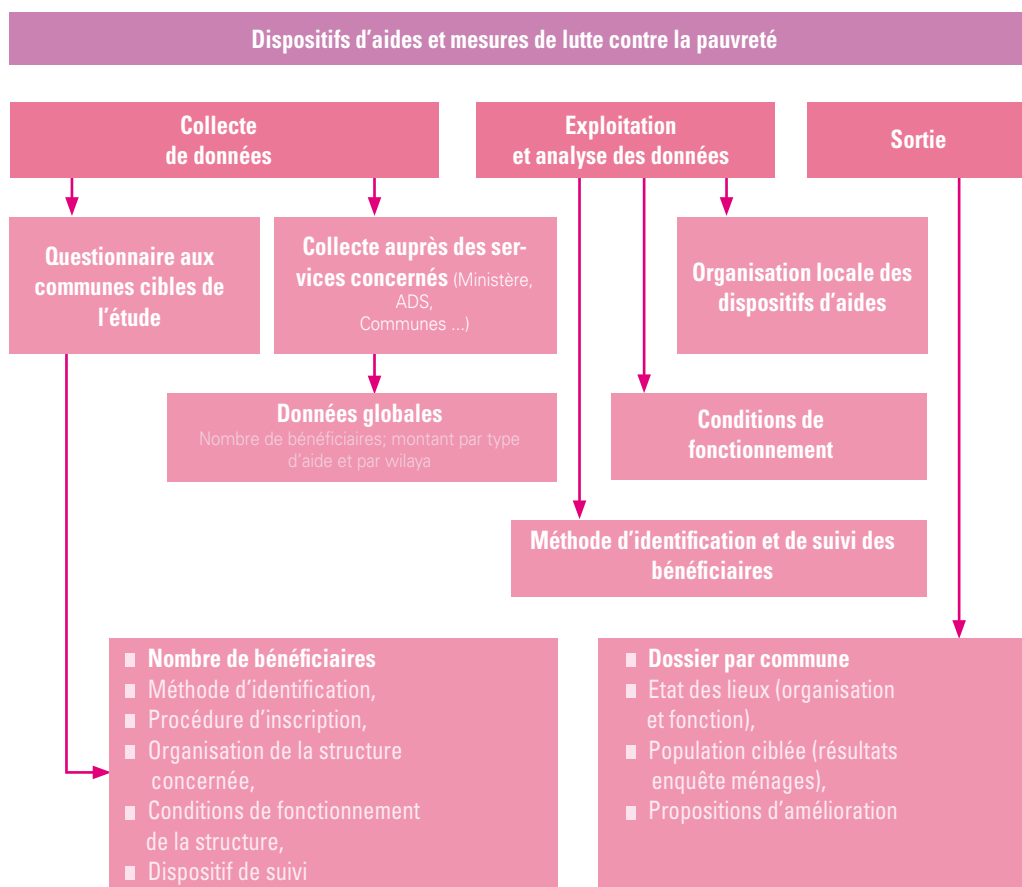
Le dispositif d'aide, a été quant à lui, examiné à travers les formes d'organisation mises en œuvre localement au titre des mesures spécifiques de lutte contre la pauvreté. L'étude a traité par conséquent des aspects liés directement à la gestion des aides consenties au titre :

- Du filet social, (AFS, IAIG) ;
- Des programmes de développement communautaire, destinés à la réalisation d'équipements collectifs de base au profit des groupements de populations vivant en zones défavorisées ;
- Des programmes de lutte contre le chômage (ESIL, TUP-HIMO, CPE);
- Des opérations éventuellement réalisées ou des aides distribuées au titre d'actions de solidarité nationale.

Sur la base des informations collectées et de la méthodologie d'analyse retenue, l'étude s'est efforcée à répondre aux principales interrogations suivantes :

- Comment les communes concernées se sont-elles organisées pour la prise en charge des actions de lutte contre la pauvreté ?
- Dans quelle mesure cette organisation permet-elle de cibler correctement les populations et personnes éligibles aux aides ?
- Cette organisation permet-elle d'assurer un suivi de l'évolution de la situation des bénéficiaires d'aides ?

L'objectif était d'arriver en outre, à travers le croisement d'informations avec les résultats de l'enquête sur les ménages, à déterminer, l'impact du dispositif d'aides, et l'effet des différentes formules d'aide sur l'amélioration des conditions de vie des populations qui en bénéficient, et d'identifier également, le cas échéant, si des populations théoriquement éligibles au dispositif d'aides n'ont pas reçu d'aides ou inversement.



L'enquête « Dispositifs d'aides » a concerné 71 communes.

CHAPITRE III



Les populations des communes pauvres

III.1 Profil socio-économique des ménages résidant dans les communes pauvres

III.1.1 Caractéristiques générales

■ Dispersion

62.5% des ménages des communes enquêtées résident en zones éparées. Les chefs lieux regroupent un habitant sur quatre et les agglomérations secondaires moins de un sur dix. La population nomade reste marginale (environ 4 %).

La forte dispersion qui caractérise le peuplement des communes des régions nord du pays (74%), communes pour la majorité montagnaises (particulièrement celles des communes des wilayas de Médéa, au centre, et de Relizane et Mostaganem, à l'ouest), est beaucoup moins marquée pour les communes des Hauts Plateaux (près de 60%) et pour celles des régions arides du Sud (41,5%), l'importance des distances et la rareté de la ressource en eau, expliquant en partie leur mode de peuplement.

■ Structure démographique

Près de 42% de la population a moins de 16 ans avec des différences notables entre les

chefs lieux et les agglomérations secondaires et surtout les nomades. Au plan régional, les communes enquêtées des wilayas du Nord du pays, ont une proportion de jeunes de moins de 16 ans (38%) moindre que celle des autres communes enquêtées des hauts plateaux (42%) et du sud.

Au niveau national

Population 2004* :

- 0-15 ans : 31,2
- 15 -65 ans : 53,38
- 60 ans et plus : 5,09

Taux de scolarisation : 96,80 ;

- 94,10 pour les filles et 98,80% pour les garçons).

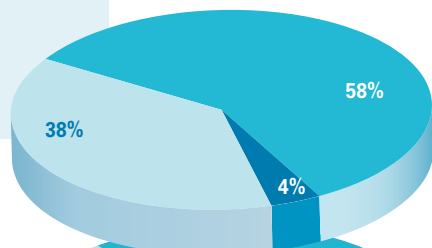
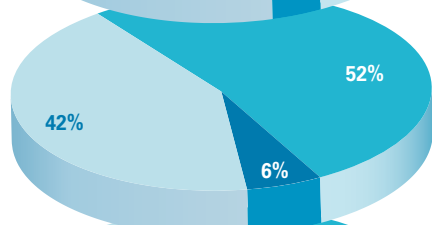
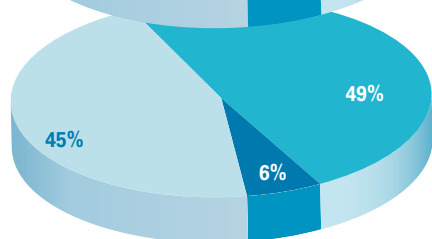
Taux de chômage (2004) : 17,65%.

Taux d'analphabétisme : 2002 : 26.5 %;

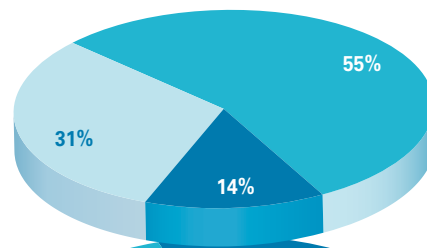
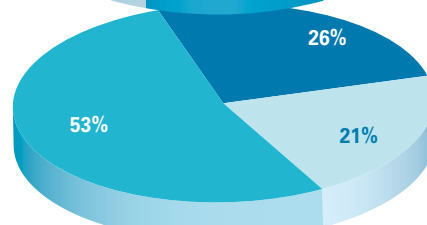
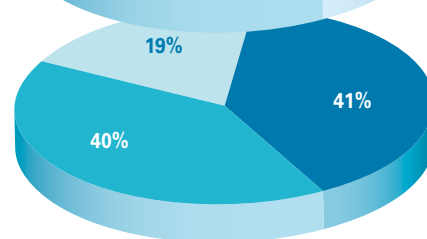
- 55,22% en zone rurale,
- 35% pour les femmes(26,6% en zone rurale et 47% en zone urbaine),
- 18% pour les hommes.

Wilayas de Médéa, Chlef, Aïn Defla, Tiaret, Tissemsilt et Relizane : taux d'analphabétisme supérieurs à 40%

*Estimations ONS Algérie pour 2004

Répartition par grands
groupe d'âge
Région NORDRépartition par
grands groupe d'âge
Région
HAUTS PLATEAUXRépartition par
grands groupe
d'âge
Région SUD

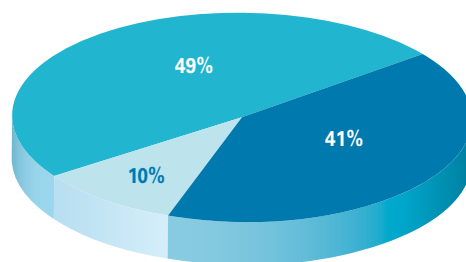
< 16 ans
15-60 ans
> 60 ans

Taille moyenne
des ménages
Région NORDTaille moyenne
des ménages
Région
HAUTS PLATEAUXTaille moyenne
des ménages
Région SUD

< 5 personnes
5 à 8 personnes
> 8 personnes

■ Taille moyenne des ménages : 6.9 personnes.

Près de la moitié des ménages (48.4%) se compose de 5 à 8 personnes et près de deux ménages sur cinq (41.3%) peuvent être considérés comme de grande taille (plus de 9 personnes). Cette dernière caractéristique est plus marquée au sein des populations nomades (47,3%) et des agglomérations secondaires (46.9%). Les ménages de taille réduite (moins de 5 personnes) ont relativement le même poids dans les différentes strates.

Taille moyenne des ménages
dans les communes enquêtées

< 5 personnes
5 à 8 personnes
> 9 personnes

Au plan régional, si les ménages composés de 5 à 8 personnes prédominent, dans les communes enquêtées des Hauts Plateaux, c'est dans celles des régions Sud que la proportion des ménages de plus de 9 personnes est la plus importante, alors que les ménages de «plus petite taille» (moins de 5 personnes), sont présents à 31% dans les communes du Nord.

■ Population et éducation

■ Scolarisation :

Il est à noter la remarquable avancée en matière de scolarisation des enfants entre, 1998 (taux de scolarisation : 47.5%) et 2004 (84.4%).

Toutes les communes enquêtées ont bénéficié, bien qu'à des degrés divers, de cette progression. Ainsi, le nombre de points de pourcentage d'amélioration du taux de scolarisation varie de 10.2 (commune de Ksar Kadour, wilaya d'Adrar) à 62.6 (Beni Milleuk, wilaya de Tipaza).

Les taux de scolarisation des garçons (88.7%) demeurent plus élevés que ceux des filles (80%).

Dans la moitié des communes, les taux de scolarisation dépassent les 91% chez les garçons et 82% chez les filles.

Les communes enquêtées des Hauts Plateaux enregistrent les taux de scolarisation les plus bas, autant pour le taux global de scolarisation (80,49%), que pour les taux de scolarisation des filles (75,1%).

Plus de 67% de la population enquêtée a seulement le niveau primaire.

Plus de 40% de la population totale ont un niveau au plus moyen et à peine 7% ont fait des études secondaires ou supérieures.

■ Analphabétisme :

Le taux moyen d'analphabétisme pour l'ensemble des communes est de 52.5%, taux deux fois plus élevé que le taux national qui se situe à 26.5% en 2002.

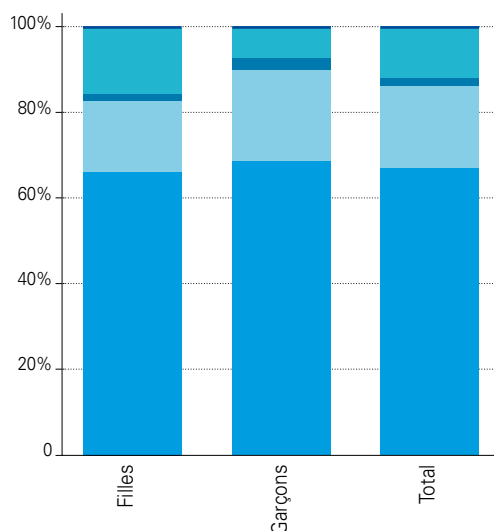
Toutefois, comparativement à l'année 1998 (taux d'analphabétisme de 71.2%), **l'analphabétisme a significativement reculé** : la proportion d'analphabètes a baissé de 19 % entre ces deux dates.

C'est au sein des populations nomades que le taux le plus élevé est enregistré (76.4%). A l'inverse, les chefs lieux présentent le taux d'analphabétisme le plus faible (43.8%).

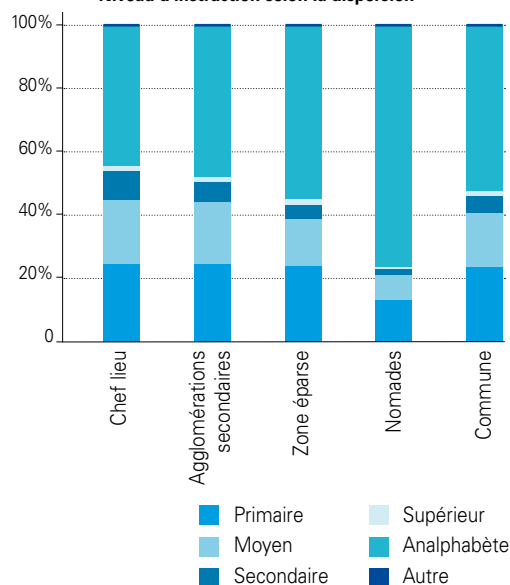
Plus de 62% des adultes sont analphabètes et particulièrement au sein des populations féminines (74% de femmes analphabètes, contre 51.5% pour les hommes).

Les enfants en âge de scolarisation (moins de 16 ans) ont un taux d'analphabétisme de 15.6%, celui des filles étant deux fois plus élevé que celui des garçons.

Niveau d'instruction des enfants en âge de scolarisation

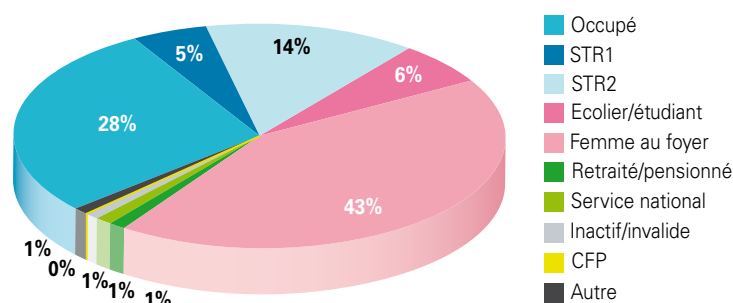


Niveau d'instruction selon la dispersion



Population et emploi

Situation individuelle de la population active potentielle :

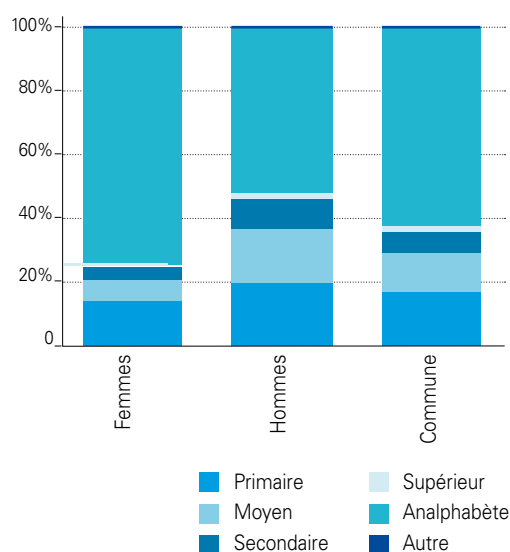


La population occupée représente 28% de la population des communes pauvres enquêtées, tandis que les demandeurs d'emploi (STR1 et STR2) en constituent 19% et les ménagères 43%.

Taux de chômage moyen : 40,6%

Cependant, dans 20% des communes, il est supérieur à 56%. Il avoisinerait même les 95% dans certaines communes (Ksar Kaddour (wilaya d'Adrar), 96,1%, Bouti Sayeh, 94,8%, Mohamed Boudiaf (wilaya de Msila (91,8%)...). Ce niveau de chômage, même dans des communes dans lesquelles le niveau d'activité est très faible et une grande partie des populations dans le dénuement, est à examiner avec précaution; son interprétation amène, en effet à s'interroger quant à la pertinence de la définition de l'activité et du chômage appliquée à des territoires et des économies locales aussi spécifiques (économies agro pastorales).

Niveau d'instruction des adultes selon le sexe



■ Le chômage est un chômage d'insertion: puisque plus de 73% des chômeurs n'ont jamais travaillé.

■ Plus de 97% des personnes au chômage, sont de sexe masculin;

■ Population occupée :

■ Les salariés représentent plus de 79% des occupés ; 57.6% d'entre eux sont Saisonniers. Selon la dispersion, la proportion des saisonniers varie de 34.5% au sein des populations nomades à 61% en zone éparse.

■ Les salariés permanents sont la deuxième plus importante composante de la population occupée (21.3%). Leur concentration est plus marquée dans les chefs lieux (32.1%) et, inversement, plus faible au sein des populations nomades.

■ Les indépendants, qui forment 15.2% des occupés, sont davantage présents au sein des populations nomades où leur poids est de 36.6%.

■ Les aides familiaux et les apprentis constituent une catégorie réduite (moins de 6%).

■ Branche d'activité de la population occupée:

■ Près de la moitié des occupés travaille dans l'agriculture (49.2%). Les emplois agricoles sont, en proportion, plus nombreux au sein des populations nomades (plus de 75% des occupés nomades) et en zone éparse (près de 56%).

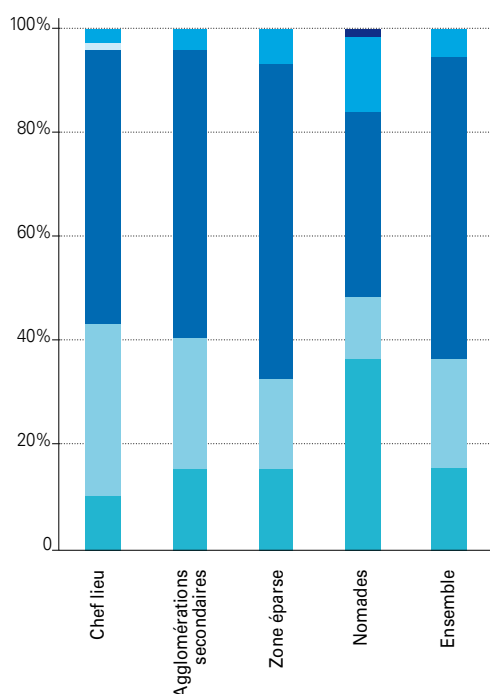
■ A l'inverse de l'agriculture, l'industrie constitue une branche marginale dans l'occupation.

■ Le BTP offre près d'un emploi sur quatre. Cette branche d'activité est surtout présente dans les agglomérations secondaires où elle procure la proportion d'emplois la plus élevée (36.1%). Plus d'un occupé sur cinq dans le BTP appartient aux chefs lieux ou aux agglomérations secondaires.

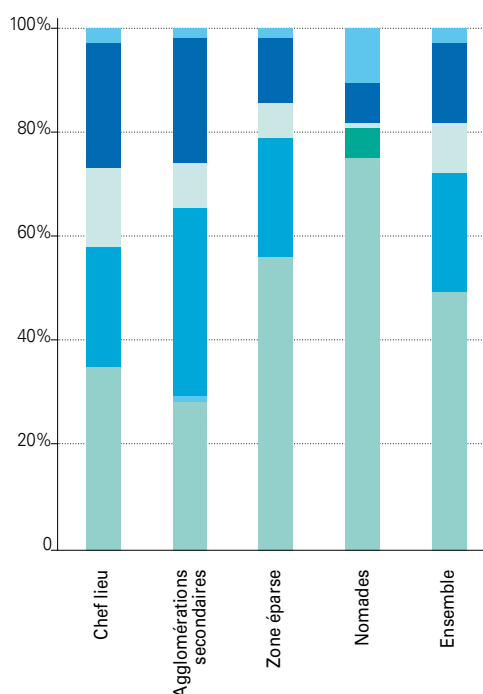
■ Les services procurent 15.3% du total des emplois qui sont surtout créés au chef lieu et dans les zones agglomérées (dans une proportion de 23.5% pour les deux strates).

■ Les emplois dans l'administration (moins de 10% du total des emplois) sont surtout présents dans les chefs lieux.

Situation dans la profession selon la dispersion



Branche d'activité de la population occupée

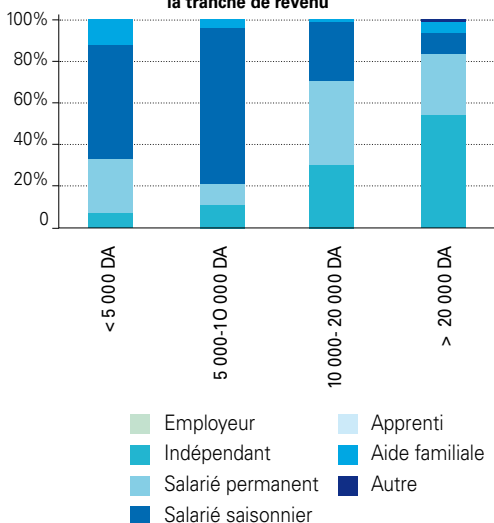


■ Activité et revenu

■ Les salariés saisonniers constituent la principale composante des titulaires de revenu mensuel inférieur à 10 000 DA ;

■ Les salariés permanents, ceux de la tranche 10 000-20 000 DA (avec une proportion de 40.2%), alors que les indépendants sont majoritaires (54.5%) dans la tranche supérieure (revenu mensuel supérieur à 20 000DA) ;

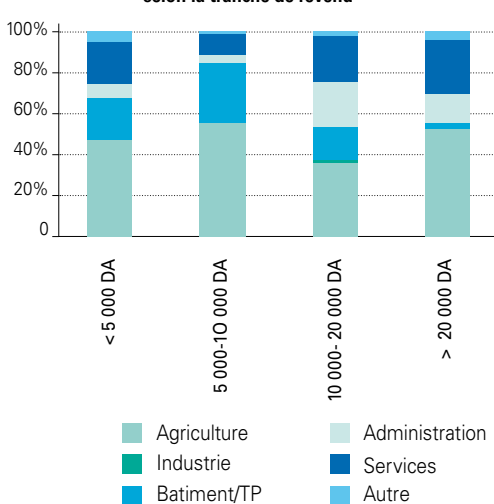
Situation dans la profession de la population occupée selon la tranche de revenu



■ Quelle que soit la tranche de revenu, l'agriculture occupe la plus grande part des titulaires de revenu ;

■ En proportion, les occupés de l'Administration et des services sont surtout présents dans la tranche 10 000 – 20 000 DA

Branche d'activité de la population occupée selon la tranche de revenu



III.1.2 Conditions de vie des populations

■ Type d'habitation et état du logement

■ La maison traditionnelle est le type d'habitation dominant (43.5% des logements). Ce genre de construction est particulièrement observé dans les agglomérations secondaires où il représente plus 71% des habitations.

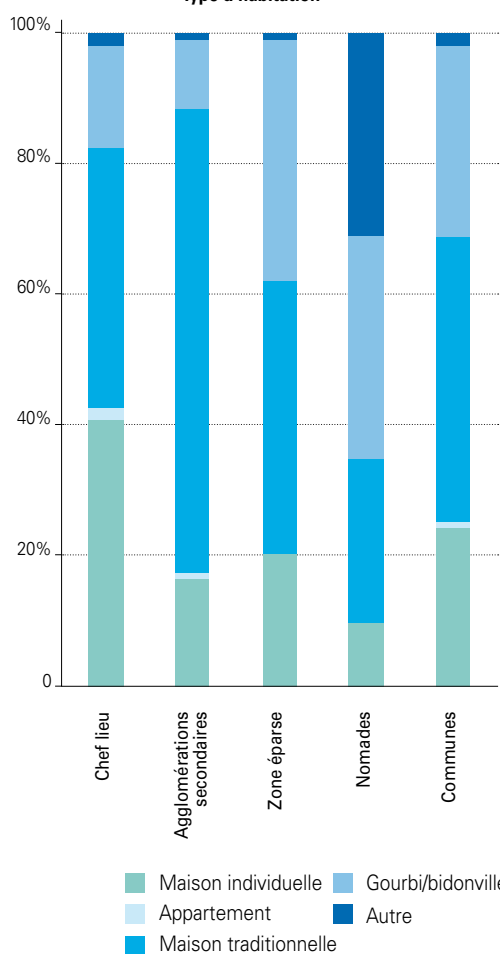
■ L'habitat précaire (gourbis/bidonvilles) concerne près de 30% des habitations.

■ Les populations nomades et la zone éparse ont les taux de précarité du logement les plus élevés (respectivement 34.3 et 36.8%).

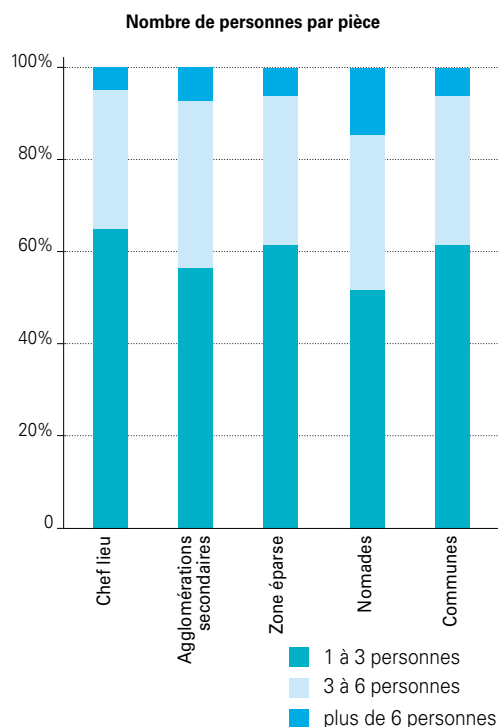
■ Les maisons individuelles forment 24.5% du parc logement et se concentrent principalement dans les chefs lieux (41% du parc).

■ L'appartement reste un type d'habitation marginal.

Type d'habitation



Le nombre moyen de personnes par pièce est de 3.2. Il ne présente pas de variation notable selon les strates.



■ Raccordement aux différents réseaux

■ 84% des populations des communes disposent de l'électricité : les populations nomades ne sont raccordées qu'à hauteur de 21%, celles des zones éparées à 83.3%, alors que pour les deux autres strates, le taux de raccordement dépasse 91% ;

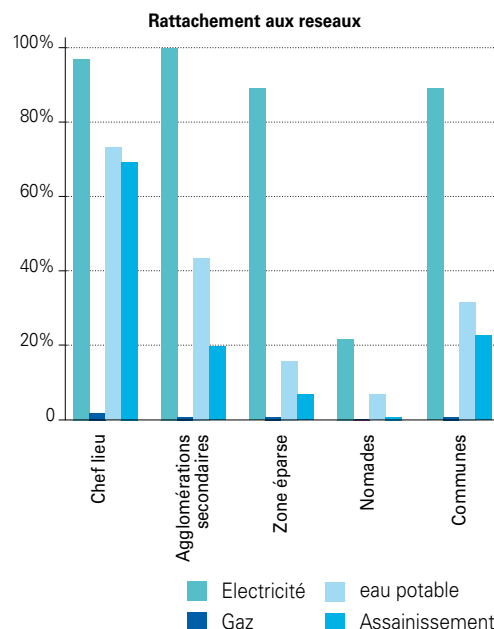
■ Le taux d'électrification, qui était de 59.4% en 1998 a progressé de près de 25 points de pourcentage. La progression n'a cependant pas été uniforme entre les communes ;

■ Les ménages des communes enquêtées des régions Nord affichent des taux d'électrification supérieurs à 93%, ceux des régions sud supérieures à 83%, alors que pour ceux des communes des régions Hauts plateaux, ils sont de l'ordre de 70% ;

■ L'accès au gaz est quasiment nul ;

■ Raccordement aux réseaux d'assainissement et d'AEP : un retard important. 21.5% seulement des ménages raccordés aux réseaux d'assainissement et (30%) aux réseaux d'AEP. Les populations nomades et celles des zones éparées sont les plus affectées par ces retards (moins de 15% seulement bénéficient de ces réseaux). **On note**

cependant une relative amélioration par rapport à la situation qui prévalait en 1998 pour ce qui est du taux de raccordement au réseau AEP (23.9% en 1998, 30% en 2004) et dans une moindre mesure, du taux de raccordement au réseau d'assainissement (19.7% en 1998 et 21,5 % en 2004).



■ Commodités du logement

Au plan des équipements:

La télévision est accessible en moyenne à 69.4% des ménages.

Cette proportion varie de 22.8% (populations nomades) à 80% (chefs lieux) ;

■ La radio est possédée par 40% ménages (seulement 31.6% sein nomades) ;

■ Le réseau téléphonique est très peu développé (4.4% s ménages raccordés) et quasiment inexistant en dehors des chefs lieux ;

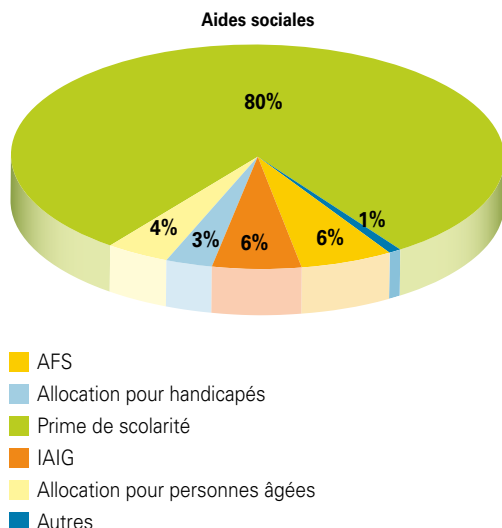
■ La parabole est aussi faiblement accessible (15.5% de ménages branchés, avec une certaine concentration aux chefs lieux).

■ Distance moyenne des ménages par rapport aux équipements

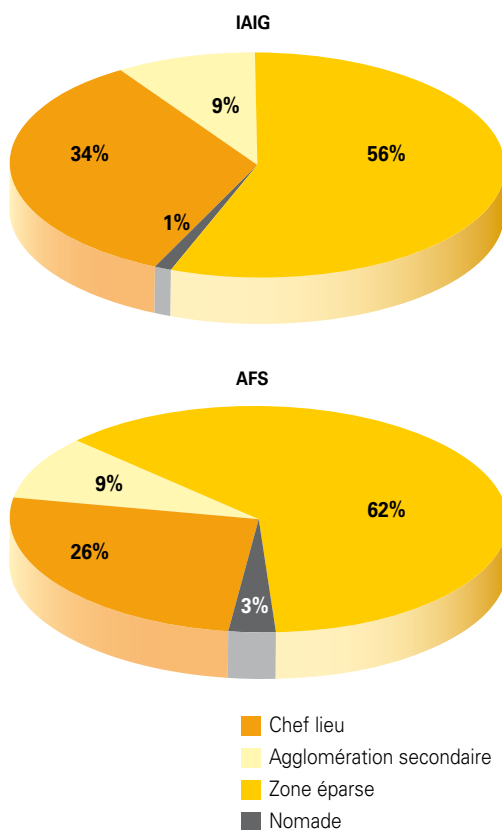
Les populations enquêtées résidant dans la plupart des cas en zone éparse, ou dans des zones enclavées, subissent les contraintes imposées par l'importance des distances pour l'accès aux équipements de base : 16 Km, pour l'école, 14 Km pour le CEM, 29 Km pour le lycée, 25Km pour la pharmacie et 41Km pour l'hôpital.

Aides sociales

En matière d'aides sociales, 13.7% des ménages bénéficient d'aides au logement rural. L'analyse de la répartition des aides sur la population des bénéficiaires montre que la prime de scolarité constitue l'aide la plus distribuée. L'AFS et l'IAIG représentent 12% du total des aides.



La zone éparsée est la strate qui regroupe le plus grand nombre de bénéficiaires de l'AFS et de l'IAIG. Elle est suivie par le chef lieu.



Endettement des ménages

L'endettement est une voie de recours pour plus de la moitié des ménages. Le montant de la dette contractée est pour plus de 74 % des ménages inférieur à 10 000 DA.

Moins de 7% des ménages peuvent être considérés comme très endettés (montant de la dette supérieur à 20 000 DA).

Patrimoine des ménages

38,5% des ménages possèdent des cheptels et 35,5% des terres agricoles.

III.2 La pauvreté dans les communes enquêtées

La pauvreté est très étendue dans les communes enquêtées dans leur ensemble. L'incidence de la pauvreté y est de 20.4% au seuil de pauvreté international de 1 \$ PPA/jour/personne, de 37.4% au seuil alimentaire, et de 52.9% au seuil de pauvreté générale.

Ces taux sont estimés respectivement à moins de 1%, 1.6% et 6.8% au niveau national en 2004. En valeur absolue, il y aurait ainsi, dans ces communes :

- 102 000 personnes extrêmement pauvres ;
- 187 000 personnes très pauvres. Elles constituent 36.1% de la population totale au niveau national dont le revenu ne lui permet pas de se procurer 2100 calories par jour et par personne ;
- 275 430 personnes au seuil de pauvreté générale, représentant 12.5% du total national des personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté générale.

Ainsi, si la pauvreté générale concerne près de 53% de la population des communes cibles, la pauvreté alimentaire touche près de deux personnes sur cinq.

Les communes enquêtées, dont la population représente moins de 2% de la population totale du pays, regroupent ainsi une forte proportion des populations extrêmement pauvres ou pauvres.

Deux seuils sont estimés : un seuil alimentaire et un seuil de pauvreté générale :

1- Le seuil alimentaire se définit comme étant le niveau de revenu pouvant procurer des produits alimentaires dont l'apport calorique serait de 2100 calories par jour et par personne.

2- Le seuil de pauvreté générale est obtenu en ajoutant au seuil alimentaire une composante non alimentaire. Celle-ci représente, selon une pratique courante, le niveau de dépenses non alimentaires qu'un ménage, qui a la capacité de satisfaire au besoin nutritionnel de 2100 calories/jour/personne, accepte de substituer à ses dépenses alimentaires de base.

■ Les seuils sont estimés à 15 840 DA/an/personne pour le seuil alimentaire et à 22 180 DA/an/personne pour le seuil de pauvreté générale.

Les personnes dont le revenu est inférieur à ces seuils seront considérées comme pauvres.

■ L'incidence de la pauvreté, appelée aussi ratio ou taux de pauvreté, est le rapport du nombre de pauvres à la population totale de la commune.

¹Source: Commissariat général à la planification et à la prospective. Premier rapport national sur les objectifs du millénaire pour le développement. Juillet 2005.

Taux de pauvreté	National 2004 ¹		Communes cibles		Pauvres Communes ciblées/Pauvres national (%)
	Incidence	Nombre de pauvres	Incidence	Nombre de pauvres	
Seuil international de pauvreté	Moins de 1%	-	20.4%	102 000	-
Seuil de pauvreté alimentaire	1.6%	518 000	37.4%	187 000	36.1%
Seuil de pauvreté générale	6.8%	2 200 000	52.9%	275 430	12.5%

Ces taux moyens masquent cependant de grandes disparités entre les communes. Ainsi, à titre d'illustration, pour ce qui est du seuil de pauvreté alimentaire, le ratio de pauvreté varie de 3.2% (Oueldja, wilaya de Relizane) à 99.2% (Ksar Kaddour, wilaya d'Adrar) ; il est supérieur à la moyenne pour vingt cinq communes et inférieur à 10% pour trois d'entre elles.

Comme souligné ci dessus, concernant les

taux de chômage dans les communes enquêtées, ces taux sont à prendre avec précaution, car ils ne prennent pas en compte l'autoconsommation qui pour les ménages de certaines des communes n'est pas négligeable ; ces derniers possèdent en effet de petits lopins de terre et du cheptel, qui leur permettent de subvenir à leur besoins alimentaires.

Incidence de la pauvreté selon la dispersion

Mesures		% de la population du chef lieu	% de la population des agglomérations secondaires	% de la population de la zone éparsé	% de la population nomade	% de la population de la Commune
Incidence de la pauvreté	Extrême	27.0	20.7	19.8	10.6	20.4
	Alimentaire	45.2	40.6	35.4	40	37.4
	Générale	60.2	59.2	50.7	44.3	52.9

Selon la dispersion, l'incidence n'est pas très différenciée entre les strates, même si, pour l'incidence de la pauvreté alimentaire, l'écart y

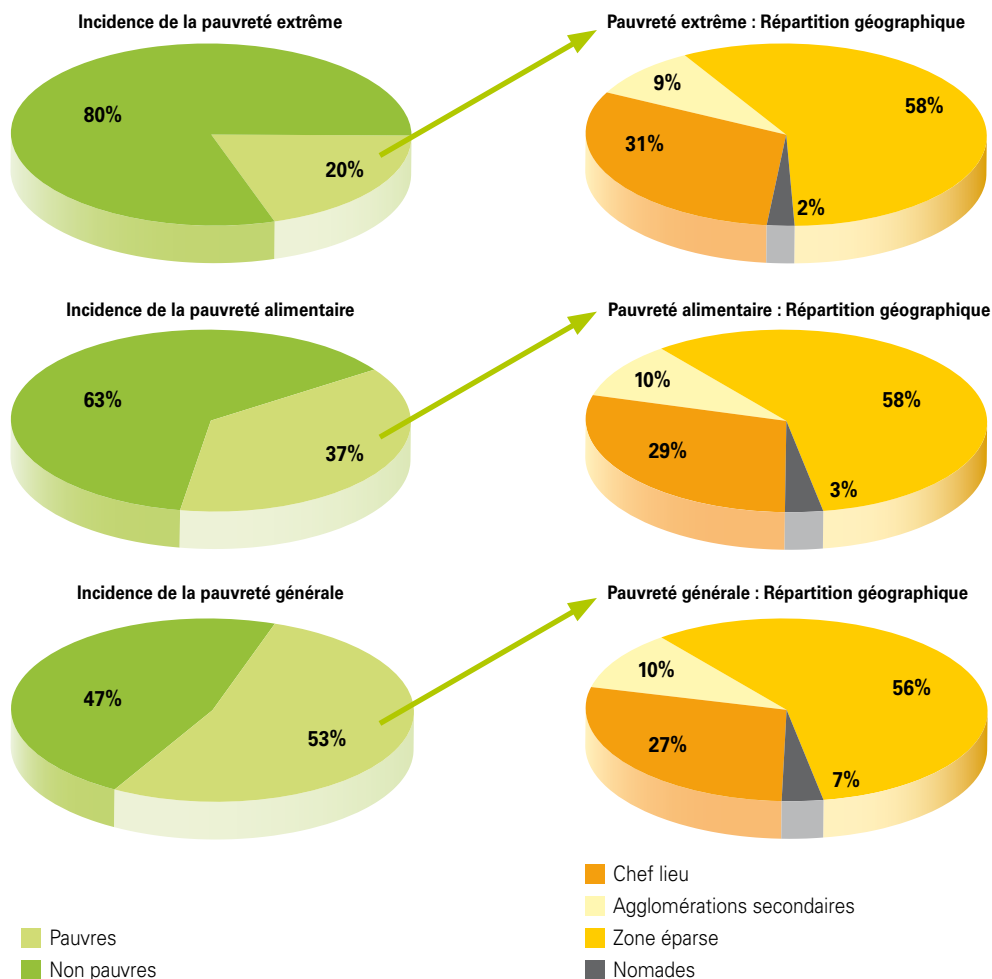
est plus marqué, notamment entre le chef lieu (45.2% de la population des chefs lieux) et la zone éparsé (35.4% de celle de la zone éparsé).

Population pauvre selon la dispersion

Mesures		% de la population pauvre dans les chefs lieux		% de la population pauvre dans les agglomérations secondaires		% de la population pauvre dans la zone éparsé		% de la population pauvre nomade		% de la population pauvre dans la commune	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nombre de pauvres	Extrême	31 680	6.35	9 310	1.86	58 800	11.78	2 030	0.4	101 820	20.4
	Alimentaire	54 480	10.9	18 250	3.65	108 190	21.65	5 910	1.18	186 830	37.4
	Générale	73 280	14.07	26 610	5.11	156 470	30.05	19 070	3.66	275 430	52.9
Indice de Gini		44.20									

Les inégalités, avec un indice de Gini de plus de 44%, sont assez creusées. Celui-ci diffère beaucoup d'une commune à une autre, passant

de 22.5% (commune d'El Oueldja, wilaya de Relizane) à 83.9% (commune de Bouti Sayeh, wilaya de M'sila).



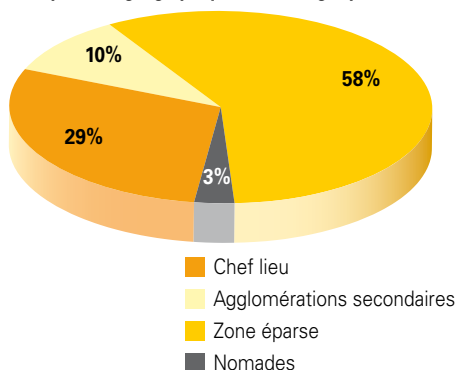
III.3 Les ménages pauvres

III.3.1 Caractéristiques générales

■ Localisation

- 57.9% en zone éparse ;
- 29.1% au chef lieu ;
- 9.8% dans les agglomérations secondaires ;
- les nomades ne constituent que 3,2%.

Répartition géographique des ménages pauvres



■ Chefs de ménage

Plus de 9 2% des chefs de ménage, sont des hommes ;

■ Structure de la population pauvre par grands groupes d'âges

Elle est constituée de 47.0% jeunes de moins de 16 ans (contre 38.6% chez les populations non pauvres) et 3.5% de plus de 60 ans (contre 5.6% chez les populations non pauvres) ;

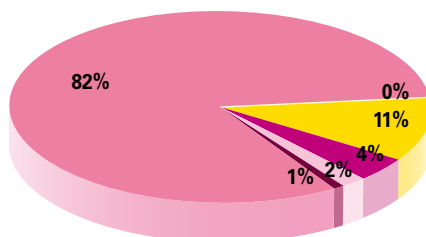
■ Taille moyenne des ménages pauvres : 7 personnes ;

■ Niveau d'instruction

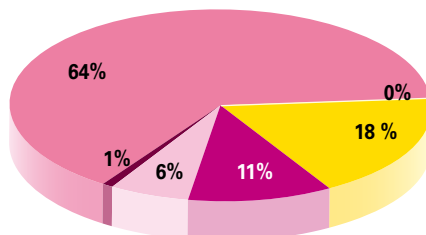
- Scolarisation des enfants âgés entre 6 et 15 ans : 15.2% de non scolarisés : les difficultés financières, mais aussi l'éloignement constituent les causes essentielles de la non scolarisation des enfants pauvres (près de 89% des cas) et des situations d'abandon (28.3%) ;

- Niveau d'instruction du chef de ménage: 82.1%, analphabètes ;
- Niveau d'instruction des adultes : 63.2% des adultes pauvres sont analphabètes ;
- Niveau d'instruction des populations occupées : 73.4% analphabètes.

Niveau d'instruction du chef de ménage

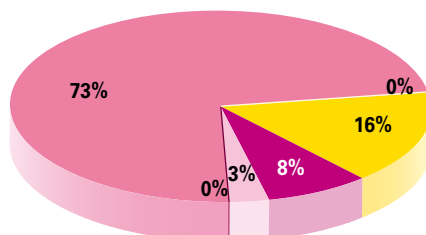


Niveau d'instruction des adultes



Niveau d'instruction des occupés

- Primaire
- Moyen
- Secondaire
- Supérieur
- Analphabète
- Autre

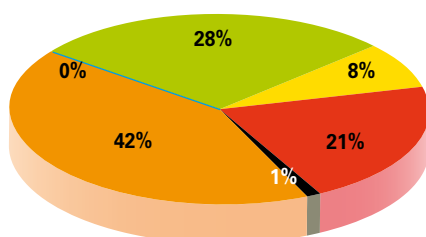


■ Activité

- Branche d'activité du chef de ménage :
 - Plus de deux chefs de ménage pauvres sur cinq activent dans l'**agriculture**;
 - Le BTP et les services emploient respectivement 28 et 21.3% des chefs de ménage pauvres;
 - L'administration n'en occupe que 8% alors que leur présence dans le secteur industriel est infime.

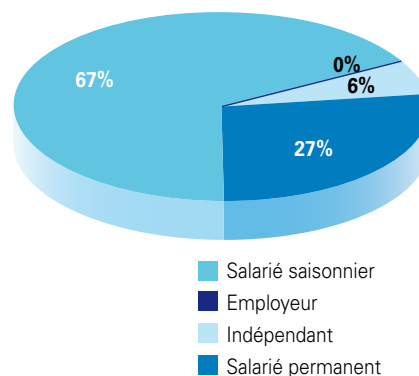
Branche d'activité du chef de ménage

- Agriculture
- Industrie
- BTP
- Administration
- Services
- Autre



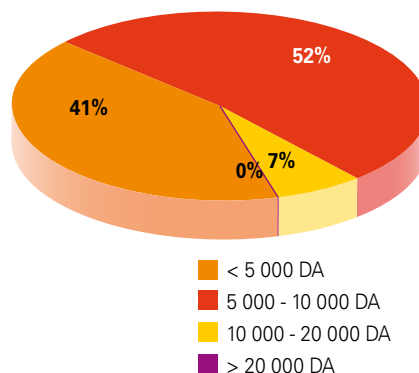
- Situation dans la profession du chef de ménage : 94.2% des chefs de ménage sont des salariés et 66.9% d'entre eux des saisonniers.

Situation dans la profession du chef de ménage



- Revenu du chef de ménage : 52.2% des chefs de ménages ont un revenu mensuel compris entre 5 000 et 10 000 DA). Pour près de 40% d'entre eux, il est inférieur à 5 000 DA.

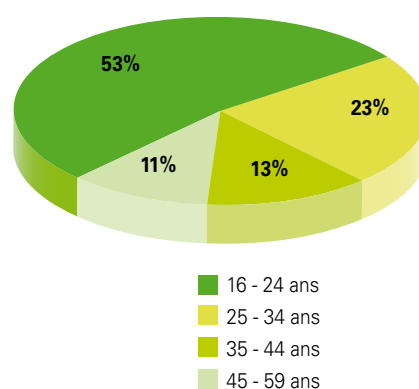
Revenu moyen des chefs de ménages pauvres



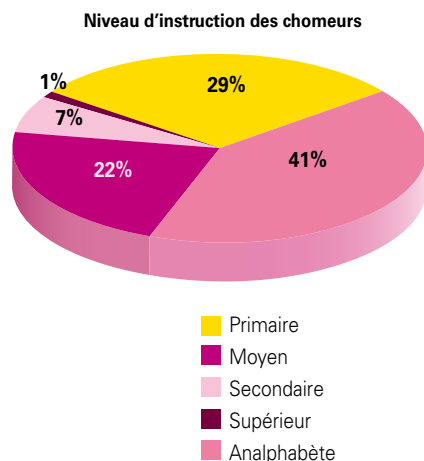
- Lieu de travail du chef de ménage: près de 96%, des chefs de ménages pauvres travaillent dans la commune.

- Pauvreté et chômage : **Taux de chômage : 57.4%**; Le chômage est un chômage de jeunes : les 16-24 ans en constituent plus de la moitié.

Taux de chômage selon la tranche d'âge



- Niveau d'instruction des chômeurs : plus de 41% des chômeurs pauvres sont analphabètes, 29.4% ont un niveau d'instruction du primaire et 22% ont un niveau d'instruction moyen.



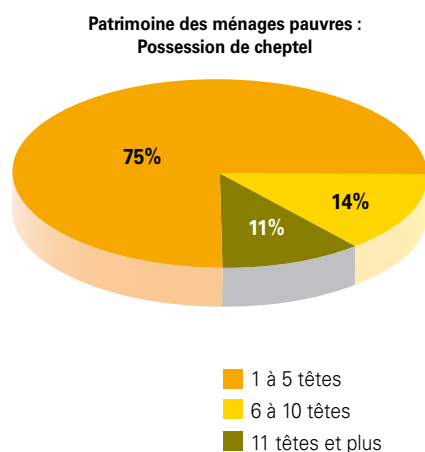
■ Endettement des ménages

L'endettement est une voie de recours pour plus de la moitié des ménages. Le montant de la dette contractée est pour plus de 82% des ménages pauvres, inférieur à 10 000 DA.

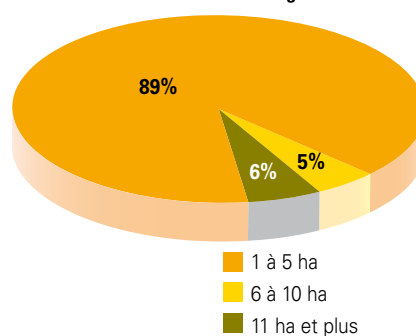
■ Pauvreté et patrimoine du ménage

- Moins de 20% des ménages pauvres disposent d'un patrimoine animalier (49.7% pour les non pauvres).
- Près de 18% des ménages pauvres sont propriétaires terriens. La superficie possédée est inférieure à 6 ha pour 89.0% des ménages pauvres.

La possession de cheptel et le statut de propriétaire terrien se présentent ainsi comme des facteurs discriminants de la pauvreté.



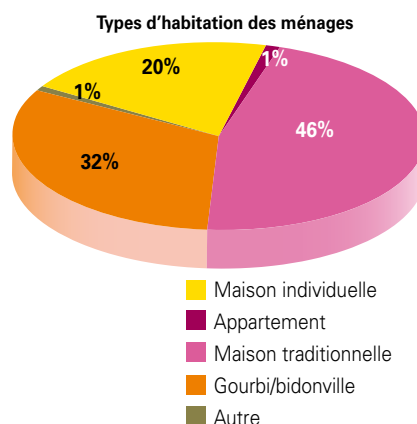
Patrimoine des ménages pauvres : Possession des terres agricoles



III.3.2 Pauvreté et conditions de vie

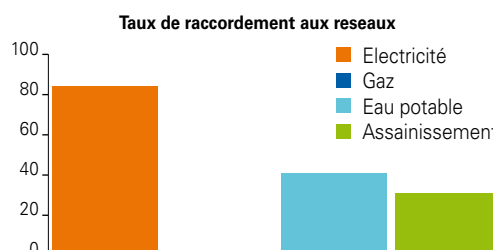
■ Caractéristiques du logement des ménages pauvres

- La maison traditionnelle constitue plus de 46% des logements des pauvres et plus de 32% sont de type gourbi/bidonville. Les ménages pauvres vivant une situation de grande promiscuité (à plus de 6 personnes par pièce) sont, en proportion, deux fois plus nombreux que les non pauvres (respectivement 11,4 et 5,7%)
- Les pauvres sont propriétaires ou copropriétaires de leur logement dans 78.6% des cas..



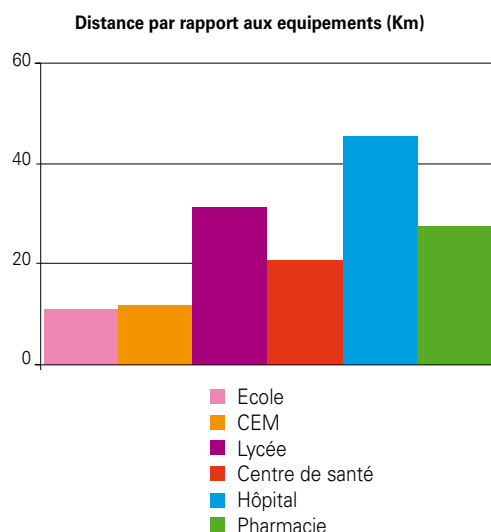
■ Raccordement aux différents réseaux

- 84% des ménages pauvres disposent de l'électricité.
- Par contre, le raccordement aux réseaux AEP et assainissement est faible (taux de raccordement inférieur à 31%).
- Le réseau gaz est quasi inexistant.



■ Distance moyenne des ménages par rapport aux équipements

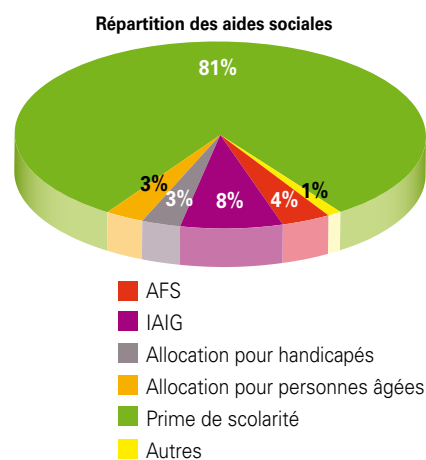
- Distance moyenne à parcourir : 10.3 km, pour aller à l'école, 11.6 km pour aller au CEM et 33.4 km pour aller au lycée.
- Distance d'accès aux services de santé, environ 20.5 km pour les centres de santé, 28.5 km pour les pharmacies et plus de 45.3 km pour l'hôpital.



■ Aides sociales dont bénéficient les ménages pauvres

- 10.3% des ménages pauvres bénéficient d'aides au logement rural ;
- Autres aides sociales ; elles sont octroyées à 17.2% de pauvres ;

- L'analyse de la répartition des aides sur la population des bénéficiaires montre que la prime de scolarité constitue l'aide la plus distribuée pour les pauvres (81.9%) ;
- L'AFS et l'IAIG représentent 12% du total des aides destinées aux pauvres ou aux non pauvres ;
- La zone éparsée est la strate qui regroupe le plus grand nombre de bénéficiaires (pauvres ou non pauvres) de l'AFS et de l'IAIG (des proportions globales de 62.4 et 55.2%). Elle est suivie par le chef lieu avec respectivement 25.6 et 34.3% des bénéficiaires.



CHAPITRE IV



Les causes locales de la pauvreté :

Rudesse des conditions naturelles, enclavement et faiblesse des activités économiques

IV.1 Des conditions naturelles contraignantes, pour les populations et pour les activités

IV.1.1 Activités économiques et conditions naturelles

Leur configuration géographique et les caractéristiques physiques et naturelles de ces communes, toutes rurales, ont un impact direct sur leur développement : en effet, l'agriculture et l'élevage, leurs activités principales, sont conditionnées par la disponibilité et la qualité des ressources naturelles, eau et sol.

Les 26 communes enquêtées dans le Tell, sont situées sur les parties les plus montagneuses de leur région, occupant souvent plus de 80 % des superficies communales et caractérisées par :

- De fortes pentes dépassant parfois 25%, constituant une contrainte importante à l'activité agricole ;
- Un important potentiel en eau, notamment de surface, en raison d'une bonne pluviométrie et de ce fait ;
- Un potentiel forestier important, mais souvent peu ou pas exploité et de plus en plus dégradé du fait de sa surexploitation et du manque d'entretien, induisant ainsi des phénomènes d'érosion très importants.

L'activité agricole est constituée principalement de la céréaliculture sur les piémonts, de petits maraîchages dans les fonds de vallées. Des petits troupeaux bovins et ovins constituent une activité d'appoint pour les ménages.

Ces pratiques agricoles, avec la déforestation et les labours sur les piémonts induisent une érosion accélérée qui entraîne une disparition de la ressource en sol.

Sur les **Hauts plateaux**, pour les 39 communes concernées, la contrainte majeure réside dans le climat, semi-aride à aride, avec de faibles ressources en eau et en sol en raison notamment :

- D'une pluviométrie faible et irrégulière ;
- D'une évapo-transpiration importante qui augmente les besoins en irrigation ;
- Des vents violents souvent accompagnés de sable ;
- Des sols peu profonds en raison de l'érosion sur des sols peu évolués ou d'une mauvaise exploitation.

Dans les wilayas à cheval sur le **Tell** et les Hauts plateaux, telles que Médéa et Tissemsilt, les communes pauvres se situent soit sur les parties montagneuses, soit sur les zones arides des hauts plateaux, subissant des contraintes climatiques ou celles dues au relief.

L'activité dominante est la céréaliculture extensive avec le pastoralisme. L'augmentation des charges anthropiques aggravée par la sédentarisation des populations nomades entraîne une modification

des modes d'occupation et d'exploitation des milieux qui les fragilisent davantage.

Les nappes alfatières ont fortement régressé et l'alfa a même disparu sur de vastes étendues sous l'effet combiné de la sécheresse et de l'action anthropique (défrichement, chauffage, incendies...). Une partie de la SAU est issue du défrichement des parcours sur des sols non aptes à la mise en culture. Les superficies ainsi récupérées sont utilisées de manière extensive par des cultures céréalières qui occupent de grandes étendues avec des rendements faibles et aléatoires.

Avec les mutations en cours actuellement, (sédentarisation des éleveurs et changements dans les pratiques de la transhumance), la sécheresse et la dégradation des parcours risquent de faire disparaître de façon irréversible cette ressource, si aucun investissement productif ne vient en atténuer la pression et si des mesures de protection ne sont pas arrêtées.

Pour les communes du **Sud** (12 communes): Le climat saharien, chaud et sec, limite le potentiel agricole et constitue la première difficulté pour toute activité économique.

La croissance démographique exerce une pression sur la ressource en eau, venant s'ajouter à la contrainte de l'eau superficielle inexistante en raison de la pluviométrie ; les ressources souterraines sont peu connues et donc insuffisamment ou mal exploitées.

La principale culture est celle de la datte et le petit maraîchage, qui constitue un appoint pour les ménages.

Les communes enquêtées affichent de forts taux de chômage : 40,6% de la population active est au chômage et 60% de la population occupée, a un emploi saisonnier donc précaire. Cette faiblesse de l'activité économique a au moins deux impacts importants :

- Elle contraint les populations à une exploitation inadaptée des milieux, avec pour effet, la dégradation voire la disparition de la ressource en eau et en sol sans pour autant améliorer leurs revenus ;
- Elle induit une absence de ressources propres pour ces communes et les met dans l'incapacité de financer leur propre développement.

IV.1.2 L'enclavement : une contrainte supplémentaire pour le développement

A la contrainte géographique s'ajoutent des situations marginales aggravées par l'enclavement

dont souffre la majorité des communes, de ce fait, les communes pauvres n'attirent pas les activités économiques en raison des surcoûts engendrés par leur situation.

Cela pénalise en outre, fortement les populations qui de ce fait, n'ont accès, ni aux zones d'emploi qui pourraient se trouver dans leur région respective, ni aux équipements de services.

L'inaccessibilité aux différents équipements souvent localisés dans les agglomérations chef lieux (A.C.L) ou dans les communes environnantes accentue l'isolement des populations. Ainsi, dans 30% des cas, la scolarisation des enfants est conditionnée par l'éloignement des infrastructures scolaires.

Dans l'analyse de l'enclavement, deux types de situations se présentent :

- Un enclavement total lorsque que le réseau est constitué uniquement de pistes ou de chemins communaux, illustrés par le cas de la commune de Bâata dans la wilaya de Médéa (voir carte), avec :
 - Un manque d'accès vers l'extérieur du territoire communal ;
 - Un accès difficile à l'intérieur du territoire ;
- Un enclavement partiel lorsque les communes sont traversées par une route d'importance nationale ou régionale (route nationale ou chemin de wilaya). mais ceux-ci ne desservent pas toujours la commune car ils ne passent pas par les zones habitées, comme l'illustre l'exemple de la commune de Deldoul dans la wilaya de Djelfa (voir carte).

Globalement, l'enclavement concerne la presque totalité des communes qui sont desservies par des voies secondaires en très mauvais état, ou par des pistes.

Cette situation est doublement contraignante :

- Sur le plan économique, en raison des surcoûts générés par les difficultés d'accès, ces territoires n'attirent pas l'activité économique;
- L'enclavement isole les populations en raison de l'inaccessibilité aux équipements et aux zones d'emploi. Les raisons invoquées pour la déscolarisation des enfants sont liées dans environ 35% des cas à l'éloignement, l'enclavement augmentant les dépenses de scolarité pour les parents en raison des frais de transport.

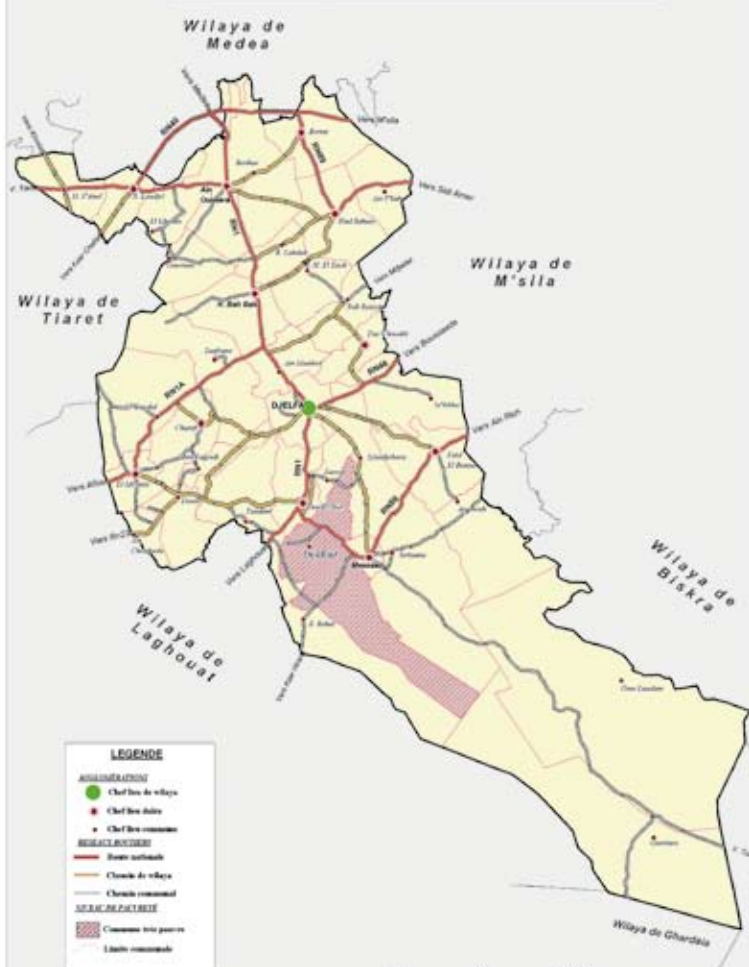
Accessibilité des communes

Région	Wilaya	Enclavement partiel	Enclavement total
Nord	Ain Defla		El Main
			Belaas
	Chlef	Dahra	Breira
		El Hadjadj	Beni Boutalb
	Médéa	Ouled Hellal	Baâta
		Sidi Naamane	Ain Ouksir
		Chahbounia	Sidi Damed
	Tipaza		Bouaiche
			Beni Mileuk
			El Mokrani
	Bouïra		
	Jijel	Erraguene	
	Skikda	Zardazas	
	Mostaghanem	Ouled maalah	
		Nekmaria	
	Rélizane	Beni Zentis	El Ouldja
			Had Chkala
			Dar ben Addellah
Hauts Plateaux	Sidi Bel Abbès		El hamri
			Taoudmout
	Tiaret	Tousnina	
		Chehaima	
		Naima	
		Madna	
	Tissemssilt	Beni Lahcen	Larbaa
		Beni Chaïb	Macem
	Saida		Sidi Abed
		Tircine	
	M'Sila	Bouti Sayah	Zarzour
		Mohamed Boudiaf	
	Laghouat	Belaiba	
		El Ghicha	
		Oued Morra	
		Hadj Mechri	
	Djelfa	Bennacer Benchouhra	
		Deldoul	Guettara
		El Khemis	Sed Rahel
			Selmana
	Batna		Ain Chouhada
			Douis
	Bordj Bou Arriridj	Djezar	
		Azil Abdelkader	
	Oum El Bouaghi		Ouled Dahmane
		Bellala	Ain Diss
	Tébessa	Hanchir Toumghani	
		Saf Saf El Ouesra	Guouriguar
		El Ogla El Malha	
		Thlidjene	
Sud	Tamanrasset	El Mezerâa	
	Biskra	Ain Guazam	
		Doucen	
	El Oued	Besbess	
		Mih ouenza	
	Ourgla	Ben Ghecha	
	Adrar	M'naguer	
		Chraouine	Ksar Kadour
		Tinerkouk	
		Talmine	

SITUATION GENERALE DE LA COMMUNE DE BAATA (Wilaya de Médéa)



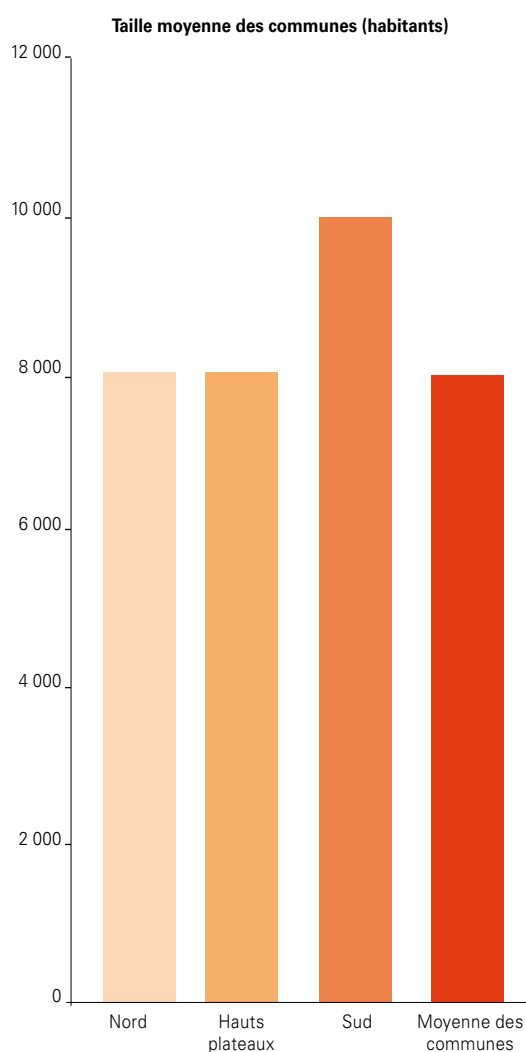
SITUATION GENERALE DE LA COMMUNE DE DELDOUL (Wilaya de Djelfa)



IV.1.3 Les populations : contraintes à l'exode et vivant en majorité en zones éparées

■ Une population éparse

Toutes ces communes sont de petite taille, leur population variant de 2 800 hab. Pour la moins peuplée (El Bellala dans la wilaya d'Oum El Bouaghi) à 25 699 Hab pour la plus peuplée (Doucen dans la wilaya de Biskra).



Le mode d'habitat dominant est de type éparé, puisque dans la presque totalité des communes plus de 50% des populations vivent en dehors des agglomérations, même si on constate une tendance générale à l'agglomération.

Parmi les 77 communes, 80 % des populations de 25 communes vivent en zone éparse et pour 6 d'entre elles, c'est la totalité de la population qui est concernée.

Dans 36 communes, entre 50 et 80 % de leur population réside en zone éparse et 15 seulement ont une population agglomérée, qui représente plus de la moitié de la population.

La dispersion de la population est beaucoup plus accentuée dans la zone tellienne. A Médéa, sur les 7 communes enquêtées 3 ont 100% de leur population en zone éparse.

Ces populations dispersées sur des territoires enclavés posent de façon aigue le problème des équipements, quant à leur localisation et leur fonctionnement : les équipements sont souvent localisés dans le chef-lieu, tandis que les populations sont dispersées sur la commune avec aucune liaison directe avec le chef-lieu.

■ Ralentissement des grands mouvements migratoires

Les événements qu'a connus le pays ces quinze dernières années et particulièrement les zones dans lesquelles sont situées ces communes, ont eu des impacts importants sur les mouvements des populations.

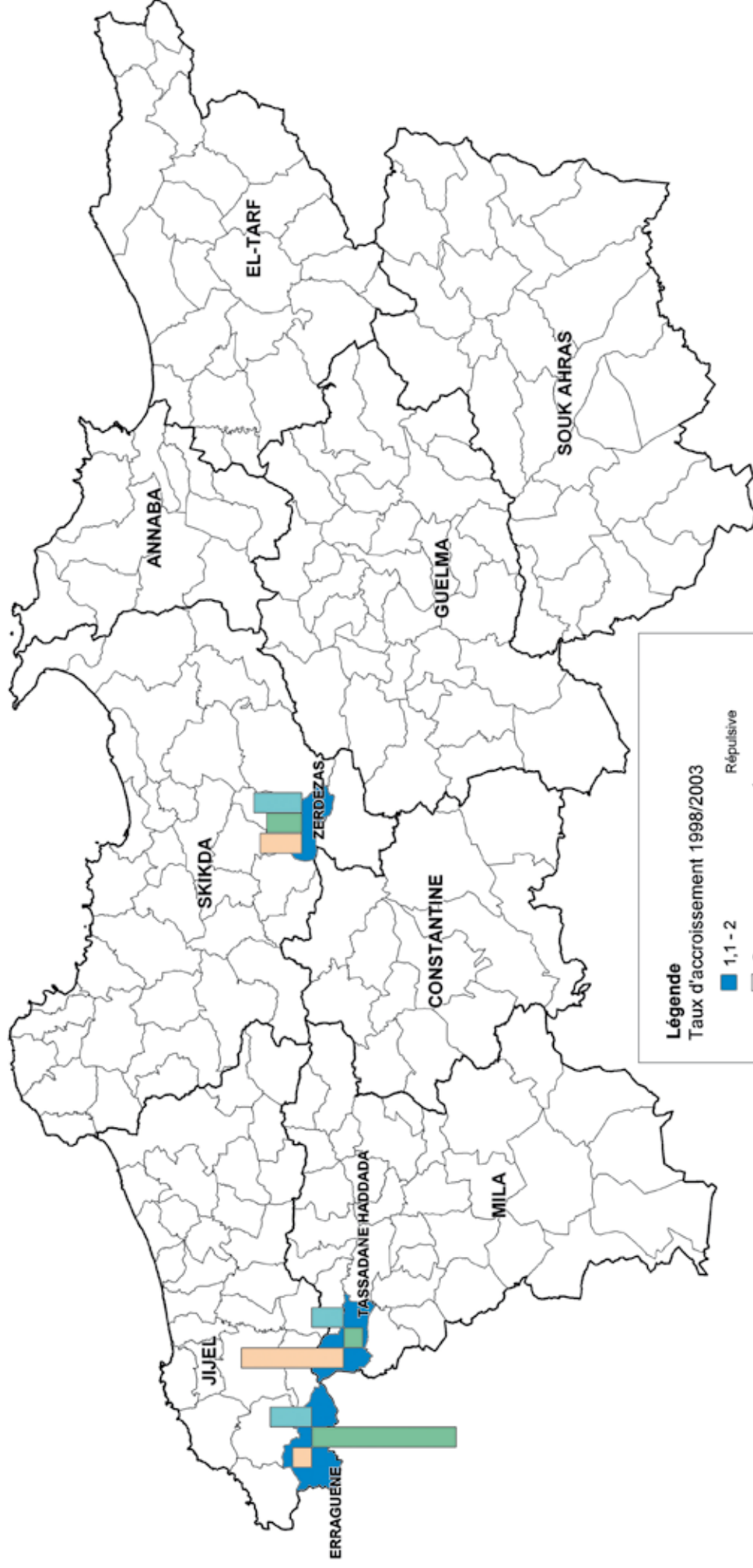
La comparaison des taux enregistrés entre 1987_1998 et 1998_2003 indique une baisse ou un net ralentissement des grands mouvements d'exode, motivés durant la décennie 1987-1998, dans la plupart des cas, par les effets conjugués de l'insécurité et de la dégradation des conditions socio-économiques.

Contrairement à la décennie 1987-1998 et à l'exception de deux communes (El Ouldja dans la wilaya de Relizane et Beni Lahcene dans la wilaya de Tissemsilt), on ne note plus de taux d'accroissement négatifs, sur la période 1998-2003, même si dans l'écrasante majorité des cas, elles restent répulsives. On suppose donc un retour des populations vers leurs anciens lieux de résidence sans que ces communes aient toutefois, retrouvé, même avec un très fort taux de croissance, leur niveau démographique de 1987.

L'examen des tendances d'évolution sur une longue période 1977-2003, a permis d'observer le trend d'évolution de la population de ces communes sur 25 ans : cette observation permet d'affirmer que 68% des communes enquêtées sont répulsives, comme l'illustrent les cartes suivantes.

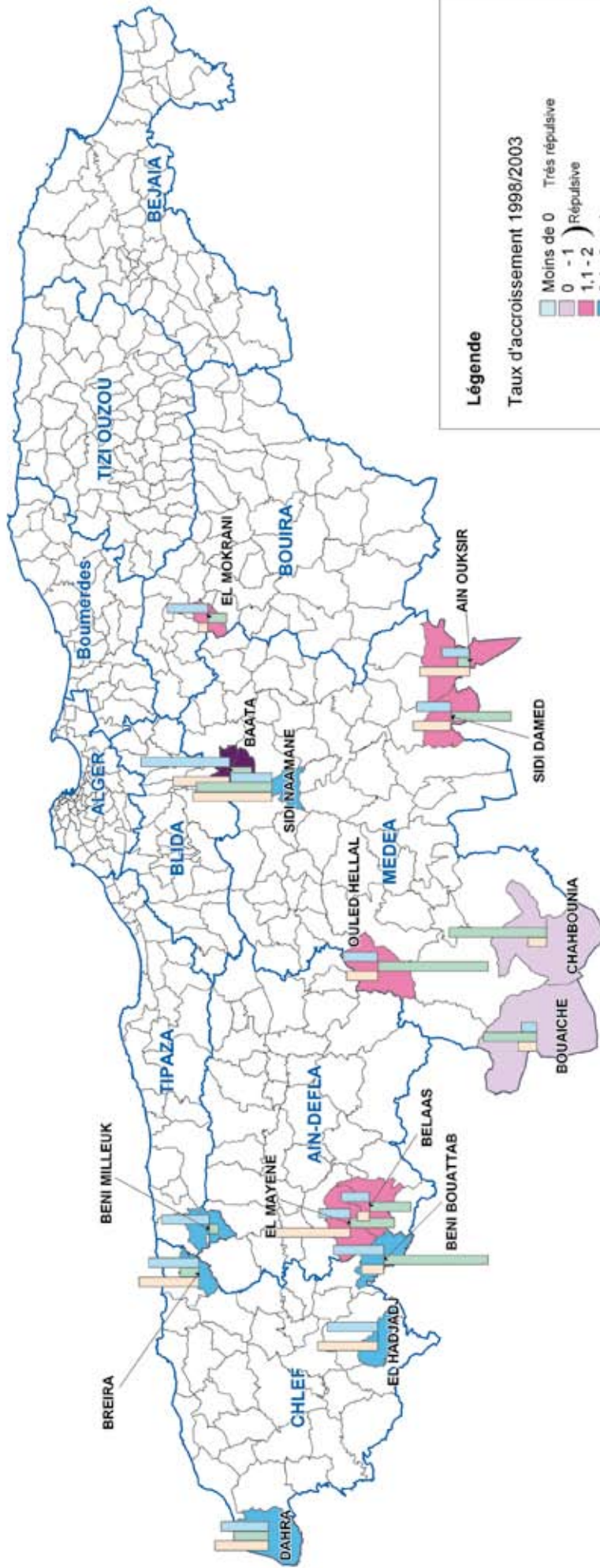
La majorité des communes répulsives sont localisées dans les wilayas : Médéa, Tissemsilt et Relizane, alors que sur 17 communes attractives, sept communes se trouvent dans les wilayate d'Adrar et Djelfa.

TAUX D'ACCROISSEMENT REGION "NORD EST "



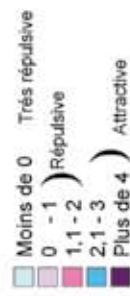
0 35 70 Kms

TAUX D'ACCROISSEMENT REGION " NORD CENTRE "



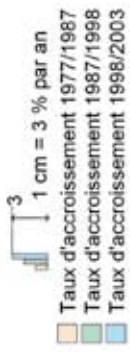
Légende

Taux d'accroissement 1998/2003



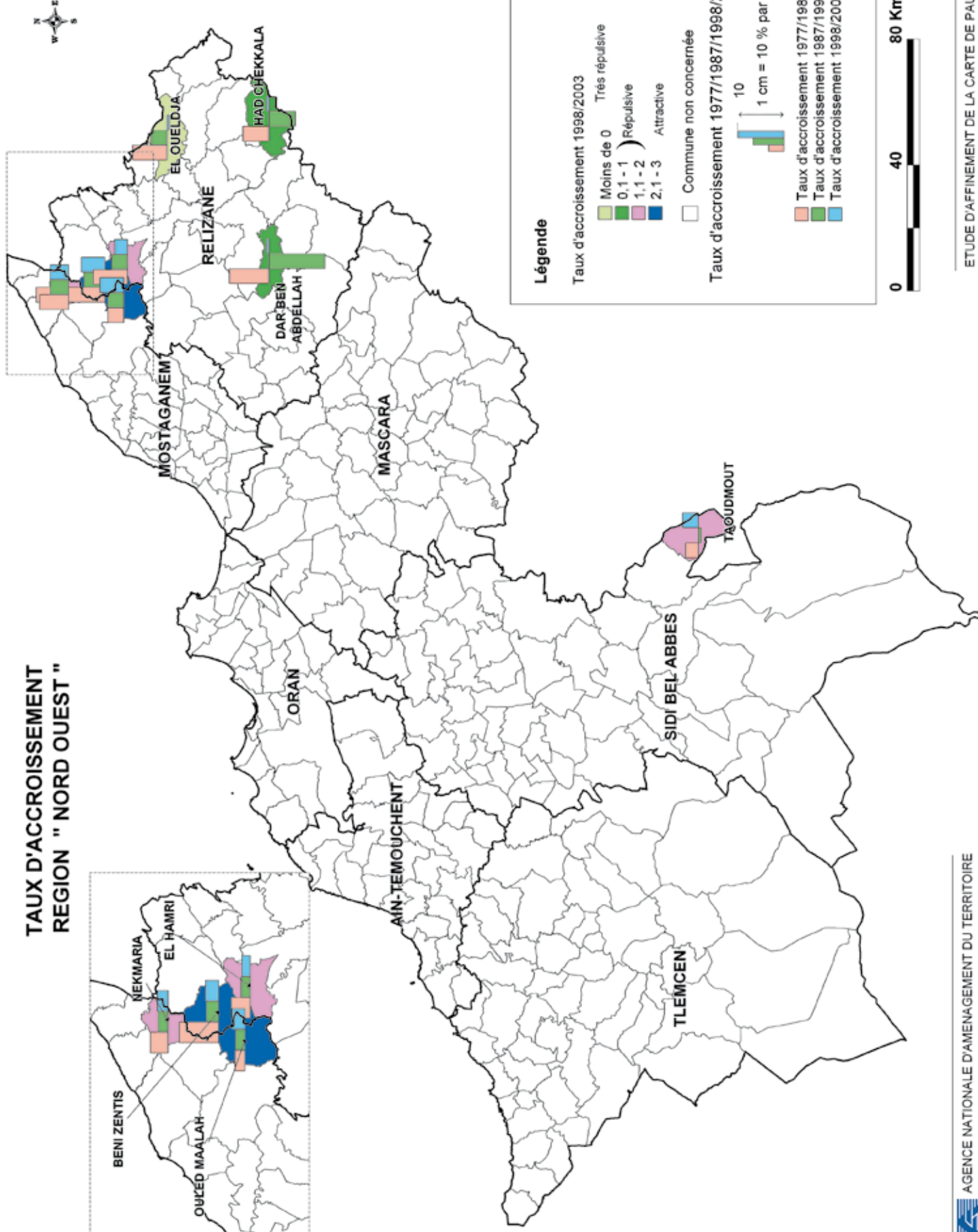
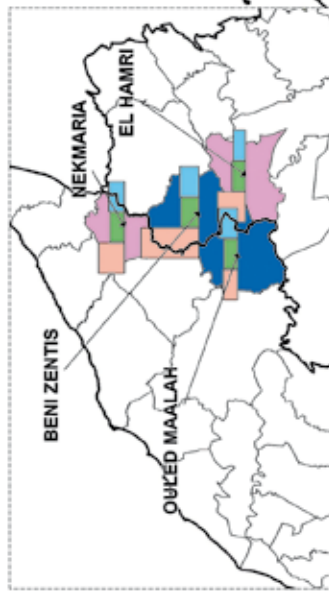
Commune non concernée

Taux d'accroissement 1977/1987/1998/2003



0 50 100 Kms

TAUX D'ACCROISSEMENT REGION " NORD OUEST "



Légende

Taux d'accroissement 1998/2003

- Moins de 0
- 0,1 - 1
- 1,1 - 2
- 2,1 - 3
- Très répulsive
- Répulsive
- Attractive

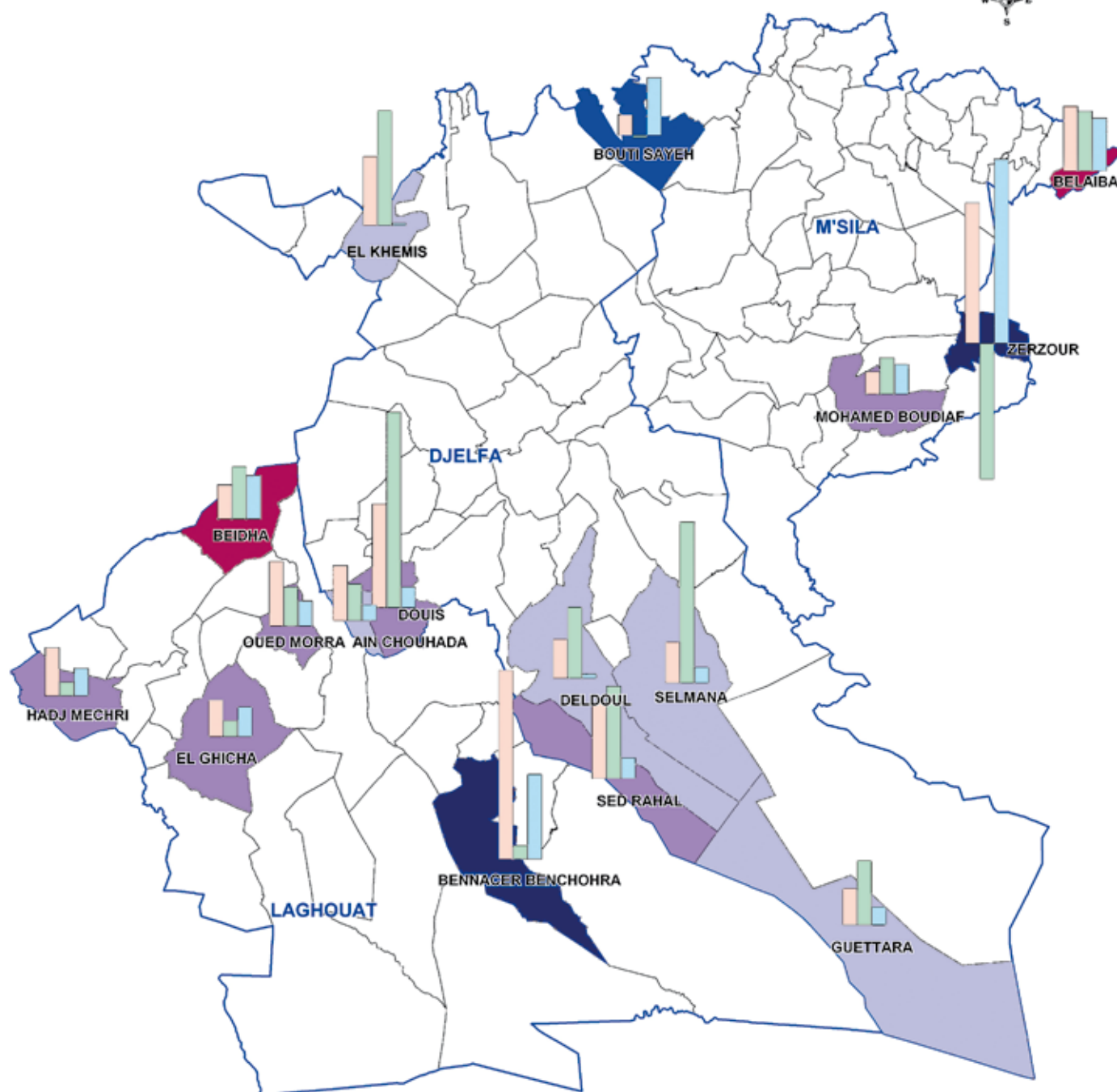
Commune non concernée

Taux d'accroissement 1977/1987/1988/2003

- Taux d'accroissement 1977/1987
- Taux d'accroissement 1987/1998
- Taux d'accroissement 1998/2003

0 40 80 Kms

TAUX D'ACCROISSEMENT REGION " HAUTS PLATEAUX CENTRE "



0 45 90 Kms

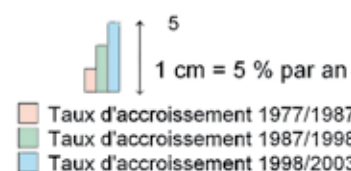
Légende

Taux d'accroissement 1998/2003

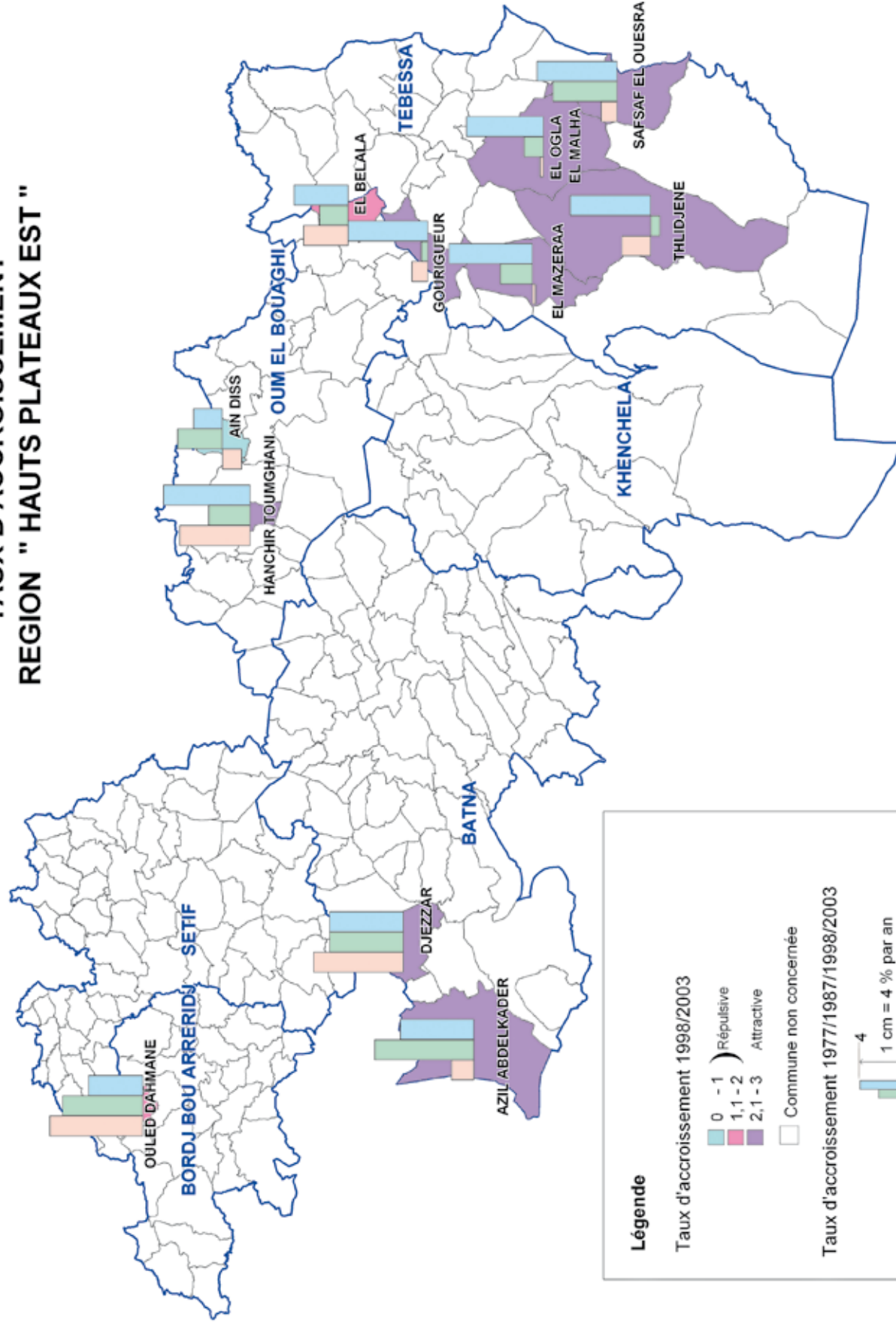


□ Commune non concernée

Taux d'accroissement 1977/1987/1998/2003



TAUX D'ACCROISSEMENT REGION " HAUTS PLATEAUX EST "



Légende

Taux d'accroissement 1998/2003

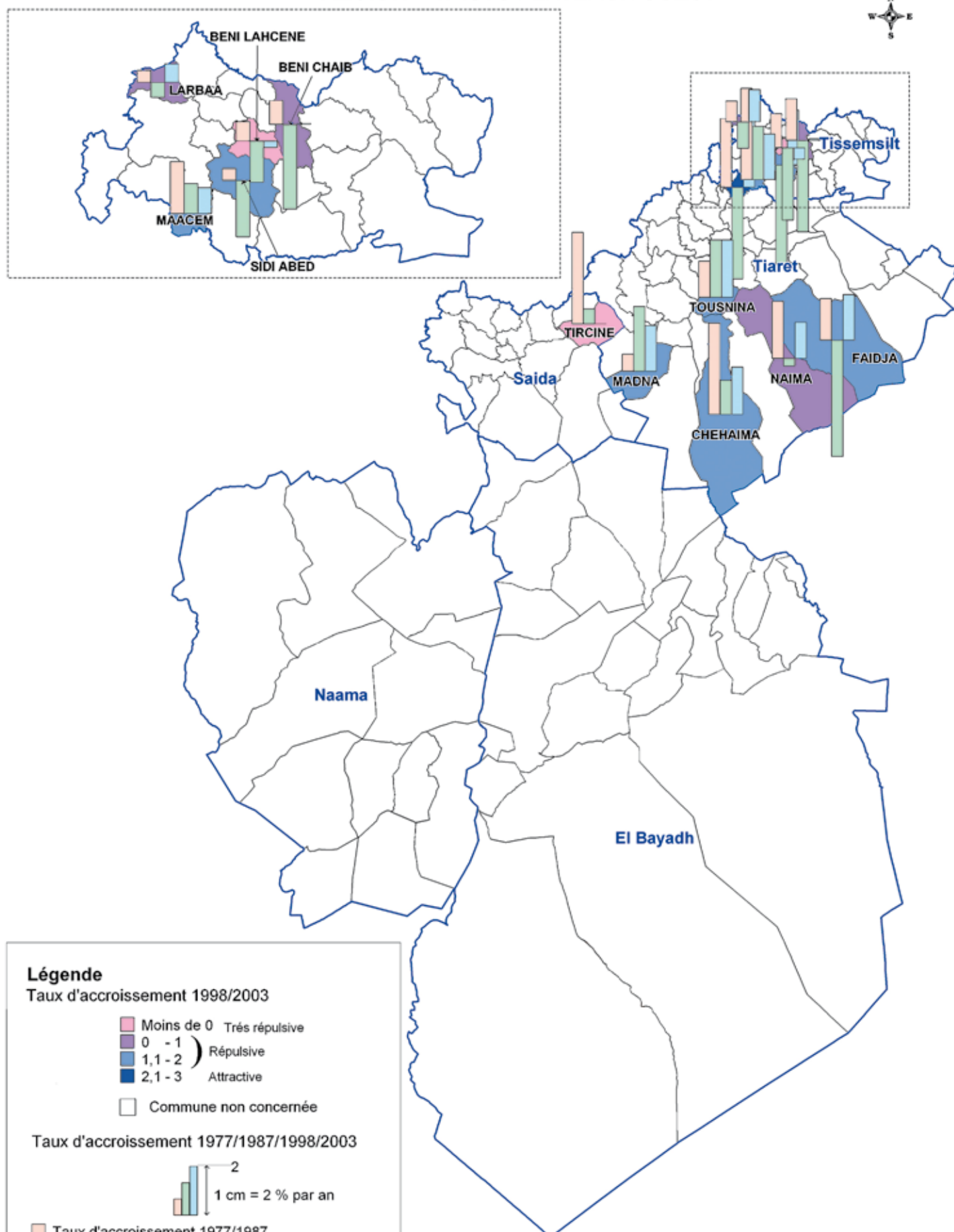
- 0 - 1) Répulsive
- 1,1 - 2) Attractive
- 2,1 - 3) Attractive
- Commune non concernée

Taux d'accroissement 1977/1987/1998/2003



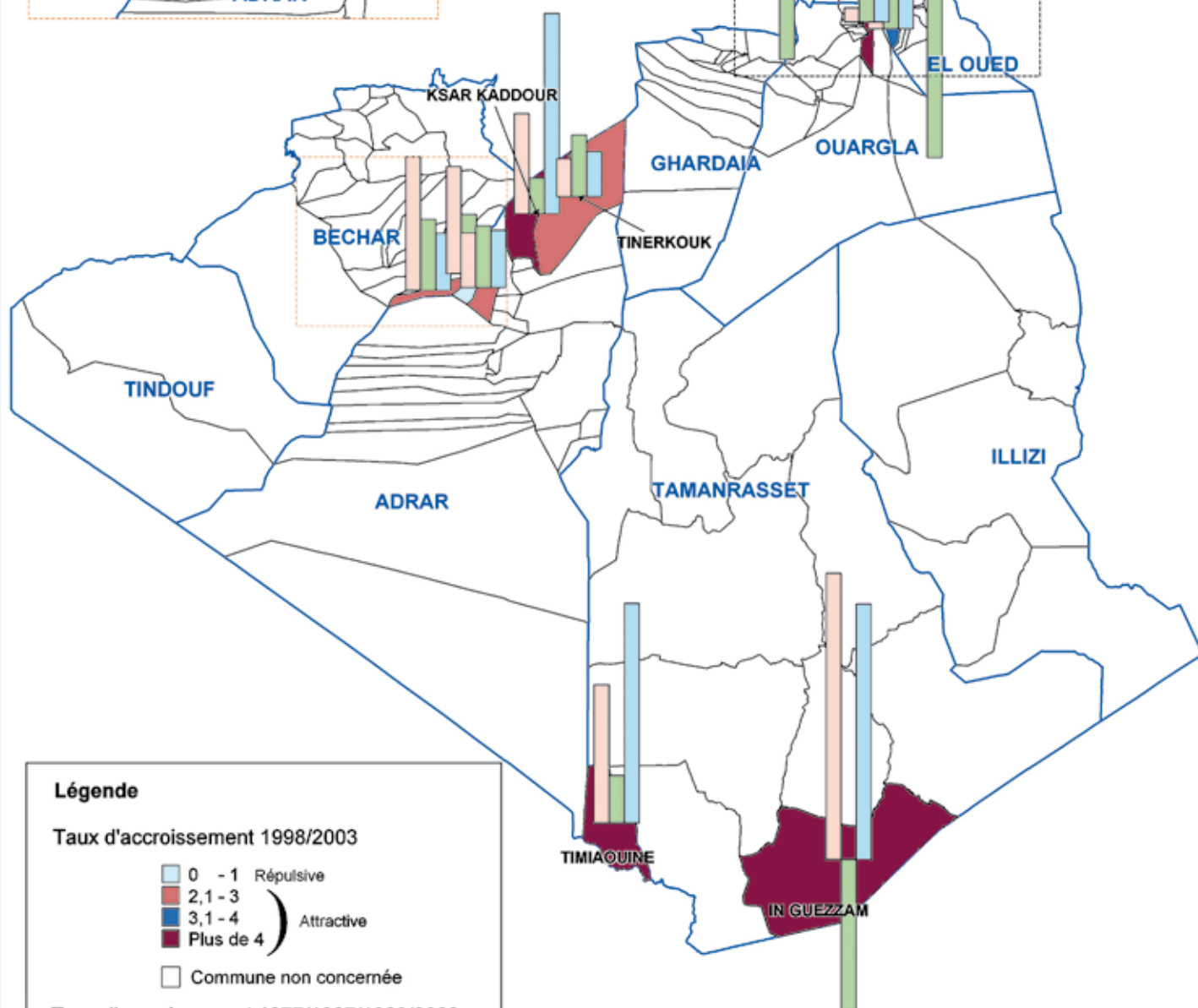
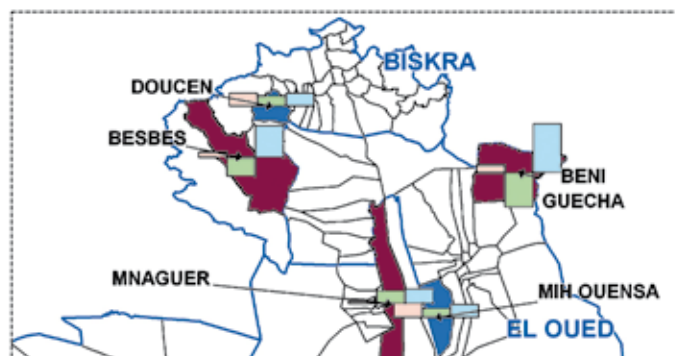
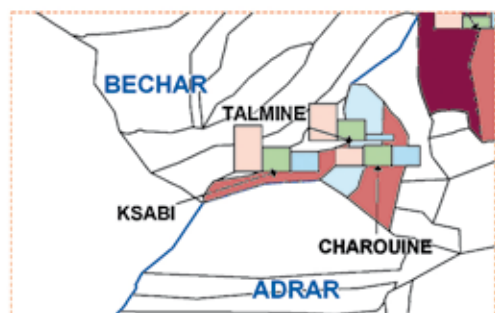
Taux d'accroissement 1977/1987
Taux d'accroissement 1987/1998
Taux d'accroissement 1998/2003

TAUX D'ACCROISSEMENT REGION " HAUTS PLATEAUX OUEST "



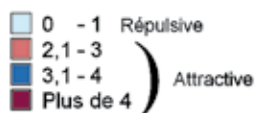
0 50 100 Kms

TAUX D'ACCROISSEMENT REGION " SUD "



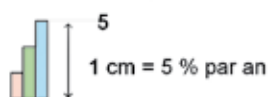
Légende

Taux d'accroissement 1998/2003



□ Commune non concernée

Taux d'accroissement 1977/1987/1989/2003



■ Taux d'accroissement 1977/1987
■ Taux d'accroissement 1987/1989
■ Taux d'accroissement 1998/2003

0 250 500 Kms

IV.2 Faiblesse des moyens locaux de gestion et d'encadrement

Les travaux d'enquête et d'analyse conduits auprès des communes qui présentent les caractéristiques de pauvreté les plus accentuées ont mis en exergue les principaux enseignements suivants :

IV.2.1 Des ressources limitées générant déficits et endettements

L'exploitation des enquêtes auprès des 71 communes, a permis de relever que ces communes présentent globalement les caractères dominants suivants :

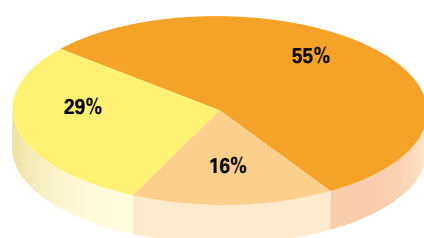
- Un déséquilibre du budget de la majorité de ces communes (47) ;
- Un endettement relativement important du grand nombre de ces communes (50 communes) ;
- Un cumul du déficit et de l'endettement pour 38 communes.

L'étendue de l'endettement va de 14 DA/hab pour la commune de Guorrigueur (Tébessa) à 6 770 DA/Hab pour Dar Ben Abdellah (Relizane). L'état de précarité financière dans lequel se trouve la majorité des communes risque de toute évidence d'hypothéquer toute perspective de développement de ces communes. Classées en trois catégories selon l'importance de l'endettement, l'on obtient la situation suivante: Parmi les communes endettées, 11 d'entre elles accusent des dettes dépassant très largement leurs ratios de ressources propres :

Il s'agit des communes de :

- Charouine - Ksar Kaddour (Adrar),
- El Khemis - Selmana - Ain Chouhada - Deldoul (Djelfa),
- Ouled Halla - Sidi Damed (Medéa),
- Ben Guecha (El Oued),
- Dar Ben Abdellah - El Ouldja (Relizane).

Endettement des communes enquêtées



■ ≤ 500 DA/hab. ■ 501 DA à 910 DA/hab. ■ ≥ 910 DA/hab.

IV.2.2 Faiblesse des ressources propres et dépendance financière des communes du financement extérieur

La consistance de leurs recettes et le poids de leurs dépenses, renseignent sur la gestion des communes, permettant ainsi d'évaluer la place des ressources propres et de l'aide extérieure dans les budgets communaux.

Le classement des communes selon leur ressources comparées au ratio national de l'exercice 2002 (1281 DA/Hab), a permis ainsi de mesurer leur degré de précarité ou de dépendance financière et fait apparaître la situation suivante :

Ressources propres communes	Financement extérieur communes
Egal ou inférieur à 20%	31
Egal ou inférieur à 40%	07
De 21% à 60%	33
De 41% à 80%	38
Supérieur à 60%	07
Supérieur à 80%	26
Total	71

Ainsi parmi les 71 communes, celles les moins dépendantes financièrement de l'aide externe, pour autant qu'elles parviennent à améliorer leurs performances de gestion, notamment par une utilisation plus rationnelle de leurs ressources propres et une valorisation de leur patrimoine, sont au nombre de sept (07) communes, figurant au tableau ci-après :

Communes	Wilaya
Djezzar	Batna
Besbes	Biskra
Naima	Tiaret
Faidja	Tiaret
Ain Chouhada	Djelfa
Belaiba	Msila
Dar Ben A badallah	Relizane

En termes de ressources propres, le ratio le plus faible est de 490 DA/Hab (à Sed Rahal, wilaya de Djelfa) et le ratio le plus élevé est de 12 200 DA/Hab (à Faidja, wilaya de Tiaret). Pour le financement extérieur, le ratio le plus faible est de 579 DA/Hab (Besbes, w.Biskra) et le ratio le plus élevé est de 16 460 DA/Hab (Ben Guecha, wilaya d'El Oued).

Ressources propres	communes	Financement extérieur	communes
Inférieur au ratio national (1281 DA/hab.)	41	Inférieur à 3 000 DA/Hab.	33
Supérieur au ratio national de (1281 DA/hab.)	30	Supérieur à 3 000 DA/Hab.	38
TOTAL	71	TOTAL	71

La comparaison entre les ressources propres et le financement extérieur, permet de distinguer trois (03) catégories de communes :

communes	Nombre	%
Très pauvres	26	37
Relativement pauvres	38	53
Relativement riches	07	10
TOTAL	71	100

IV.2.3 Inégale répartition des programmes sectoriels

Le financement des programmes sectoriels en dehors de dotations (P.C.D)¹ allouées par l'Etat, se rapporte en particulier au développement de l'Agriculture (PNDA)², au plan de soutien à la relance économique (PSRE)³, à habitat et aux programmes sectoriels décentralisés (PSD)⁴.

Ces programmes ont contribué de toute évidence à l'amélioration du cadre de vie des citoyens, mais l'impact sur le niveau des ressources propres des communes est pratiquement nul, en raison du caractère socio collectif de ces programmes, générant davantage de charges induites pour les communes (entretien et gardiennage des établissements scolaires, infrastructures de santé, réseaux divers et enfin d'action sociale).

La répartition des opérations sectorielles entre les communes, va de 420 DA/Hab pour la commune de Ain Chouhada (Djelfa) à 102 712 DA/Hab pour la commune de Naima (Tiaret).

En Outre, ce ne sont pas toujours les communes les plus pauvres qui sont favorisées par ces programmes sectoriels. A titre indicatif sur les 17 communes ayant bénéficié d'une affectation de 5 001 DA/Hab à 102 712 DA/Hab, huit (d'entre elles disposent de ratio de ressources propres largement supérieur au ratio national de 1 281 DA/Hab (Ben Chohra, El Bellala, Ksabi, Madna, Naima, Meghila, Feidja, Ben Ghecha).

D'une manière générale, le faible impact de ces programmes sectoriels sur le développement local a de multiples raisons :

- Les dotations limitées de ces programmes sectoriels ;
- Les insuffisances de moyens de réalisation dues à l'environnement peu attractif ;
- La réticence des entreprises à prendre en charge les projets de ces communes, jugés non rentables.

IV.2.4 Structure des dépenses

L'analyse des dépenses s'attache à faire ressortir les services et activités représentatifs auxquels les dépenses communales sont destinées.

a) Les charges de personnel

Plus de 40 communes se situent en deçà du seuil de 45%, seuil de référence:

Classement des communes par rapport au seuil de référence de 45%	
Egal ou inférieur à 45%	41 communes
Egal ou supérieur à 45%	30 communes
TOTAL	71 communes

Les dépenses en charges de personnel, les insuffisances de ressources constituant la principale contrainte au recrutement eu égard à la précarité de leurs ressources humaines notamment en matière d'encadrement.

Pour les 30 autres communes dépassant ce seuil, il s'agit surtout de l'existence d'une pléthore d'agents d'exécution au détriment de l'encadrement.

Ces efforts sont consacrés au détriment des actions de développement de ces communes dont l'autofinancement, s'avère dérisoire.

¹(P.C.D) : plan communal de développement.

²(PNDA) : plan national de développement de l'agriculture.

³PSRE : plan de soutien à la relance économique.

⁴(PSD): programme sectoriel décentralisé.

b) L'impact des crédits affectés aux secteurs de base (éducation, santé, réseaux divers, action sociale...)

Les efforts consacrés par les communes pour ces secteurs sont relativement importants au regard de l'autofinancement dégagé pour leur développement.

Crédits/dépenses totales de fonctionnement	communes
Egal ou inférieur à 20%	51
Supérieur à 20%	20
Total	71

c) Les dépenses d'équipement et d'investissement

Les sources de financement du développement des communes proviennent principalement des crédits alloués par l'Etat au titre des plans communaux de développement (PCD), et accessoirement de l'autofinancement, à travers un prélèvement opéré par les communes sur leurs recettes de fonctionnement au profit de l'équipement et de l'investissement.

■ L'autofinancement

Les contraintes financières des communes ont influé considérablement sur les capacités d'épargne de ces dernières qui sont retombées de 40% (taux minimum légal) à 10% ces dernières années. Seulement 9 communes ont pu dégager un autofinancement excédant le taux minimum légal.

Autofinancement	communes
Egal ou inférieur à 10% des dépenses totales de fonctionnement	62
Supérieur à 10% des dépenses totales de fonctionnement	09
Total	71

■ Les dotations PCD

L'évaluation par habitant des dépenses d'équipement et d'investissement se traduit globalement comme suit :

Auto financement/hab :
257 477 097 DA/588 509 Hab.
= 438DA/ Hab
Crédits PCD/Hab :
984 915 757 DA/588 509 Hab.
= 1 674 DA/Hab.

La comparaison entre ces deux ratios démontre la dépendance financière de la majorité de ces communes en matière de développement. Par ailleurs, la comparaison du ratio moyen (PCD) (1674 DA/Hab) de ces 71 communes par rapport au ratio national (PCD) (1237 DA/ Hab) de l'ensemble des communes du pays confirme le fait que ces communes, les plus démunies du pays bénéficient de dotations en crédits PCD bien supérieures à la moyenne des communes de l'ensemble du pays.

Ratio national PCD:

1237 DA/Hab

Crédits PCD/Hab (des 71 communes):

1674 DA/Hab

IV.2.5 Ressources humaines

a) Un sous encadrement très marqué

L'ensemble des 69 communes enquêtées (02 communes n'ont pas communiqué d'informations à ce sujet) disposent en tout de 328 cadres.

Trois (3) communes fonctionnent avec un (1) cadre seulement et la commune la mieux placée dispose de 14 cadres, il s'agit de la commune de Feidja (Tiaret).

Tranche d' encadrement	communes
De 1 à 06 cadres	56
De 07 à 14 cadres	13
Total	69

Par manque de personnel d'encadrement, ces communes sont réduites à mettre en œuvre une organisation relativement informelle, variant d'une commune à une autre et peu conforme à l'organigramme type, prévu par l'arrêté Ministériel du 11.10.1981.

L'évaluation de l'encadrement par habitant, au regard du texte réglementaire cité ci-dessus, et par rapport à l'encadrement réel des communes concernées, confirme l'état de précarité avancé de ces communes dans ce domaine, comme le montre le calcul suivant :

Encadrement théorique par habitant selon l'arrêté du 11.10.1981 :

■ Encadrement théorique :

25 cadres x 69 Communes= 1725 cadres:

1 cadre pour 341 hab.

■ Encadrement par habitant :

588 509 hab/1725 cadres soit :

1 cadre pour 341 hab.

Encadrement réel par habitant :

588 509 hab/328 = 1 cadre pour 1 794 hab.

Le déficit en matière d'encadrement, dont souffrent les communes étudiées, contribue certainement à leur maintien en situation de précarité. Il pourrait expliquer, en partie, leurs faibles performances en termes de gestion administrative et technique, et d'utilisation rationnelle des ressources ou moyens dont elles disposent, notamment en ce qui concerne les mieux pourvues d'entre elles.

Or seul un encadrement de qualité fournit des aptitudes à maîtriser les charges, à mieux utiliser les ressources disponibles, et répondre aux enjeux d'une bonne gouvernance locale.

b) Un sous équipement notable

L'appréciation sur la faiblesse des moyens matériels de ces communes est toute relative dans la mesure où la consistance du parc matériel des communes n'a pas encore fait l'objet d'une normalisation.

Cependant, les communes exploitées ne disposent que de matériels sommaires loin de satisfaire aux exigences de leurs missions.





La mise en œuvre locale des dispositifs d'aide et de lutte contre la pauvreté

L'analyse a été effectuée sur la base de l'exploitation des résultats d'enquêtes qui ont concerné 69 communes classées «pauvres» par l'étude «carte de la pauvreté». En raison de contraintes, 8 communes n'ont pas participé à l'enquête. Les données chiffrées ont été complétées et actualisées sur la base d'indications fournies par l'ADS. Cette analyse, est articulée autour de deux volets principaux, qui s'intéresseront respectivement :

- Aux structures locales chargées de la mise en œuvre des dispositifs d'aides, à savoir les bureaux communaux de l'action sociale, à travers leur organisation et leurs moyens de fonctionnement, et de façon générale les conditions dans lesquelles ils assurent leurs missions ainsi qu'aux structures d'appui (commissions locales, cellules de proximité, tissu associatif local)
- Aux conditions locales de mise en œuvre des dispositifs d'aides et de lutte contre la pauvreté (filet social, aides à l'emploi, développement communautaire, actions de solidarité).

V.1 Structures locales chargées de la mise en œuvre des dispositifs d'aides

V.1.1 Le Bureau communal d'action sociale

Dans la plupart des communes étudiées (63 sur

69), les prescriptions réglementaires ont été appliquées quant à la mise en place du bureau communal d'action sociale (BCAS). Quatre communes n'ont pas mis en place ce bureau, par «manque de moyens», et deux communes ne fournissent pas d'indications.

a) Modalités d'organisation et de fonctionnement des bureaux communaux de l'action sociale :

L'analyse des modalités d'organisation et de fonctionnement des bureaux communaux de l'action sociale fait apparaître les caractéristiques dominantes suivantes:

- Position du bureau dans l'organigramme communal : imprécise. Dans plus du tiers des communes traitées, le rattachement du BCAS à une structure quelconque de l'organigramme communal n'est pas précisé. Dans le reste des cas, le Bureau est rattaché soit au président d'APC ou à un vice résident, soit au secrétaire général de la commune, soit au « service des affaires sociales », ou encore au « service de la réglementation générale » voire au «service de l'état civil», ou à la «commission communale des affaires sociales ».
- La grande diversité constatée traduit un défaut de conception globale quant à l'insertion de ce bureau dans l'organigramme des services communaux. Sa situation précise reste donc à définir, pour stabiliser son « statut » et préciser son positionnement par rapport aux autres structures communales, en particulier celles ayant en charge des missions à incidence plus ou moins directes avec l'action sociale.

On notera cependant qu'une telle conception globale reste tributaire d'une définition plus précise des règles générales applicables en matière d'organisation de l'administration communale.

■ Une organisation interne quasiment inexistante. Sur les 69 communes étudiées, 2 seulement ont indiqué que le BCAS a fait l'objet d'une organisation interne en sections (section : AFS et section : IAIG pour la première ; Filet social et Aide sociale pour la seconde). Dans l'ensemble des autres communes, le BCAS n'a pas fait l'objet d'une organisation interne particulière et se réduit à une sorte de guichet administratif chargé de recevoir et de traiter les dossiers de demandes d'aides au titre du filet social.

Les autres missions prévues par la réglementation (action de prévention, d'orientation et de soutien des populations défavorisées, enquêtes et études sur les problèmes ponctuels d'action sociale,...) semblent peu ou pas assurées, en raison de la faiblesse manifeste des moyens mis à la disposition de cette structure.

b) Ressources humaines des bureaux de l'action sociale : un effectif réduit

L'examen de la situation en matière de ressources humaines affectées au BCAS, dans les communes ayant fourni des indications à ce sujet, permet de dresser les constats suivants :

- Effectifs du BCAS :
 - Dans 31 communes : 1 agent ;
 - Dans 23 communes : 2 agents ;
 - Dans 11 communes 3 à 5 agents.
- Communes dont le BCAS est dirigé par un chef de bureau : 28. En revanche, 36 communes n'ont pas de chef de bureau.
- Profil des chefs de bureaux :
 - Administrateur : dans 2 communes ;
 - Attaché d'administration : 5 communes ;
 - Technicien Sup. informatique : 11 communes ;
 - Secrétaire ou agent d'administration : 6 communes ;
 - Agent de bureau, agent dactylo. : 3 communes ;
 - Non précisé : 1 commune.
- Communes disposant d'un TS informatique affecté par l'ADS pour la gestion du filet social : 48 communes alors que 21 communes ne disposent pas de TS en informatique. En termes de moyens humains, le BCAS fonctionne donc, apparemment, avec un effectif très réduit. Toutefois, le volume des effectifs reste à apprécier en liaison avec la nature et le volume

des tâches accomplies (ou à accomplir en théorie) : dans la fonction de simple guichet qu'il paraît remplir actuellement, le bureau dispose, en moyenne générale, de l'effectif utile à son fonctionnement.

On notera tout de même l'existence d'écarts assez sensibles entre les communes, même pour l'exercice d'une simple fonction de guichet. Ainsi, l'effectif du BCAS, dans les 2 communes parmi les plus peuplées (de l'échantillon retenu comme aire d'étude), s'élève à 1 agent (à Doucen, 21 200 Hab) et à 2 agents (à Sidi Naamane, 21 400 Hab.). Dans d'autres communes moins peuplées, l'effectif du BCAS est plus consistant : par ex : 3 agents (à El Bellala, 2 500 Hab., et à Madna, 2.600 Hab.) ou 4 agents (Had Echkala, 6 800 Hab) voire 5 agents (M'naguer, 11 200 Hab.).

L'existence d'écarts aussi importants ne s'explique pas à priori, considérant qu'il n'a pas été relevé, dans ces communes mieux pourvues en effectifs, une surcharge particulière de fonctions (au plan des missions assignées) ou de tâches de gestion (au plan du nombre annuel des dossiers traités).

Par ailleurs, la composante humaine des BCAS reflète aussi une conception de la mission d'action sociale, axée d'abord vers des préoccupations immédiates de type administratif (mise en place d'un guichet et tenue d'une «comptabilité» des aides) en vue de tenter de satisfaire aux obligations réglementaires régissant la distribution des aides de l'État, principalement au titre du filet social. A aucun moment il n'a été relevé, dans les effectifs, la présence d'un profil susceptible de se rapprocher du « domaine social».

La présence des TS en informatique procède d'une mesure tendant à étoffer les «communes dépourvues en encadrement», afin de les aider à prendre en charge la gestion du filet social. Cette mesure était motivée, semble-t-il, par des considérations d'efficacité de gestion, et le profil choisi (TS informatique) apparaissait comme étant de nature à convenir le mieux aux travaux attendus en matière de traitement informatisé des dossiers et d'établissement des listes de bénéficiaires.

Plusieurs communes ayant bénéficié de l'affectation de TS informatique, sont cependant dépourvues d'équipements informatiques, du moins au niveau du bureau dont il s'agit (BCAS). Ceci a pour effet de remettre en cause, de manière évidente, la pertinence de cette mesure générale. Mais au-delà de ce constat particulier, on relèvera que, dans son esprit et sa portée, cette mesure traduit la primauté accordée au souci de l'accomplissement des procédures administratives,

sur celui de gérer et d'animer véritablement « une fonction d'action sociale » au niveau communal. En l'état actuel de la situation, les TS informatique représentent le corps numériquement dominant dans les effectifs des BCAS de ces communes (plus de 40 % de l'effectif global). Par le fait des fonctions qu'ils occupent au sein du BCAS (et dont ils sont parfois l'unique effectif ou le chef de bureau) les TS informatiques siègent à la commission de validation, au sein de laquelle ils peuvent apparaître, malgré eux, comme les « spécialistes du social » au sein de l'administration communale. Il n'est pas exclu, par ailleurs, que certains d'entre eux aient fini par acquérir des connaissances de base dans ce secteur d'activité.

S'il est indiscutable que la vocation de tout « bureau » consiste à assurer des tâches administratives, son fonctionnement ne peut faire l'économie de compétences spécialisées. Dans ce domaine, en effet, un profil plus orienté vers le métier de « l'assistance sociale » aurait paru mieux ajusté aux besoins, profil renforcé le cas échéant par une formation à l'utilisation de l'outil informatique. On notera enfin que 13 communes, classées pourtant « très pauvres » par la carte de la pauvreté, n'ont pas bénéficié de l'affectation d'un TS informatique.

c) Les moyens matériels

En ce qui concerne les moyens matériels, l'enquête a cherché à savoir si le BCAS est doté d'équipements informatiques d'une part, et d'un véhicule de service d'autre part.

■ Matériel informatique : 38 communes indiquent que leur BCAS disposent de matériels informatiques et 29 en sont dépourvues. Parmi ces dernières, figurent 12 communes classées « très pauvres ». En relation avec les constats effectués plus haut au sujet des TS en informatique, un croisement d'informations donne les résultats suivants :

- 30 communes disposent d'un TS ainsi que de matériel informatique
- 17 communes disposent d'un TS informatique mais sont dépourvues de matériel informatique
- 6 communes ont du matériel informatique mais n'ont pas bénéficié de l'affectation de TS
- 11 communes n'ont ni TS, ni matériel informatique.

■ Véhicules de service : 7 communes déclarent que le BCAS dispose d'un véhicule de service (dont 1 « en panne »). 61 communes (soit près de 90 % des communes étudiées)

n'en disposent pas. Ce constat global n'est pas surprenant, considérant que ces communes, dans leur ensemble, sont faiblement équipées en moyens matériels de base.

L'absence de véhicule de service est de nature à constituer une contrainte majeure de fonctionnement pour les bureaux d'action sociale de ces communes.

En effet, il s'agit de communes au territoire généralement étendu, dont la population vit en zone éparse, et on peut s'interroger sur l'aptitude des bureaux à assurer valablement leurs missions « théoriques » (s'enquérir des conditions de vie de la population, diffuser les informations sur les dispositifs d'aide, réaliser des enquêtes, suivre l'évolution de la situation sociale des personnes aidées,...) en l'absence ou l'insuffisance de moyens de déplacement.

Par ailleurs, il convient de s'interroger sur l'équilibre général des charges liées à la gestion d'une politique publique d'action sociale conçue et décidée par l'Etat, mais dont la mise en œuvre est confiée en grande partie aux communes, lesquelles supportent ainsi une part relativement importante des coûts de gestion. En transitant par les communes, les aides multiformes consenties par l'Etat, en faveur des personnes et groupes sociaux en situation de précarité, occasionnent évidemment des frais de fonctionnement courant, de toutes natures, dont la facture est imputée au budget communal.

La prise en charge financière par l'Etat, des TS en informatique affectés dans certaines communes, constitue une contribution allant dans le sens de cet équilibre général. Toutefois, la nécessité de contributions supplémentaires et mieux réparties, semble s'imposer, particulièrement au niveau des communes faiblement pourvues de ressources, identifiées par la présente étude dans son volet consacré aux capacités financières communales.

En conclusion, l'enquête fait apparaître que ce bureau :

- occupe une position variable ou indéfinie dans l'organigramme communal.
- dispose de ressources humaines réduites et peu spécialisées.
- En règle générale, ses moyens matériels sont presque inexistants ou inégalement répartis.

Le bureau se limite donc à la fonction de guichet administratif et ne peut, en l'état actuel de ses moyens, assurer valablement toutes les fonctions que lui assigne la réglementation.

V.1.2. Les structures d'appui

a) La commission de validation (des dossiers AFS)

Les communes étudiées indiquent, dans la grande majorité des cas (67 sur 69) qu'elles ont mis en place la commission de validation prévue par la réglementation en vigueur, pour l'examen des dossiers de demandes d'AFS¹.

Toutefois, la composition de cette commission est souvent peu conforme aux dispositions réglementaires. En effet, seules 26 communes se sont attachées à appliquer ces dispositions qui prescrivent la présence de « représentants des associations à caractère social ou à défaut de deux personnalités résidant dans la commune ». Cette mesure réglementaire avait pour objectif de mettre en place des conditions de transparence dans la procédure de sélection des bénéficiaires des aides de l'Etat (AFS).

Sur un autre plan, il a été relevé qu'en dépit de sa mise en place au plan formel, la commission de validation n'a pas été réellement utilisée au plan opérationnel.

Les indications recueillies sur les méthodes d'instruction des dossiers (examinés plus loin), laissent apparaître, dans la plupart des cas, une marginalisation de cette instance, au profit des structures administratives ou d'élus.

A noter par ailleurs que de nombreuses communes ont mis à profit l'existence de la « Commission communale des affaires sociales » (prévues par la loi relative à la commune) pour faire office de « Commission de validation ». Cette pratique témoigne d'une exploitation tout à fait sensée et appropriée des instruments déjà existants de gestion locale, que les textes sur le filet social n'avaient pas évoqués.

En effet, la commission des affaires sociales, pour peu qu'elle soit élargie aux représentants d'associations locales, paraît en mesure, d'assurer la fonction assignée à la commission de validation. En outre, elle serait ainsi mieux imprégnée des situations de pauvreté qu'elle a précisément pour mission d'établir et d'évaluer à l'occasion de ses travaux ordinaires d'étude et de préparation des dossiers d'action sociale à soumettre à l'assemblée communale.

On signalera enfin que la réglementation en vigueur confie à la commission de validation le soin d'examiner les demandes d'aides au seul titre de l'AFS. Pour leur part, les demandes au titre de l'IAIG² ne sont soumises à aucune commission, alors que le besoin de transparence semble aussi présent à ce niveau. Des considérations de même nature seraient valables pour d'autres formes d'aides consenties par l'Etat.

b) La commission de recours

La commission de recours, compétente pour l'examen des litiges touchant à l'octroi des aides du filet social, est censée siéger au niveau de chaque daïra.

Sur les 69 communes étudiées, 39 ont confirmé que ces commissions ont été mises en place. Toutefois, la composition de ces dernières n'est conforme à la réglementation que dans le cas de 16 communes seulement. Pour le reste, cette composition est, soit non conforme (15 communes), soit non précisée (8 communes).

Les recoupements effectués avec les indications recueillies sur les procédures de recours (évoquées plus loin) montrent que les commissions de recours sont peu sollicitées.

c) Les cellules de proximité

La plupart des communes étudiées (près de 80%) ne disposent pas de cellules de proximité. On dénombre seulement 14 communes dotées de cette structure.

On relèvera qu'à l'exception d'une commune (Tircine, Wilaya de Saida), ces cellules de proximité sont chargées d'intervenir sur tout le territoire communal, ce qui peut affecter leur vocation de « proximité » et générer quelques contraintes en particulier dans les communes les plus peuplées ou les plus étendues. Ces contraintes peuvent apparaître encore plus importantes dans le cas de « cellule de proximité intercommunale » (cas mentionné à El Hadjadj, 9.200 habitants, qu'il convient de confirmer).

d) Les associations à caractère social

Seules 14 communes indiquent l'existence d'associations à caractère social sur leur territoire (il s'agit de communes différentes des 14 citées ci-dessus à propos des cellules de proximité). Ce nombre est révélateur de la faible implantation du mouvement associatif dans des communes où sa présence serait particulièrement utile. Parmi l'ensemble des communes classées « très pauvres » (au nombre de 47) seules 6 d'entre elles ont des associations à caractère social.

Les indications recueillies montrent qu'il existe par ailleurs d'autres types d'associations dans la plupart des communes étudiées, notamment de « parents d'élèves », ou encore de « comités de quartiers », ou plus spécifiquement d'associations locales « comités de ksours » (communes du sud) ou « des mechtas » (El Bellala, wilaya Oum-el-Bouaghi). Ces associations contribuent effectivement à l'identification des familles ou des personnes à assister, et se positionnent parfois en relais de l'action des pouvoirs publics locaux pour la distribution des aides (Arrêté interministériel n°56 du

¹AFS : Allocation forfaitaire de solidarité.

²IAIG : Indemnité pour activité d'intérêt général.

14.12.1994 fixant les modalités de mise en œuvre du dispositif de soutien en direction des catégories de population sans revenu, art. 9.).

V.2 Les conditions locales de mise en œuvre des dispositifs d'aides

Les travaux d'enquête se sont intéressés principalement aux dispositifs d'aides suivants :

- Le filet social
- Les programmes d'aide à l'emploi
- Le programme de développement communautaire
- Mesures engagées au titre d'autres actions de solidarité nationale (allocation de scolarité, fournitures scolaires, bus scolaires, couffins du ramadhan).

On abordera tour à tour chacun de ces dispositifs en livrant les observations effectuées et les analyses auxquelles elles peuvent donner lieu. On signalera cependant que, d'une part, l'implication réelle des communes dans la mise en œuvre des dispositifs d'aides est variable selon ces dispositifs : ainsi, dans les programmes d'aide à l'emploi, par exemple, d'autres structures administratives (daïra, wilaya,...) sont plus directement impliquées, mais ne sont pas concernées par les travaux de la présente étude ; d'autre part, les enquêtes effectuées, sur la base d'un questionnaire adressé aux communes, se sont penchées de façon plus approfondie sur le dispositif du filet social, dans la mesure où il a paru le plus représentatif de l'action sociale de l'Etat, notamment par son envergure au plan organisationnel et au plan des moyens qu'il mobilise.

V.2.1 Le filet social

Les communes étudiées, dans leur majorité, semblent maîtriser, au moins dans leurs principes généraux, les conditions d'octroi des aides AFS - IAIG. Toutefois, il a été noté une diversité et une insuffisante précision dans leur énoncé (risque de divergences de compréhension et d'application). La composition des dossiers exigés se caractérise par une grande diversité selon les communes. Le nombre de pièces varie, selon les communes, de 4 à 12 en ce qui concerne l'AFS et de 4 à 9 pour l'IAIG.

L'étude des dossiers est généralement assurée par les élus communaux et/ou par le bureau communal de l'action sociale.

Très peu de communes se conforment à la réglementation en ce qui concerne les dossiers AFS

(examen par la commission de validation). En ce qui concerne l'IAIG, la réglementation ne prévoit pas d'examen par une commission.

Au plan de la méthode de sélection des bénéficiaires, aucune commune n'a présenté de méthode formalisée. Plus de la moitié des communes étudiées ne fournissent aucune indication sur les critères utilisés.

Evolution du nombre d'aides distribuées (77 communes)

	2003	2004	2005
AFS	13 122	19 382	19 747
IAIG	4 611	6 523	6 648

Sur les 3 années considérées, le nombre d'aides connaît une évolution à la hausse aussi bien en ce qui concerne l'AFS que l'IAIG.

Cette tendance témoignerait d'un accroissement des situations à traiter ou d'un effort de l'Etat visant à élargir le champ des bénéficiaires. En matière d'AFS, le nombre de bénéficiaires a augmenté dans 10 communes (sur 77) et reste stable dans 61 autres. Pour l'IAIG, l'augmentation du nombre de bénéficiaires concerne 22 communes, et reste stable dans 45 autres. Des cas de diminution du nombre de bénéficiaires sont relevés (AFS: 3 communes; IAIG: 8 communes).

Les taux de bénéficiaires par rapport à la population communale présentent des écarts notables, variant de 13,41% (El Bellala) à 1,09% (Hamri) pour l'AFS et de 4,32% (Taoudmout) à 0,26 (Djezzar) pour l'IAIG.

A noter que par rapport à la moyenne de leur wilaya respective, les communes pauvres sont, en grande majorité, mieux dotées en nombre d'aides : respectivement pour l'AFS et l'IAIG, 56 et 59 communes ont un taux supérieur ou égal à cette moyenne.

V.2.2 Programmes d'aide à l'emploi

Les données recueillies auprès des communes cibles de l'étude ont concerné les programmes ESIL, TUP HIMO et CPE.

Dans la majorité des cas, les précisions demandées sur procédures d'inscription des candidats et modalités de sélection des bénéficiaires, ne sont pas fournies.

Les indications fournies par quelques communes font apparaître une variété des conditions appliquées, et parfois non conformes aux règles fixées. Le critère de « démuni » est rarement cité pour l'accès à ces emplois. Les communes ont peu de marge d'intervention dans les modalités de sélection des bénéficiaires (attributions des Directions concernées de wilaya ou commissions de daïras).

Evolution du nombre de bénéficiaires des aides à l'emploi

	2003	2004	2005
CPE	62	410	301
ESIL	2 239	2 907	2 767
TUP HIMO*	1 058	1 623	1 364
TOTAL	3 399	4 940	4 432

Source/Communes cibles

L'évolution globale sur 2 ans est marquée par la baisse, aussi bien en ce qui concerne les CPE, les ESIL que les TUP HIMO. Cette tendance témoignerait d'une diminution des besoins exprimés, qui pourrait s'expliquer par l'évolution favorable enregistrée au plan national en matière de recul du chômage.

Sur les 2 années considérées, les communes cibles ont bénéficié assez largement des programmes d'aides à l'emploi : 27 ont bénéficié des 3 programmes cités, contre 21 (2 programmes), 18 (1 seul programme) et 2 (aucun programme). Les 77 communes ont bénéficié des ESIL, tandis que 72 ont bénéficié des CPE et 59 des TUP HIMO.

V.2.3 Le programme de développement communautaire

L'enquête a recensé 24 communes (sur 69) ayant pris part à ce programme. Le nombre de projets varie de 1 à 7 selon les communes. Ces projets portent sur la réalisation de diverses infrastructures (d'AEP, éclairage public, voirie et routes, salles de soins, etc.) ou de soutien à la création d'activités productives (arboriculture à Chahbounia, apiculture à Erraguene).

Dans leur majorité, ces nouveaux équipements sont implantés « hors chef-lieu » et bénéficient donc effectivement aux populations des agglomérations secondaires, pour lesquelles ils sont destinés.

V.2.4 Les aides au titre d'actions de solidarité nationale

Les données recueillies en la matière, auprès de 68 communes, ont concerné respectivement :

■ L'allocation de scolarité

Le nombre total de bénéficiaires au niveau des communes étudiées s'élève à 37 408.

Les données collectées (questionnaires renseignés directement par les communes elles-mêmes), font apparaître que 21 communes (sur 69) n'ont pas bénéficié des allocations de scolarité (année 2003).

Rapporté au nombre d'habitants, le taux de bénéficiaires présente des écarts allant de 0 % (pour les 21 communes citées) à 26,7% pour

Benguecha (277 bénéficiaires pour 1 036 Hab). 28 communes ont un taux allant de 5 à 15%. Le taux moyen pour l'ensemble des communes prises en compte (soit 68) s'élève à 6,5%. 33 communes se situent en dessous de ce taux moyen. En matière de sélection des bénéficiaires, les communes, dans leur ensemble, s'attachent à mettre en œuvre la procédure fixée au plan réglementaire (décret présidentiel).

■ Fournitures scolaires

Le nombre total de bénéficiaires s'élève à 8 664. Le décompte effectué fait apparaître que 32 communes n'ont pas bénéficié de ces dotations (année 2003).

Le nombre de bénéficiaires varie donc de 0 (pour ces 32 communes) à 1 700 (Doucen).

Rapporté au nombre d'habitants, le taux de bénéficiaires présente des écarts allant de 0% (pour les 32 communes citées) à 22,9% pour Ouled Hellal (702 bénéficiaires pour 3 062 Hab). Le taux moyen pour l'ensemble des communes prises en compte (68) se situe à 1,5%. A noter que 40 communes se situent en deçà de ce taux moyen.

En matière de sélection des bénéficiaires, les communes n'évoquent pas l'existence de cadre réglementaire (comme d'ailleurs en ce qui concerne les aides en denrées alimentaires ou « couffins de ramadhan »). Les listes de bénéficiaires sont établies de façon diverse selon les communes (association des parents d'élèves, établissement scolaire, commission des affaires sociales).

Par ailleurs, une nette divergence des pratiques est observée: dans 27 communes, les bénéficiaires de l'allocation de scolarité reçoivent également des aides en fournitures scolaires, tandis que 20 communes ne pratiquent pas ce cumul.

■ Couffins de ramadhan

Le nombre total de bénéficiaires s'élève à 10 395. 19 communes indiquent qu'elles n'ont pas bénéficié de ces dotations (année 2003). Le nombre de bénéficiaires varie donc de 0 (pour ces 19 communes) à 760 (Bouaiche).

Les listes de bénéficiaires sont établies, dans la plupart des cas, par la commission des affaires sociales de l'APC. Mais d'autres formes sont relevées : listes par « les présidents de comités de quartiers » ou par « les notables et associations locales ».

■ Bus de transport scolaire

Les indications recueillies montrent que 26 communes (sur 68) ont bénéficié de l'affectation de bus scolaires. Ces données doivent cependant faire l'objet de compléments d'information, considérant que le questionnaire d'enquête s'est limité, en la matière, à la seule période 2002-2003.

*Emploi créé par des chantiers de travaux publics (29 projets en 2004 et 56 projets en 2005).



Principaux enseignements et recommandations

L'étude d'affinement de la carte de la pauvreté 2000, ciblant les communes classées comme étant les plus pauvres, ouvre des pistes intéressantes de réflexions et d'actions. A ce titre, un certain nombre de conclusions s'imposent et guident les recommandations qui pourraient être formulées à ce sujet.

VI.1 Principaux enseignements

A l'issue des travaux d'investigations de terrain et des analyses dont elles ont fait l'objet, les conclusions suivantes, peuvent être émises:

VI.1.1 Par rapport aux objectifs et questionnements qui ont fondé l'étude, à savoir :

**Qui sont ces populations ?,
où vivent elles ?,
comment sont-elles aidées ?**

Qui sont ces populations ?

■ Profil des ménages

- 62.5% des ménages résident en zone éparsé ;
- Près de 42% de la population a moins de 16 ans;
- La taille moyenne des ménages est de 6.9 personnes ;

- Le taux de scolarisation global est 84.4% en 2004. Dans la moitié des communes, il est estimé à plus de 91% chez les garçons et à plus de 82% chez les filles ;

- Plus de 67% de la population enquêtée a seulement le niveau primaire ;

- Plus de la moitié de la population (52.5%), est analphabète ;

- Le taux de chômage moyen est de 40.6% - Le chômage est un chômage d'insertion (plus de 73% des chômeurs n'ont jamais travaillé ;

- Les salariés représentent plus de 79% de la population occupée et 57.6% d'entre eux sont saisonniers ;

- 49% des occupés travaille dans l'agriculture;

- Activité et revenu: les salariés saisonniers constituent la principale composante des titulaires de revenu mensuel inférieur à 10 000 DA; quelle que soit la tranche de revenu, l'agriculture occupe la plus grande part des titulaires de revenu;

■ Conditions de vie :

- Type d'habitation :
 - La maison traditionnelle est le type d'habitation dominant (43.5% des logements).
 - Le nombre moyen de personnes par pièce est de 3.2.
- Raccordement aux différents réseaux: 84% des populations des communes disposent de l'électricité (21%,

les populations nomades, 83.3% dans les zones éparses) ;

- L'accès au gaz est quasiment nul ;
- Rattachement aux réseaux d'assainissement et d'AEP: 21.5% des ménages raccordés aux réseaux d'assainissement et (30%) aux réseaux d'AEP.

■ Distance moyenne des ménages par rapport aux équipements :

En moyenne, 16 Km, pour l'école, 14 Km pour le CEM, 29 Km pour le lycée, 25Km pour la pharmacie et 41Km pour l'hôpital.

■ Aides sociales :

- 13.7% des ménages bénéficient d'aides au logement rural ;
- La prime de scolarité constitue l'aide la plus distribuée ;
- L'AFS et l'IAIG représentent 12% du total des aides ;

■ Patrimoine des ménages :

- 38,5% des ménages possèdent des cheptels ;
- Plus de la moitié et 35,5% des terres agricoles.

■ Ménages pauvres

Les ménages pauvres présentent globalement, quoique plus marquées, les mêmes caractéristiques que l'ensemble de la population de ces communes :

- Une population plus jeune que celle de la moyenne des communes enquêtées : 47 % de moins de 16 ans ;
- Une taille moyenne des ménages de 7 personnes ;
- 15.6% d'enfants âgés entre 6 et 15 ans non scolarisés, pour cause de difficultés financières et d'éloignement ;
- 62.4% des adultes sont analphabètes ;
- 82.4 % des chefs de ménage analphabètes ;
- 72% des occupés sont analphabètes ;
- Plus de deux chefs de ménage pauvres sur cinq activent dans l'agriculture ;
- 94.2% des chefs de ménage sont des salariés et 66.9% d'entre eux des saisonniers ;
- 52.2% des chefs de ménage ont un revenu mensuel compris entre 5 000 et 10 000 DA). Pour près de 40.5% d'entre eux, il est inférieur à 5 000 DA ;
- Taux de chômage : 57.4% : les 16-24 ans en constituent plus de la moitié ;
- Moins de 20% des ménages pauvres disposent d'un patrimoine animalier et près de 18% des ménages sont propriétaires terriens (moins de 6 ha).

La possession de cheptel et le statut de propriétaire terrien se présentent ainsi comme des facteurs discriminants de la pauvreté.

■ Aides sociales :

- La prime de scolarité constitue l'aide la plus distribuée pour les pauvres (81.9%) ;
- L'AFS et l'IAIG représentent 12% du total des aides destinées aux pauvres ou aux non pauvres.

Où vivent les populations des communes pauvres?

■ Localisation

- Les 77 communes enquêtées localisées dans 26 wilayas :

- totalisent 715 422 Hab en 2003 ;
- sont, dans leur ensemble situées dans des territoires montagneux ou arides, des régions telliennes (26 communes), des Hauts plateaux (39 communes) ou du sud (12 communes), territoires pauvres en ressources naturelles directement exploitables, notamment la terre et l'eau ;

- Leur activité économique porte sur des petites unités agricoles auxquelles s'ajoutent des activités d'élevage. Sur l'ensemble des communes enquêtées, l'industrie constitue une branche marginale dans l'occupation, seules 2 d'entre elles comptent une unité de BTP chacune (exploitation de carrière) ;

- A la contrainte géographique s'ajoute celle d'une situation marginale : à l'intérieur de leurs wilayas respectives, les communes pauvres sont toutes situées aux limites de leur territoire (wilayate), en marge des axes de développement (voies de communications ou pôles urbains).

Les conditions climatiques auxquelles elles sont soumises et leur localisation géographique (zones arides des Hauts Plateaux et du Sud, zones montagneuses) sont des facteurs aggravants de la précarité économique des communes pauvres : la faiblesse des ressources naturelles directement exploitables et les situations d'enclavement dans lesquelles elles se trouvent, réduisent les activités économiques et ont un impact direct sur l'état des ressources financières et des moyens d'action de ces communes.

■ Capacités d'action des communes

La quasi totalité des collectivités locales en charge de la gestion et du développement de ces

territoires est confrontée à un certain nombre de difficultés qui se répercutent directement non seulement sur leur développement, mais aussi sur leur capacité de gérer efficacement tout le dispositif d'aide et de lutte contre la pauvreté, difficultés liées à :

- La faiblesse des ressources financières: déficits budgétaires et endettement dépassant parfois l'ensemble des ressources propres de la commune, la modicité de leurs ressources propres les plaçant dans un état de dépendance financière quasi absolue de l'aide extérieure (Etat et fonds communs des collectivités locales) ;
- Un alourdissement de leurs charges généré par les programmes sectoriels qui, il faut le souligner, sont d'un apport indiscutable sur l'amélioration du cadre de vie des citoyens (programmes généralement à caractère socio-collectif), ils alourdissent en revanche les charges des communes ;
- La faiblesse des capacités d'autofinancement et l'impossibilité d'assurer leur auto-développement.

La quasi totalité de ces communes serait dans l'impossibilité de fonctionner sans l'aide de l'Etat.

- La faiblesse des moyens humains en termes d'encadrement est à l'origine de leurs faibles performances : Par manque de personnel d'encadrement elles sont réduites à mettre en œuvre une organisation relativement informelle, variant d'une commune à une autre, qui ne contribue pas à renforcer l'administration communale.
- La faiblesse de leurs moyens matériels qui se répercute sur les conditions générales de gestion des services et infrastructures, et sur la qualité des prestations de service public rendues aux citoyens.

Comment sont-elles aidées ? Pratiques utilisées localement dans la mise en œuvre et le fonctionnement des dispositifs d'aides sociales de l'Etat

- Faiblesse et dépendance financière, et sous encadrement contribuent fortement à renforcer l'incapacité des communes pauvres à mettre en œuvre rationnellement et efficacement les dispositifs d'aide, alors qu'elle sont été mises devant l'obligation de mettre en œuvre des opérations particulièrement complexes et délicates de distri-

bution d'aides, sans avoir été suffisamment outillées en instruments, en méthodes, mais aussi en moyens, que ces opérations exigent.

- Manquant de repères précis susceptibles de les guider de façon dynamique et de baliser leur action dans ce domaine, les communes se sont installées dans un mode de gestion de type bureaucratique, privilégiant le traitement de type administratif, multipliant les formalités, et les approches empiriques, concernant les conditions de mise en œuvre des dispositifs d'aide sociale.
- L'analyse des pratiques observées, à travers les disparités relevées dans l'application des règles d'éligibilité aux aides de l'Etat, la diversité des procédures, les entorses parfois aux principes réglementaires en vigueur, témoignent de logiques individuelles qui font courir le risque de déviation des objectifs ou des impacts attendus des mesures de lutte contre les situations de pauvreté.

VI.1.2 Evolution par rapport à 2000

Par rapport à l'étude « carte de la pauvreté » élaborée en 2000 et qui a motivé les approfondissements entrepris dans la présente étude, il est intéressant de procéder à la comparaison avec la situation relative aux conditions de vie des populations, qui prévalait alors. Si la comparaison ne peut être exhaustive, faute d'informations comparables, on peut néanmoins noter une évolution globalement favorable des conditions de vie, par rapport à 1998.

Une progression remarquable s'est ainsi, opérée en termes :

- De scolarisation : les taux de scolarisation se rapprochent du taux national ;
- D'alphabétisation : l'analphabétisme a significativement reculé : 52.5% (71.2% en 1998) ;
- D'électrification : le taux de raccordement au réseau électrique est passé de 59.4 à 84% ;
- Et dans une moindre mesure, d'extension des réseaux AEP et assainissement.

L'ensemble des progrès réalisés est certainement à lier au programme de soutien à la croissance économique mis en œuvre par les pouvoirs publics à partir de 2001, et qui a dû fortement contribuer à la baisse du taux de pauvreté.

Cette évolution favorable, outre son caractère différencié selon les communes enquêtées, **reste cependant encore insuffisante** :

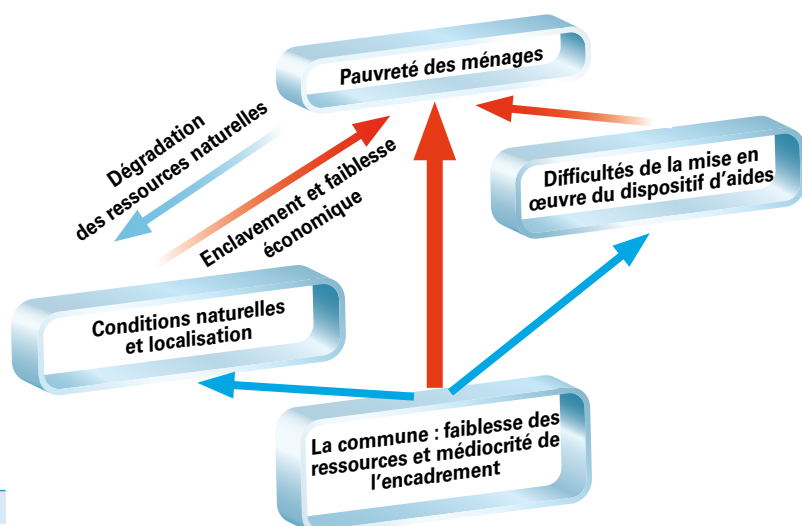
- La pauvreté et le chômage (particulièrement des jeunes de moins de 24 ans) sont encore très étendus ;
- L'accès aux réseaux d'assainissement et d'AEP est faible pour l'ensemble de la population.
- Le gaz n'a pratiquement pas été introduit ;
- L'analphabétisme des adultes, et en particulier celui des femmes, est encore très élevé ;
- Les emplois occupés sont pour plus de la moitié de type saisonnier, donc sujets à grande précarité ;
- Le recours à l'endettement se pratique par la moitié des ménages ;
- L'habitat précaire est important ;
- Les disparités entre strates sont aussi creusées.

Il s'agit là d'autant de domaines où une marge de progression importante est pourtant encore possible.

VI.1.3 Portée et limites de la démarche adoptée

■ En affinant les principaux résultats de l'étude 2000, s'inscrivant ainsi dans la continuité de cette dernière, les conclusions de la présente étude devraient permettre d'éclairer les décisions des pouvoirs publics et d'ancrer leurs actions dans la durabilité.

■ Par ailleurs, la démarche adoptée a permis de mettre en lumière la complexité du phénomène de la pauvreté et les processus qui la produisent et l'entretiennent, allant de la gestion locale aux phénomènes structurels, (tels que ceux liés aux conditions naturelles, à la localisation géographique, et à l'activité économique). Ce faisant, elle met en exergue le rôle des différents acteurs et amène à conclure à la nécessaire intersectorialité dans les politiques et actions de lutte contre la pauvreté.



■ Ainsi, le rôle capital des collectivités locales apparaît de manière évidente : financièrement dépendantes et faute de ressources et d'encadrement, elles se trouvent dans l'incapacité :

- De mettre en valeur les territoires dont elles ont la charge, les maintenant dans un état de sous développement chronique,
- Et de mettre en œuvre efficacement les dispositifs d'aides aux populations démunies.

■ Sans verser dans un déterminisme géographique réducteur, on peut néanmoins constater l'impact des conditions naturelles et géographiques sur les conditions de vie des populations et sur le développement de ces communes, localisées dans des zones montagneuses, semi-arides et arides, où rareté et fragilité des ressources se conjuguent.

■ L'étude a également permis de distinguer des communes disposant de potentialités, qui moyennant une politique adaptée de développement local, pourraient émerger et créer des activités et des emplois.

■ A noter, par ailleurs, la quasi absence d'associations à caractère social (seules 14 communes sur les 69 enquêtées, en disposent), dont la présence assurerait pourtant, plus de transparence et d'implication des populations pour la distributions des aides.

Les limites de l'étude

Concernant un phénomène aussi complexe, si ambitieuse soit-elle au regard des objectifs qui lui ont été assignés, l'étude s'est heurtée à un certain nombre de difficultés, difficultés d'ordre méthodologique, mais aussi liées aux conditions du terrain.

■ Au plan méthodologique, l'approche adoptée concernant l'étude des ménages des communes pauvres cibles a montré quelques limites par rapport aux objectifs qui lui étaient fixés, particulièrement ceux concernant les aspects de revenu et de consommation.

■ Ces deux aspects doivent en effet être pris à titre indicatif : ne s'agissant pas d'une étude spécifiquement de revenu et de consommation, habituellement étalée sur une année, l'enquête s'est déroulée en un passage et n'aurait donc pas saisi avec plus de précision les situations de chômage et d'emploi, sachant que les populations concernées vivent d'une agriculture soumise aux aléas climatiques et que la majorité des chefs de ménage occupés

sont des saisonniers (et qui pouvaient être chômeurs au moment de l'enquête).

■ Cela se traduit par des taux de chômage de plus de 90%, dans certaines communes (91,8%, Mohamed Boudiaf, 94,8%, Bouti Sayeh, (wilaya de Msila), 96,1% Ksar Kadour (wilaya d'Adrar) et des taux de pauvreté alimentaire alarmants.

■ L'estimation des dépenses de consommation reste approximative, sachant qu'il s'agit de ménages disposant de quelques hectares et de quelques têtes d'ovins ou de caprins pour subvenir à leurs besoins alimentaires. De même l'enquête n'intègre pas, quant à ces aspects, les effets des solidarités sociales encore très vivaces dans ces régions.

■ Par ailleurs l'exploitation des résultats de l'enquête a été confrontée à la difficulté d'identifier les ménages pauvres, tant l'incidence de la pauvreté dans les communes enquêtées, est importante (plus de la moitié de la population au seuil de pauvreté générale et près de 40% au seuil de pauvreté alimentaire). La situation qui les caractérise reflète en grande partie les conditions économiques et sociales de l'ensemble de la population des communes ; les seuls éléments qui les distinguent, sont liés à l'emploi et surtout au patrimoine.

■ Bien que dans l'ensemble le déroulement des enquêtes auprès des ménages et des collectivités locales, se soient déroulées dans des conditions convenables, les difficultés liées à l'éloignement (particulièrement dans le grands sud), aux conditions climatiques, aux conditions sécuritaires, mais aussi à la disponibilité des informations, ont surgi et empêché d'accéder à certaines communes.

VI.2 Recommandations

Les recommandations émises ci-dessous sont plus à portée générale, sur des principes d'action, des éléments ou formes d'organisation, voire des méthodes de travail, qu'en termes de mesures individualisées, qui auraient concerné la situation particulière de chaque commune étudiée, ce qui aurait évidemment nécessité d'autres approches et moyens. A cet égard d'ailleurs, les «dossiers communes» confectionnés à l'occasion des travaux d'étude contiennent une somme appréciable de données et de matériaux utiles le cas échéant.

Les recommandations émises ci-dessous sont relatives :

■ A l'amélioration des conditions de vie des ménages pauvres et à de meilleures performances des aides qui leur sont destinées ;

■ Aux moyens de lutte contre la pauvreté, par le développement local et par le renforcement des capacités d'action des communes.

VI.2.1 Améliorer les conditions de vie des populations en situation de précarité sociale :

■ Malgré une amélioration certaine de certains indicateurs sociaux (taux de scolarisation, analphabétisme, raccordement aux réseaux) des efforts encore importants sont à déployer en direction des populations des communes pauvres et particulièrement les ménages les plus pauvres. La prise en charge de ces besoins pourrait se faire, notamment, dans le cadre du programme complémentaire de soutien à la croissance 2005-2009 (60 milliards de dollars d'investissements publics).

■ Poursuivre et généraliser les actions liées à l'aide sociale (Emploi Salarié d'Initiative Locale (ESIL), Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'œuvre (TUP HIMO), Contrat de Pré Emploi (CPE)), qui présentent la particularité de viser un triple objectif :

■ Créer des emplois, même temporaires, avec tous les bénéfices qui en découlent (distribution de revenus, insertion socioprofessionnelle) ;

■ Améliorer la base infrastructurelle ;

■ Contribuer au renforcement de capacités locales de réalisation en favorisant le développement de micro et petites entreprises.

■ L'enquête auprès des ménages a révélé que l'essentiel des chômeurs était constitué par les primo-demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion et peu formés. Une politique de formation de ces jeunes demandeurs souvent exclus du système scolaire à l'issue du cycle primaire, leur permettrait d'entrer dans la vie active, plus armée.

■ En termes de recommandations générales :

■ Disposer d'une base de données sur la pauvreté qui intégrerait, les mesures de pauvreté et les facteurs qui sont à l'origine de la pauvreté ou de sa reproduction ; cette base de données, outre l'intérêt qu'elle présente pour la connaissance du phénomène, mettrait à la disposition des pouvoirs publics, en charge de la lutte contre la pauvreté, un outil

statistique de diagnostic, de suivi et d'évaluation des programmes et actions de lutte contre la pauvreté.

■ A ce titre, il serait intéressant :

1. De mettre en place un dispositif pérenne d'observation de la pauvreté sous forme d'une enquête régulière auprès d'un échantillon de ménages relativement stable afin de saisir la dynamique de la pauvreté (enquête de type panel). L'Observatoire de l'emploi et de la pauvreté est tout indiqué pour abriter ce genre d'opération ;

2. De multiplier et développer les enquêtes relatives à la consommation et au revenu des ménages des communes les plus pauvres afin d'affiner les mesures de la pauvreté (seuil, incidence, sévérité) ;

3. De saisir l'opportunité du lancement du RGPH prévu pour 2008, pour évaluer les résultats, sur une période de 10 ans (carte de la pauvreté 2000, dont la base informationnelle est le RGPH de 1998), mais aussi affiner les outils d'observation et de mesures (indicateurs et indices composites appropriés), notamment ceux concernant les domaines qui génèrent ou entretiennent la pauvreté (gestion locale, développement durable...).

4. Les informations combinées du RGPH 2008 et d'enquêtes relatives à la consommation et aux revenus, permettraient de cartographier la pauvreté avec plus de précision.

paraissent résulter de la conception régissant certains aspects de l'organisation et du fonctionnement des dispositifs d'aides, ainsi que les modalités mises en oeuvre pour leur gestion.

En vue d'améliorer l'efficacité de ces dispositifs, il conviendrait par conséquent d'envisager des mesures à portée générale, qui définissent et organisent de façon plus précise les principes et règles de base qui doivent régir leur mise en oeuvre au niveau local. Ces mesures s'articuleraient autour des axes principaux suivants :

■ Clarification de la position du Bureau de l'action sociale au sein de l'organigramme communal, et définition des règles applicables à son organisation interne. Ces questions renvoient au traitement préalable des problématiques liées au système d'organisation de l'administration communale, en général, et au degré de décentralisation que l'on entend lui conférer, en particulier, pour la gestion de l'action sociale.

■ Partant du principe que la lutte contre la pauvreté est une mission qui relève de l'Etat, pour des raisons évidentes de capacité financière, mais aussi d'égalité de traitement des démunis à travers l'ensemble du territoire national, les services centraux concernés sont appelés à réunir les conditions propres à placer les communes en situation d'accomplir de façon plus harmonisée les fonctions et les tâches qui leur sont confiées dans ce domaine.

Il conviendrait, dans ce cadre, d'entreprendre une révision d'ensemble des modes de gestion des dispositifs d'aides, principalement aux différents plans suivants :

Au plan de l'ancrage légal des dispositifs d'aides

Ouvrir un chantier de réflexion autour des principes généraux censés régir l'organisation de la solidarité nationale et la lutte contre la précarité sociale. Un texte de loi permettrait de rassembler et de coordonner des dispositions actuellement éparées. Le cas échéant, il permettrait aussi de mettre en place une forme de « spécialisation » des aides, en les articulant de manière plus étroite aux diverses situations identifiées de précarité sociale.

Au plan réglementaire

■ Clarification des conditions d'éligibilité aux aides : il s'agira de reformuler, de façon à la fois plus méthodique et plus précise, les conditions requises pour l'octroi des aides publiques, au besoin en établissant une grille qui identifie au cas par cas les situations susceptibles d'y ouvrir droit.

VI.2.2 Améliorer l'efficacité des dispositifs d'aides et mesures de lutte contre la pauvreté :

L'enquête effectuée auprès des communes identifiées comme pauvres a permis de dresser des constats sur les conditions dans lesquelles elles mettent en oeuvre les dispositifs d'aides sociales de l'Etat. L'analyse de ces situations a mis en évidence un certain nombre d'insuffisances, relevées à la fois dans les formes d'organisation et de gestion de l'action sociale au niveau communal, et dans les modalités de fonctionnement des dispositifs d'aides eux-mêmes.

La nature des dysfonctionnements observés et leur caractère récurrent, invitent en effet à conclure qu'au-delà des insuffisances imputables au contexte général dans lequel évoluent les communes, des défauts sont identifiés, qui

L'expérience capitalisée depuis plus de 10 ans d'existence des dispositifs actuels doit permettre de mieux identifier ces situations et autoriser l'élaboration de la grille préconisée ;

- Définition des règles et procédures liées à l'instruction des dossiers: composition du dossier, instance d'examen et le cas échéant, procédures d'enquête.

- Modalités et périodicité d'actualisation ou de renouvellement des dossiers et des cartes de bénéficiaires.

Au plan de la gestion et du suivi

- Définition des modalités de sélection des bénéficiaires: critères et méthode de sélection, instance de décision. La distribution des aides étant soumise à des «quotas» par commune, l'élaboration d'une méthode de sélection doit permettre aux communes d'établir, dans un cadre mieux organisé et plus équitable, la liste des bénéficiaires par type d'aide, choisis parmi l'ensemble des demandes recevables.

- Définition des modalités de suivi de la situation sociale des bénéficiaires: fiches de suivi permettant d'apprécier l'évolution de la situation sociale, la préservation ou la suppression des droits aux aides.

- Renforcement des moyens (humains, matériels) affectés à la structure communale chargée de l'action sociale: affectation de personnel spécialisé dans l'assistance sociale, organisation de formations, mise à disposition de matériels, véhicule... Le besoin de renforcement est d'autant plus nécessaire qu'il concerne les communes les plus pauvres.

VI.2.3 Elaborer des stratégies de développement local.

Initier des dynamiques de développement local et de mise en valeur des territoires

L'étude a permis de mettre en relief certaines caractéristiques dominantes des communes pauvres. Ces dernières, dans leur ensemble, sont situées en milieux géographiquement contraignants (montagneux et/ou aride), en marge du territoire de leur wilaya respective.

L'enclavement de ces territoires handicape profondément les populations, d'autant plus qu'elles résident en majorité loin des centres de services, en raison des modes d'habitat dispersés qui prédominent dans ces communes. A l'intérieur de ces communes, en effet, les populations pauvres vivent majoritairement en zone éparse, dans des conditions d'habitat précaire.

Ces populations, sans qualification, font face à un sous emploi qui concerne 50% de la population active, et quand ils sont occupés, les chefs de ménages occupent des emplois précaires à très faibles rémunérations, avec des revenus mensuels inférieurs à 10.000 DA.

Pour sortir de leur état de pauvreté, ces communes doivent faire l'objet d'une politique de développement sur la base des ressources de ces territoires qui sont souvent méconnues.

Dans son approche, cette politique devra veiller à une exploitation plus judicieuse de ces ressources et donc bannir certains modes d'exploitation actuels qui, à terme, mettent en danger l'équilibre naturel.

Dans le court et moyen termes, des actions peuvent être menées, avec notamment :

Au plan des infrastructures de liaison et des équipements collectifs

- Engager des opérations de désenclavement, destinées à permettre d'une part, une accessibilité aux services et aux zones d'emploi pour ces populations et d'autre part, d'attirer l'investissement et donc l'activité économique. Le désenclavement doit être considéré comme une action prioritaire afin de réduire la marginalisation dont souffrent les populations de ces territoires et les rapprocher des équipements collectifs qui font défaut là où elles résident.

- Programmer, en faveur de ces communes, des opérations particulières visant à améliorer leur accès aux équipements de base, en tenant compte du caractère éparé de l'habitat, et en considérant surtout que c'est dans les zones éparées que vit une grande partie de la population.

En ce qui concerne le secteur de l'éducation, l'action immédiate devrait viser à :

- Généraliser les transports scolaires,
- Développer les cantines scolaires,
- Introduire et développer les pensionnats notamment pour les Hauts plateaux et le Sud.

Pour ce qui concerne la santé, il faudra :

- Multiplier les petites unités de soins en zone éparse,
- Encourager l'installation de médecins dans ces unités,
- Introduire ou développer les systèmes d'unités mobiles (itinérantes).

- L'action de l'Etat devra porter également sur la formation et l'apprentissage, en direction des populations jeunes de ces communes, à même de leur garantir un meilleur accès à l'emploi.

Au plan des actions de développement économique

■ Le développement de l'activité économique doit aller vers un changement des modes d'exploitation agricole, actuellement dommageables pour les ressources, et engager un processus de changement profond de ces pratiques, pour s'orienter progressivement vers des modes d'exploitation qui les préservent, sachant que ces communes sont en majorité, situées dans des écosystèmes fragiles.

■ Dans cette perspective, il est urgent et important de développer des actions tendant à sensibiliser les populations à la vulnérabilité de leur environnement, aux effets néfastes de leurs pratiques agricoles actuelles, et de les encourager à introduire d'autres modes d'exploitation de ces territoires.

Il est par ailleurs impératif d'envisager pour ces territoires, où l'agriculture et l'élevage constituent les seules activités économiques, une diversification de leur économie en tirant le plus de profits possibles des ressources disponibles et non exploitées et qu'il faudra inventorier.

Ce développement futur doit se faire avec des pratiques qui préservent les ressources. La montagne, la steppe et le Sahara sont des écosystèmes fragiles.

■ Toute action de développement entreprise en faveur de ces communes, quelle que soit sa nature, passe impérativement par leur désenclavement ; ce qui contribuera en outre à lutter contre l'isolement et la marginalisation des populations qui y vivent, notamment en leur facilitant l'accès aux équipements.

VI.2.4 Renforcer des capacités d'action des communes :

Indépendamment des actions spécifiques de soutien qui pourraient être initiées à court terme en faveur de ces communes, les perspectives de leur développement à moyen terme semblent résider dans la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures, notamment :

Le réaménagement de la fiscalité locale

L'analyse des ressources et des charges des communes, à la fois riche et complexe, se caractérise par l'emprise de l'administration sur le fonctionnement des collectivités locales, laissant à ces dernières une autonomie toute relative. La centralisation du pouvoir fiscal, par l'administration centrale alourdit considérablement le système fiscal local et alimente un

processus de désintérêt des collectivités locales à l'égard de leurs propres ressources. Il y a donc nécessité d'un réaménagement de la fiscalité locale en impliquant davantage les élus locaux, à la fois dans la fixation de l'assiette et dans le recouvrement, et qui doit être conçu de manière à répondre aux nécessités d'une meilleure adéquation entre les missions qui incombent aux collectivités locales et les moyens qu'elles peuvent mobiliser à cet effet.

La refonte du système de solidarité inter collectivités locales actuellement en vigueur

Les ressources actuelles du Fonds commun des collectivités locales (FCCL) sont réparties sous forme d'attribution de péréquation, de subventions d'équilibre et d'équipement.

La recommandation en la matière, viserait la réforme de cet établissement (FCCL) en vue de le transformer en organisme financier dont les missions essentielles seront de donner :

- Des dotations de fonctionnement,
- Des dotations d'équipement
- Et l'octroi de prêts bonifiés pour la réalisation d'équipements productifs par les communes.

Le remplacement des attributions de péréquation et des subventions exceptionnelles d'équilibre par des dotations de fonctionnement, offrirait l'avantage d'une répartition plus rigoureuse et plus juste des ressources de l'établissement, dont le système actuel s'est révélé inefficace et favorisant les attitudes passives au détriment de la bonne gestion.

La valorisation du patrimoine

L'apport financier généré actuellement par le patrimoine local est extrêmement dérisoire (- de 10% des ressources propres des communes). Il témoigne du peu d'intérêt que les communes accordent à la valorisation de leurs ressources domaniales et patrimoniales.

Il est donc nécessaire de rentabiliser ce patrimoine et de réexaminer le système des droits et des taxes, dans le sens d'une plus grande rationalisation des pratiques de gestion, dont les effets se traduiront par une amélioration des services rendus aux usagers. Il conviendrait d'agir principalement sur :

- La **tarification** par le calcul du prix de revient des différents services rendus afin de faire contribuer les bénéficiaires.

■ La **normalisation**, en comparant et éventuellement en égalisant les coûts des prestations rendus en tenant compte des différences induites.

■ La **sanction**, paramètre permettant de mettre en lumière les coûts anormaux susceptibles de réaménagements par les services concernés.

Le renforcement de l'encadrement des communes

La refonte préconisée plus haut constitue une oeuvre ardue, mais réalisable à court et à moyen terme ; elle implique un encadrement de qualité condition sine qua non d'une bonne gouvernance des affaires locales.

La nécessité de disposer d'un encadrement à même d'appréhender les contours de la vie municipale, dans sa complexité et sa globalité, est un constat établi de longue date mais qui n'a pas donné lieu à la prise de mesures réellement significatives. La gestion locale demeure peu performante et faiblement responsable, peu soucieuse de modernisation.

Les collectivités locales doivent pourtant développer des aptitudes à maîtriser et mieux utiliser les ressources disponibles et répondre aux enjeux d'une bonne gouvernance financière locale. Elles sont tenues de promouvoir des politiques actives de communication et oeuvrer à la mise en place d'une administration de proximité favorisant la participation des citoyens à la vie locale et inciter aux efforts de nature à développer l'esprit civique et la solidarité.

Les mesures proposées, dans la recherche des voies utiles au renforcement et à l'amélioration du niveau actuel d'encadrement des communes peuvent être déclinées comme suit :

■ Nécessité de repenser pour les communes, un organigramme cohérent, tenant compte de leur taille et de leurs spécificités locales.

■ L'organigramme déterminera dans une large mesure la politique de la collectivité en matière de recrutement, de gestion des carrières et de formation.

■ Concevoir et mettre en place un tableau des effectifs adapté aux missions dévolues aux collectivités locales. Etroitement articulé à la configuration de l'organigramme retenu selon le type de commune, cet instrument de travail permettra d'assurer les équilibres indispensables de la gestion des effectifs.

■ Définir et mettre en oeuvre un programme de formation intensive (recyclage, perfectionnement) en direction des cadres en poste dans ces communes.

■ Engager une action nationale pour l'encadrement des communes pauvres, à travers des mesures incitatives (et réellement attractives) proposées non pas aux seuls jeunes diplômés sans emploi, mais aux personnels d'encadrement expérimentés, administratifs et techniques.

ANNEXES



«Carte de la pauvreté» 2000

Rappel du contexte de l'étude «carte de la pauvreté»

Elaborée en 2000, à l'occasion de la conférence nationale sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, l'étude s'est fixée pour objectif de localiser, à travers le territoire national, les populations considérées comme pauvres. Ces travaux visaient à «permettre un meilleur ciblage des populations concernées et des domaines qui les marginalisent, et donc une plus grande efficacité des actions de lutte contre la pauvreté».

L'étude s'est basée sur les informations qu'offraient le RGPH de 1998, les ministères de l'intérieur et des collectivités locales, de l'éducation, et de la santé, en utilisant une approche «qualitative», qui conçoit la pauvreté comme une résultante de l'inaccessibilité aux services de base nécessaires à la population, les travaux réalisés par l'ANAT ont ainsi permis l'observation des 1541 communes du pays, à travers le traitement de 40 données, jugées les plus fiables, relatives aux 4 domaines «L'éducation, la santé, le logement, le ratio de richesse».

Le classement établi par cette étude avait permis d'identifier 176 communes qui affichaient les niveaux de précarité les plus élevés, dans l'ensemble des domaines retenus (éducation, santé, logement, ratio de richesse communale).

Parmi les communes, 47 d'entre elles ont été identifiées comme réunissant les indices les plus défavorables, dans tous les domaines.

Indicateurs retenus pour l'élaboration de la Carte de pauvreté 2000	
Taux d'occupation par classe	Taux d'analphabétisme par classe
Taux de scolarisation générale	Taux d'analphabétisme des chefs de ménage
Taux de scolarisation des filles	Proportions d'élèves parcourant plus de 3 km
Taux de mortalité infantile	Taille des ménages
Indice global de fécondité	Nombre d'habitants par structure sanitaire
Taux d'occupation par pièce	Proportion de logements précaires
Taux de branchement à l'eau potable	Ration de richesse de communes
Taux de branchement à l'assainissement	Taux d'accroissement annuel moyen 1977-1987
Taux de branchement à l'électricité	Taux d'accroissement annuel moyen 1987-1998

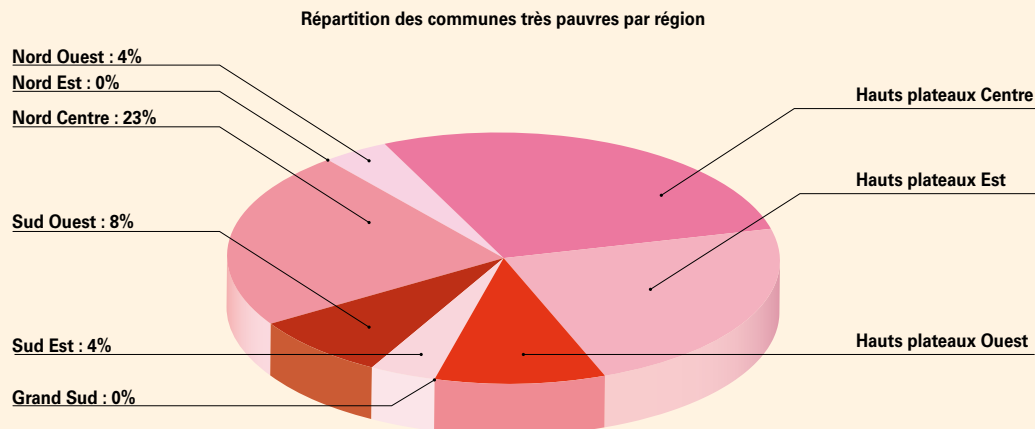
La combinaison des indicateurs relatifs à chaque domaine a permis d'établir 4 indices synthétiques :

- Indice synthétique «Education» ;
- Indice synthétique «Logement» ;
- Indice synthétique «Santé» ;
- Indice synthétique «Ratio de richesse».

La combinaison de ces quatre indices synthétiques a permis le classement des communes à travers un indice global de pauvreté.

L'analyse par l'indice global de pauvreté a permis d'identifier 176 communes classées «**Communes pauvres**», qui présentent les situations les plus défavorables dans au moins trois des quatre domaines étudiés.

47 communes
situées dans 17 wilayate
385 458 habitants



Parmi ces 176 communes, 47 d'entre elles sont considérées comme étant «très pauvres», car cumulant pour tous les indices, les caractéristiques extrêmes.

Ces indices ont, en effet, révélé les situations suivantes :

- Indice «éducation» : 98 communes composent la classe la plus défavorisée, dont 11% figurent parmi les 176 communes pauvres ;
- Indice «santé» : 168 communes composent la classe la plus défavorisée, dont 50% figurent parmi les 176 communes pauvres ;
- Indice «logement» : 229 communes composent la classe la plus défavorisée, dont 37% figurent parmi les 176 communes pauvres ;
- Indice «ratio de richesse» : 967 communes composent la classe la plus défavorisée, dont 82% figurent parmi les 176 communes pauvres.

Dans ses principales conclusions, l'étude « Carte de la pauvreté en Algérie » met en évidence une concentration des zones de pauvreté localisées sur les Hauts Plateaux (notamment de l'Est et du Centre) ainsi que dans la région Nord- Centre, en particulier au niveau des communes montagneuses des wilayate de Médéa, Chlef et Aïn Defla.

En dressant le « profil géographique de la pauvreté », cette étude a situé les lieux et les domaines vers lesquels il convient désormais de focaliser les investigations et les analyses, en vue «d'aider à orienter plus judicieusement les dépenses publiques destinées à la lutte contre la pauvreté». C'est dans ce contexte que s'inscrit la commande faite à l'ANAT, visant l'approfondissement et «l'affinement de la Carte de la pauvreté».

En dressant le « profil géographique de la pauvreté », cette étude a situé les lieux et les domaines vers lesquels il convient désormais de focaliser les investigations et les analyses, en vue «d'aider à orienter plus judicieusement les dépenses publiques destinées à la lutte contre la pauvreté». C'est dans ce contexte que s'inscrit la commande faite à l'ANAT, visant l'approfondissement et «l'affinement de la Carte de la pauvreté».

Profil des communes pauvres

- Situées dans des espaces géographiques spécifiques et aux contraintes naturelles très fortes: espaces montagneux dégradés, espaces stépiques et arides, soulignant ainsi l'importance des contraintes géographiques et environnementales.
- Situées en zones rurales.
Taille démographique relativement réduite (65% d'entre elles ne dépassent pas les 10 000 habitants).
- Ressources financières faibles reflétant, l'indigence de l'activité économique locale. Situations particulièrement défavorables en matière de logement et de scolarisation.
- La taille de leur ménages; 7,64 personnes, nettement supérieure à celle de la moyenne nationale qui est de 6,57.
- Taux d'analphabétisme élevés des chefs de ménage (80% des chefs de ménage de ces communes sont analphabètes.
- Indices de fécondité particulièrement élevés.

Les communes pauvres et très pauvres (Etude de 2000)

Wilaya	Commune	Classe	Wilaya	Commune	Classe
Adrar	Tinerkoug	Pauvre	Béchar	Ksabi	Pauvre
	Ksar Kaddour	Très pauvre		Maala	Pauvre
	Talmine	Très pauvre	Bouira	Guerrouma	Pauvre
	Gharouine	Très pauvre		El Mokrani	Pauvre
	Bordj Badji Mokhtar	Pauvre		Tin Zaouatine	Pauvre
	Timiaouine	Très pauvre	Tamanrasset	In Guezzam	Pauvre
Chlef	Beni Haoua	Pauvre		Gourigueur	Très pauvre
	Oued Ghoussine	Pauvre		Bir Mokadem	Pauvre
	Breira	Très pauvre	Tébessa	Bedjene	Pauvre
	Moussadek	Pauvre		El Mazeraa	Très pauvre
	Dahra	Très pauvre		El Ogla El Malha	Très pauvre
	Herenfa	Pauvre		Thlidjene	Pauvre
	Beni Bouattab	Très pauvre		Stah Guentis	Pauvre
	El Hadjadj	Très pauvre		Safsaf El Ouesra	Très pauvre
Laghouat	Beidha	Très pauvre		Sebt	Pauvre
	Oued Morra	Pauvre		Meghila	Très pauvre
	Sebgag	Pauvre		Nadorah	Pauvre
	Brida	Pauvre		Serghine	Pauvre
	Hadj Mechri	Très pauvre	Tiaret	Sidi Bakhti	Pauvre
	El Ghicha	Très pauvre		Tousnina	Pauvre
	Bennacer Bencoura	Pauvre		Faidja	Pauvre
Oum El Bouaghi	Ain Diss	Pauvre		Naima	Pauvre
	Hanchir Toumghani	Très pauvre		Chehaima	Très pauvre
	Ain Zitoun	Pauvre		Madna	Très pauvre
	El Fedjoudj	Pauvre		Benhar	Pauvre
	Bouhrara Saoudi	Pauvre		Ain Fekka	Pauvre
	El Belala	Pauvre		El Khemis	Pauvre
Batna	El Djezia	Pauvre		Bouira Lahdab	Pauvre
	Ouled Sellam	Pauvre		Guernini	Pauvre
	Lazrou	Pauvre		Hassi El Euch	Pauvre
	Guigba	Pauvre		Sidi Baizid	Pauvre
	Lemcen	Pauvre	Djelfa	Feidh El Botma	Pauvre
	Djezzar	Très pauvre		Zakkar	Pauvre
	Ouled Aouf	Pauvre		Deldoul	Très pauvre
	Azil Abdelkader	Très pauvre		Douis	Très pauvre
Biskra	Tigharghar	Pauvre		Selmana	Très pauvre
	M_ziraa	Pauvre		Ain Chouhada	Très pauvre
	El Ghrous	Pauvre		Oum Laadham	Pauvre
	Doucen	Pauvre		Sed Rahal	Très pauvre
	Besbes	Pauvre		Guettara	Très pauvre
	Ras El Miaad	Pauvre			

(suite) Les communes pauvres et très pauvres (Etude de 2000)

Wilaya	Commune	Classe	Wilaya	Commune	Classe
Jijel	Ouled Yahia Khadrouche	Pauvre	Mascara	Sedjerara	Pauvre
	Boussif Ouled Akseur	Pauvre		El Menaouer	Pauvre
	Ouled Rabah	Pauvre		Sehailia	Pauvre
	Boudria Beni Yadjis	Pauvre	Ouargla	Mnaguer	Pauvre
	Erraguene	Pauvre		El Borma	Pauvre
Setif	Ain Sebt	Pauvre	El Bayadh	Krakda	Pauvre
Saida	Tircine	Très pauvre		Tafreg	Pauvre
Skikda	Ouled Yahia Khadrouche	Pauvre	Bordj Bou Arreridj	Ouled Dahmane	Très pauvre
	Boussif Ouled Akseur	Pauvre		Haraza	Pauvre
	Ouled Rabah	Pauvre		Bendaoud	Pauvre
Sidi Bel Abbès	Taoudmout	Pauvre	El-Tarf	Oued Zitoun	Pauvre
Guelma	Dahouara	Pauvre		Larbaa	Très pauvre
	Ain Sandel	Pauvre	Tissemsilt	Beni Chaib	Pauvre
Médéa	Deux Bassins	Pauvre		Sidi Slimane	Pauvre
	Aissaouia	Pauvre		Sidi Boutouchent	Pauvre
	Baata	Pauvre		Tamalaht	Pauvre
	Bouchrahil	Pauvre		Beni Lahcene	Très pauvre
	Sidi Naamane	Pauvre		Sidi Abed	Très pauvre
	Bouskene	Pauvre		Sidi Lantri	Pauvre
	Bir Ben Abed	Pauvre		Maacem	Très pauvre
	Hannacha	Pauvre	El Oued	Beni Guecha	Très pauvre
	Souagui	Pauvre		Mih Ouensa	Très pauvre
	Sidi Zahar	Pauvre	Khenchela	Msara	Pauvre
	Ouled Hellal	Pauvre		Khirane	Pauvre
	Sidi Ziane	Pauvre	Tipaza	Sidi Semiane	Pauvre
	Mfatha	Pauvre		Beni Milleuk	Très pauvre
	Aziz	Pauvre	Mila	Tassadane Haddada	Pauvre
	El Aouinet	Pauvre		Minar Zarza	Pauvre
	Ain Oksir	Très pauvre	Ain-Defla	Tachta Zegarra	Pauvre
	Sidi Damed	Très pauvre		djelida	Pauvre
	Boughzoul	Pauvre		djemaa Ouled Cheikh	Pauvre
	Bouaiche	Très pauvre		el Mayene	Très pauvre
	Chahbounia	Très pauvre		belaas	Très pauvre
	Achaacha	Pauvre		bathia	Pauvre
Mostaganem	Nekmaria	Pauvre	Relizane	Beni Zentis	Pauvre
	Tazgait	Pauvre		El Hamri	Pauvre
	Ouled Maalah	Pauvre		El Ouedja	Pauvre
	Sidi Belattar	Pauvre		Souk El Had	Pauvre
	Sour	Pauvre		Beni Dergoun	Pauvre
	Oued El Kheir	Pauvre		El Hassi	Pauvre
	Safsaf	Pauvre		Sidi Saada	Pauvre
	Souaflia	Pauvre		Had Chekkala	Très pauvre
	El Menaouer	Pauvre		Dar Ben Abdellah	Très pauvre
	Sehailia	Pauvre			
M'Sila	Bouti Sayeh	Très pauvre			
	Belaiba	Très pauvre			
	Sidi Ameur	Pauvre			
	Menaa	Pauvre			
	Medjedel	Pauvre			
	Zerzour	Très pauvre			
	Slim	Pauvre			
	Mohamed Boudiaf	Pauvre			
	Sidi Mhamed	Pauvre			
	Bir Fodda	Pauvre			
	Ain Errich	Pauvre			

Les communes enquêtées

		Nombre de ménages traités			Nombre de ménages traités
Wilaya	Commune		Wilaya	Commune	
Biskra	Besbes	122	Laghouat	Ben chohra	99
	Doucen	314		Beidha	87
	S/Total	2		436	El Ghicha
El Oued	Ben Guecha	40		Hadj Mechri	85
	Mih Ouansa	136		Oued Morra	74
S/Total	2	176	S/Total	5	422
Ouargla	N'Maguer	150	Bouira	El Mokrani	70
S/Total	1	150	S/Total	1	70
Batna	Azil Abdelkader	157	Djelfa	Sed Rahal	142
	Djezar	227		El Khemis	53
	S/Total	2		384	Douis
Mostaganem	Nekmaria	107		Guettara	233
	Oued Maallah	114		Selmana	153
S/Total	2	221		Ain choughada	104
Sidi Bel Abbès	Taoudmout	47	Deldoul	158	
S/Total	1	47	S/Total	7	968
Saida	Tircine	89	Médéa	Bou Aiche	101
S/Total	1	89		Ouled Hallah	41
Tiaret	Madna	37		Baata	23
	Naima	110		Sidi Naamane	244
	Meghila	41		Sidi Damed	50
	Tousnima	139	Chahbounia	155	
	Chehaima	127	Ain Ouksir	63	
	S/Total	6	529	S/Total	7
Tissemsilt	Beni Chaïb	45	M'sila	Belaiba	245
	Larbaa	36		Bouti Sayeh	114
	Maacem	64		Zarzour	76
	Sidi Abed	76		Med Boudiaf	180
	Beni Lahcen	60		S/Total	4
S/Total	5	281	Aïn Defla	El Maine	160
Oum El Bouaghi	Hanchir Toughmani	234	Belaas	86	
S/Total	2	277	S/Total	2	246
Tébessa	Saf Saf El Ouesra	80	Relizane	Hamri	110
	Guorriguer	84		Beni Zentis	131
	El Mezeraa	74		Dar Ben ABD	43
	S/Total	3		238	El Ouldja
Chlef	Dahra	278		S/Total	4
	El Hadjadj	106	Charouine	124	
	Breïra	185	Ksar Kaddour	57	
	Ben Boutaleb	33	Tinerkouk	224	
	S/Total	4	602	Talmine	178
Total Région			S/Total	4	583
			Béchar	Ksabi	36
			S/Total	1	36
			Tipaza	Beni Milleuk	93
			S/Total	1	93

Les territoires

Communes cibles par wilaya et par grandes régions

Zone géographique	Commune	Wilaya	Pop 1998	Pop 2003
Hauts Plateaux Centre	Belaiba	M'sila	20 839	24 126
	Mohamed Boudiaf	M'sila	12 366	13 434
	Bouti Sayeh	M'sila	7 806	9 151
	Zerzour	M'sila	1 876	6 089
	Benacer Benchohra	Laghouat	7 948	10 055
	Beidha	Laghouat	7 381	8 329
	Hadj Mechri	Laghouat	6 197	6 704
	El Ghicha	Laghouat	5 719	6 225
	Oued Morra	Laghouat	4 748	5 097
	Selmana	Djelfa	14 008	14 693
	Deldoul	Djelfa	13 171	13 359
	Sed Rahal	Djelfa	11 812	12 487
	Guettara	Djelfa	11 151	11 742
	Douis	Djelfa	10 356	10 948
	Ain Chouhada	Djelfa	8 337	8 710
Hauts Plateaux Est	El Khemis	Djelfa	4 769	4 796
	Djezzar	Batna	17 657	19 901
	Azil Abdelkader	Batna	12 133	13 704
	Ouled Dahmane	Bordj Bou Arréridj	14 777	16 145
	Hanchir Toumghani	Oum El Bouaghi	18 775	21 600
	Ain Diss	Oum El Bouaghi	2 741	2 875
	El Belala	Oum El Bouaghi	2 566	2 800
	Thlidjene	Tébessa	7 649	8 687
	El Ogla El Malha	Tébessa	6 504	7 375
	Gourigueur	Tébessa	5 708	6 500
Hauts Plateaux Ouest	Safsaf El Ouesra	Tébessa	5 531	6 312
	El Mazeraa	Tébessa	5 145	5 875
	Tircine	Saida	6 307	6 307
	Tousnina	Tiaret	10 955	11 837
	Chehaima	Tiaret	10 099	10 782
	Naima	Tiaret	7 569	7 963
	Faidja	Tiaret	5 590	5 957
	Madna	Tiaret	2 681	2 853
	Meghila	Tiaret	2 648	
	Sidi Abed	Tissemsilt	5 298	5 710
Nord Centre	Maacem	Tissemsilt	4 671	4 973
	Beni Lahcene	Tissemsilt	4 572	4 501
	Beni Chaib	Tissemsilt	3 266	3 278
	Larbaa	Tissemsilt	2 823	2 955
	El Mayene	Ain Defla	11 319	12 249
	Belaas	Ain Defla	5 303	5 678
	El Mokrani	Bouira	4 856	5 355
	Dahra	Chlef	21 284	24 016
	Breira	Chlef	11 808	13 325
	El Hadjadj	Chlef	9 245	10 434
Nord Centre	Beni Bouattab	Chlef	2 551	2880
	Sidi Naamane	Médéa	21 478	23 829
	Chahbounia	Médéa	13 405	14 859
	Bouaiche	Médéa	8 635	9 000
	Ain Ouksir	Médéa	5 366	5 775
	Sidi Damed	Médéa	3 784	4 131
	Baata	Médéa	3 192	3 950
	Ouled Hallal	Médéa	3 062	3 330
	Beni Milleuk	Tipaza	6 890	7 732

(suite) **Communes cibles par wilaya et par grandes régions**

Zone géographique	Commune	Wilaya	Pop 1998	Pop 2003
Nord Est	Erraguene	Jijel	4 088	4 457
	Tassadane Haddada	Mila	17 623	18 849
	Zerdezas	Skikda	12 258	13 501
Nord Ouest	Nekmaria	Mostaganem	9 104	10 000
	Ouled Maalah	Mostaganem	8 948	10 000
	Had Chekkala	Relizane	6 873	6 920
	El Ouedja	Relizane	3 968	3 920
	Dar Ben Abdellah	Relizane	2 848	2 870
	Beni Zentis	Relizane	10 655	11 920
	El Hamri	Relizane	9 181	9 850
	Taoudmout	Sidi B. Abbas	1 991	2 143
Sud	In Guezzam	Tamanrasset	4938	9232
Sud Est	Doucen	Biskra	21 212	25 699
	Besbes	Biskra	6 053	9 595
	Mih Ouensa	El Oued	11 779	14 384
	Beni Guecha	El Oued	1 036	3 365
	Mnaguer	Ouargla	11 243	13 930
Sud Ouest	Tinerkouk	Adrar	13 393	15 074
	Talmine	Adrar	9 469	9 985
	Charouine	Adrar	8 678	10 085
	Timiaouine	Adrar	4 206	7 261
	Ksar Kaddour	Adrar	3 500	7 921
	Ksabi	Bechar	2 656	3 083

Répartition des communes selon la dispersion

Wilaya	Commune	La dispersion	
		Chef lieu	Zone eparse
Adrar	Charouine	14,46%	60,77%
	Ksar Kadour	17,30%	82,70%
	Talmine	5,45%	35,49%
	Tinerkouk	34,08%	13,75%
Chlef	Ben Boutaleb	40,96%	59,04%
	Breira	24,00%	76,00%
	Dahra	11,11%	73,44%
	El Hadjadj	14,06%	85,94%
Laghouat	Beidha	55,30%	44,70%
	Benaceur Ben Chohra	55,54%	44,46%
	El Ghicha	58,06%	20,36%
	Hadj Mechri	19,20%	80,80%
	Oued Morra	39,13%	60,87%
Oum El Bouaghi	Ain Diss	27,18%	72,82%
	Hanchir Toumghani	35,30%	64,70%
Batna	Azil Abdelkader	7,80%	78,10%
	Djezzar	19,98%	80,02%
Biskra	Besbes	5,05%	34,93%
	Doucen	42,06%	52,50%
Bechar	Ksabi	61,64%	38,36%
Bouira	El Mokrani	26,54%	73,46%
Tébessa	El Mezraa	14,61%	85,39%
	Gourrigueur	0,00%	100,00%
	Saf Saf	24,20%	75,80%
Tiaret	Chehaima	34,44%	59,70%
	Faidja	11,65%	88,35%
	Madna	28,31%	36,99%
	Meghila	53,36%	46,64%
	Naima	20,22%	79,78%
	Tousnima	36,84%	63,16%
Djelfa	Ain Chouhada	35,02%	28,53%
	Deldoul	17,88%	54,63%
	Douis	35,04%	47,95%
	El Khemis	14,12%	76,47%
	Guettara	17,94%	52,19%
	Sed Rehal	32,45%	0,00%
	Selmana	10,38%	47,65%
Saida	Tircine	27,60%	72,40%
Sidi Bel Abbès	Taoudmout	100,00%	0,00%
Médéa	Ain Ouksir	23,59%	76,41%
	Baata	17,46%	82,54%
	Bou Aiche	22,90%	67,90%
	Chahbounia	22,13%	77,87%
	Ouled Hallal	0,00%	100,00%
	Sidi Damed	22,15%	77,85%
	Sidi Naamane	14,96%	85,04%
Mostaganem	Nekmaria	13,91%	86,09%
	Ouled Maalla	21,16%	78,84%
M'sila	Belaiba	11,43%	79,83%
	Bouti Sayeh	21,93%	78,07%
	Mohamed Boudiaf	54,66%	35,20%
	Zarzour	12,38%	24,55%
Ouargla	M'naguer	33,81%	58,00%
Tissemsilt	Beni Chaib	44,15%	55,85%
	Beni Lahcene	15,38%	84,62%
	Larbaa	31,92%	68,08%
	Maacem	30,39%	69,61%
	Sidi Abed	9,12%	81,19%
El Oued	Ben Ghicha	19,61%	18,65%
	Mih Ouensa	31,61%	19,85%
Tipaza	Beni Milleuk	25,26%	74,74%
Ain Defla	Belaas	35,49%	64,51%
	El Maine	15,73%	84,27%
Relizane	Beni Zentis	16,16%	70,14%
	Dar Ben Abdellah	37,95%	62,05%
	El Ouldja	0,00%	100,00%
	Hamri	14,46%	70,13%

Evolution des taux d'accroissement annuel moyens 1977/1987/1998/2003

Wilaya	Commune	pop 1977	pop 1977	pop 1977	pop 1977	pop 1977	pop 1977	pop 1977	pop 1977	pop 1977	pop 1977
Adrar	Tinerkouk	7 700	9 401	2,02	13 393	2,81	3,27	15 074	2,72	3,20	2,39
	Ksar Kaddour	1 700	2 840	5,27	3 500	3,68	1,92	7 921	6,35	7,08	17,74
	Talmine	3 900	6 728	5,60	9 469	4,54	3,16	9 985	3,83	2,67	1,07
	Charouine	4 600	6 118	2,89	8 678	3,22	3,23	10 085	3,19	3,39	3,05
	Timiaouine	1 600	3 219	7,24	4 206	4,95	2,46	7 261	6,24	5,57	11,54
Ain Defla	El Mayene	9 700	14 372	4,01	11 319	0,77	-2,15	12 249	0,94	-1,06	1,59
	Belaas	6 300	6 719	0,65	5 303	-0,86	-2,13	5 678	-0,41	-1,12	1,38
Batna	Djezzar	10 200	13 601	2,92	17 657	2,78	2,40	19 901	2,71	2,57	2,42
	Azil Abdelkader	7 900	8 476	0,71	12 133	2,17	3,31	13 704	2,23	3,25	2,47
Bechar	Ksabi	900	1 767	6,98	2 656	5,56	3,77	3 083	5,05	3,78	3,03
Biskra	Doucen	10 200	14 858	3,83	21 212	3,73	3,29	25 699	3,77	3,72	3,91
	Besbes	9 800	11 638	1,73	6053	-2,38	-5,77	9 595	-0,08	-1,28	9,65
Bordj Bou Arréridj	Ouled Dahmane	8 200	11 059	3,04	14 777	2,99	2,67	16 145	2,75	2,55	1,79
Chlef	Breira	7 900	10 641	3,02	11 808	2,03	0,95	13325	2,11	1,51	2,45
	Dahra	13 600	17 711	2,68	21 284	2,26	1,68	24016	2,30	2,05	2,44
	Beni Bouattab	4 100	4 605	1,17	2 551	-2,34	-5,23	2880	-1,40	-3,08	2,46
	El Hadjadj	6 900	9 259	2,98	9 245	1,47	-0,01	10434	1,67	0,80	2,45
	Timiaouine	1 600	3 219	7,24	4 206	4,95	2,46	7 261	6,24	5,57	11,54
Bouira	El Mokrani	5 100	5 382	0,54	4 856	-0,24	-0,93	5 355	0,20	-0,03	1,98
Djelfa	El Khemis	1 600	2 354	3,94	4 769	5,61	6,63	4 796	4,49	4,86	0,11
	Deldoul	6 800	8 472	2,22	13 171	3,36	4,09	13 359	2,74	3,08	0,28
	Douis	1 800	3 216	5,98	10 356	9,14	11,22	10 948	7,49	8,51	1,12
	Selmana	4 200	5 308	2,37	14 008	6,21	9,22	14 693	5,14	7,02	0,96
	Ain Chouhada	4 800	6 580	3,20	8 337	2,80	2,17	8 710	2,41	1,89	0,88
	Sed Rahal	4 400	6 705	4,30	11812	5,06	5,28	12 487	4,26	4,23	1,12
	Guettara	6 100	7 469	2,05	11 151	3,06	3,71	11 742	2,65	3,06	1,04
El Oued	Beni Guecha	4 500	5 797	2,56	1 036	-7,08	-14,49	3 365	-1,16	-3,56	26,57
	Mih Ouensa	4 900	8 718	5,93	11 779	4,48	2,77	14 384	4,40	3,39	4,08
Jijel	Erraguene	7 400	8 056	0,85	4 088	-2,92	-5,98	4 457	-2,01	-3,87	1,74
Laghouat	Beidha	4 400	5 317	1,91	7 381	2,62	3,03	8 329	2,59	3,04	2,45
	Oued Morra	2 600	3 745	3,72	4 748	3,06	2,18	5 097	2,73	2,08	1,43
	Hadj Mechri	4 300	5 677	2,82	6197	1,84	0,80	6704	1,79	1,11	1,59
	El Ghicha	4 200	5 163	2,09	5 719	1,56	0,93	6 225	1,59	1,25	1,71
	Benacer Benchohra	2 600	7 283	10,85	7 948	5,75	0,80	10 055	5,56	2,17	4,82
Médéa	Baata	2 700	3 582	2,87	3 192	0,84	-1,04	3 950	1,53	0,65	4,35
	Sidi Naamane	9 700	14 222	3,90	21 478	4,05	3,82	23 829	3,66	3,50	2,10
	Ouled Hallal	4 900	5 744	1,60	3 062	-2,32	-5,56	3 330	-1,53	-3,57	1,69
	Ain Oukrir	3 900	4 982	2,48	5 366	1,61	0,68	5 775	1,58	0,99	1,48
	Sidi Damed	4 400	5 325	1,93	3 784	-0,75	-3,06	4 131	-0,25	-1,68	1,77
	Bouaiche	5 800	6 416	1,01	8 635	2,01	2,74	9 000	1,77	2,28	0,83
	Chahbounia	7 200	7 957	1,00	13 405	3,16	4,86	14 859	2,94	4,25	0,02
Mila	Tassadane Haddada	12 800	19 322	4,20	17 623	1,61	-0,83	18 849	1,56	-0,17	1,35
Mostaganem	Nekmaria	5 600	7 539	3,02	9104	2,46	1,73	10 000	2,35	1,90	1,90
	O. Maalah	6 400	7 565	1,69	8 948	1,69	1,54	10 000	1,80	1,88	2,25
M'sila	Bouti Sayeh	7 100	7 970	1,16	7 806	0,48	-0,19	9 151	1,02	0,93	3,23
	Belaiba	10 100	14 457	3,65	2 0839	3,69	3,38	24 126	3,54	3,47	2,97
	Zerzour	2 100	4 555	8,05	1 876	-0,56	-7,75	6 089	4,35	1,95	26,55
	Mohamed Boudiaf	8 600	9 788	1,30	12 366	1,83	2,15	13 434	1,80	2,13	1,67
Ouargla	Mnaguer	6800	7 312	0,73	11 243	2,55	3,99	13 930	2,91	4,39	4,38
Oum El Bouaghi	Ain Diss	2 500	2 338	-0,67	2 741	0,46	1,46	2 875	0,56	1,39	0,96
	Hanchir Toumghani	12 800	16 142	2,35	18 775	1,93	1,38	21 600	2,12	1,96	2,84
	El Belala	2 000	2 317	1,48	2 566	1,25	0,93	2 800	1,35	1,27	1,76
Relizane	Beni Zentis	4 400	8 467	6,76	10 655	4,52	2,11	11 920	4,07	2,31	2,27
	El Hamri	5 600	7 776	3,34	9 181	2,50	1,52	9 850	2,28	1,59	1,42
	El Ouledja	4 600	8 532	6,37	3 968	-0,74	-6,72	3 920	-0,64	-5,05	-0,24
	Had Chekkala	7 200	9 294	2,59	6 873	-0,23	-2,71	6 920	-0,16	-1,95	0,14
	Dar Ben Abdellah	3 600	5276	3,90	2 848	-1,16	-5,45	2 870	-0,90	-3,98	0,15
Tamanrasset	In Guezzam	1 400	12 335	24,31	4 938	6,51	-7,99	9 232	7,84	-1,91	13,33

(suite) Evolution des taux d'accroissement annuel moyens 1977/1987/1998/2003

Wilaya	Commune	pop 1977	Pop 1987	Taux 77/87	Pop 1998	Taux 77/98	Taux 87/98	Pop 2003	Taux 77/2003	Taux 87/2003	Taux 98/2003
Tébessa	Gourigueur	5 300	5 564	0,49	5 708	0,37	0,23	6 500	0,82	1,04	2,63
	El Mazeraa	4 600	4 566	-0,07	5 145	0,56	1,09	5 875	0,98	1,69	2,69
	El Oglia El Malha	6 000	6 091	0,15	6 504	0,40	0,60	7 375	0,83	1,28	2,55
	Thlidjene	7 200	7 905	0,94	7 649	0,30	-0,30	8 687	0,75	0,63	2,58
	Safsaf El Ouesra	4 200	4 408	0,48	5 531	1,39	2,08	6 312	1,64	2,42	2,68
Tiaret	Meghila	5 200	6 291	1,92	2 648	-3,32	-7,57	2 800	-2,45	-5,25	2,68
	Tousnina	8 400	9 256	0,98	10 955	1,34	1,54	11 837	1,38	1,65	1,56
	Faidja	7 100	7 984	1,18	5 590	-1,19	-3,19	5 957	-0,70	-1,93	1,28
	Naima	6 600	7 735	1,60	7 569	0,69	-0,20	7 963	0,75	0,19	1,02
	Chehaima	5 700	9 094	4,78	10 099	2,90	0,96	10 782	2,58	1,14	1,32
	Madna	2 100	2 202	0,48	2 681	1,23	1,81	2 853	1,23	1,74	1,25
Saida	Tircine	3800	6035	4,73	6307	2,57	0,40	6307	2,05	0,29	0,00
Skikda	Zerdezas	8900	10478	1,65	12258	1,61	1,44	13501	1,68	1,70	1,95
Tipaza	Beni Milleuk	7100	7218	0,16	6890	-0,15	-0,42	7732	0,34	0,46	2,33
Tissemsilt	Sidi Abed	6800	7202	0,58	5298	-1,24	-2,75	5710	-0,70	-1,54	1,51
	Larbaa	2900	3067	0,56	2823	-0,13	-0,75	2955	0,08	-0,25	0,92
	Beni Chaib	5100	5732	1,18	3266	-2,20	-4,99	3278	-1,75	-3,66	0,07
	Beni Lahcene	5200	5706	0,93	4572	-0,64	-1,99	4501	-0,58	-1,57	-0,31
	Maacem	3100	3982	2,54	4671	2,07	1,46	4973	1,91	1,49	1,26
Sidi Bel Abbès	Taoudmout	1800	2034	1,23	1991	0,51	-0,19	2143	0,70	0,35	1,48

Source : RGPH 77-87-98 DPAT : 2003

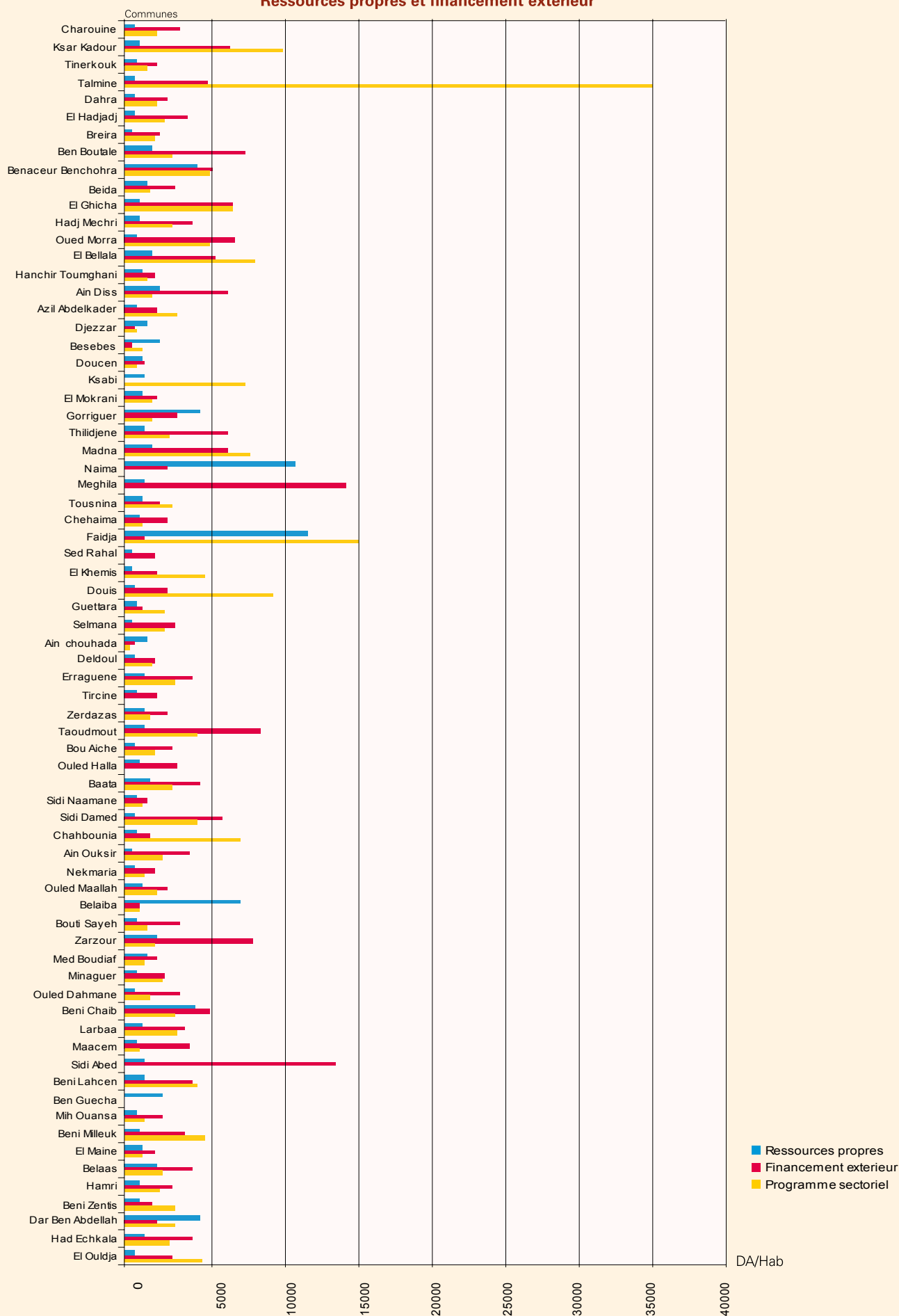
Les communes

Wilaya	Commune	Ressources propres DA/Hab	Financement extérieur DA/Hab	Programme sectoriel DA/Hab
Adrar	Charouine	605	3 712	2 169
	Ksar Kadour	957	7 074	10 467
	Tinerkouk	802	2 143	1 439
	Talmine	639	5 483	35 041
Chlef	Dahra	656	2 757	2 231
	El Hadjadj	727	4 135	2 723
	Breira	452	2 305	1 990
	Ben Boutale	1 915	8 073	3 233
Laghouat	Benaceur Benchohra	4 900	5 878	5 681
	Beida	1 532	3 357	1 702
	El Ghicha	1 045	7 100	7 131
	Hadj Mechri	1 029	4 432	3 098
	Oued Morra	849	7 400	5 652
Oum El Bouaghi	El Bellala	1805	6 001	8713
	Hanchir Toumghani	1182	1 975	1426
	Aïn Diss	2295	6 889	1835
Batna	Azil Abdelkader	906	2 141	3 423
	Djezzar	1 552	672	840
Biskra	Besebes	2 395	579	1 247
	Doucen	1 134	1 335	804
Bechar	Ksabi	1357	12.924	7 987
Bouira	El Mokrani	1 244	2 196	1 889
Tébessa	Gorriguer	5 034	3 508	1 840
	Thilidjene	1 340	6 851	3 087
Tiaret	Madna	1 845	6 823	8 299
	Naima	11 358	2 784	102.712
	Meghila	1 354	14 587	15.023
	Tousnina	1 085	2 322	3 180
	Chehaima	995	2 757	1 158
	Faidja	12 200	1 366	15 535
Djelfa	Sed Rahal	490	1 989	0
	El Khemis	546	2 123	5 381
	Douis	682	2 871	9 828
	Guettara	816	1 234	2 667
	Selmana	499	3 341	2 645
	Ain chouhada	1465	657	420
	Deldoul	587	2 044	1 815
Jijel	Erraguene	1 330	4 496	3 266
Saida	Tircine	760	2 240	7
Skikda	Zerdazas	1 309	2 865	1 717
Sidi Bel Abbès	Taoudmout	1 353	8 980	4 875
Médéa	Bou Aiche	665	3 159	2 020
	Ouled Halla	968	3 530	75
	Baata	1625	4 991	3 227
	Sidi Naamane	761	1 566	1 240
	Sidi Damed	653	6 419	4 763
	Chahbounia	869	1 698	7 615
	Ain Ouksir	500	4 303	2 427
Mostaganem	Nekmaria	606	2 022	1 323
	Ouled Maallah	1 121	2 866	2 104

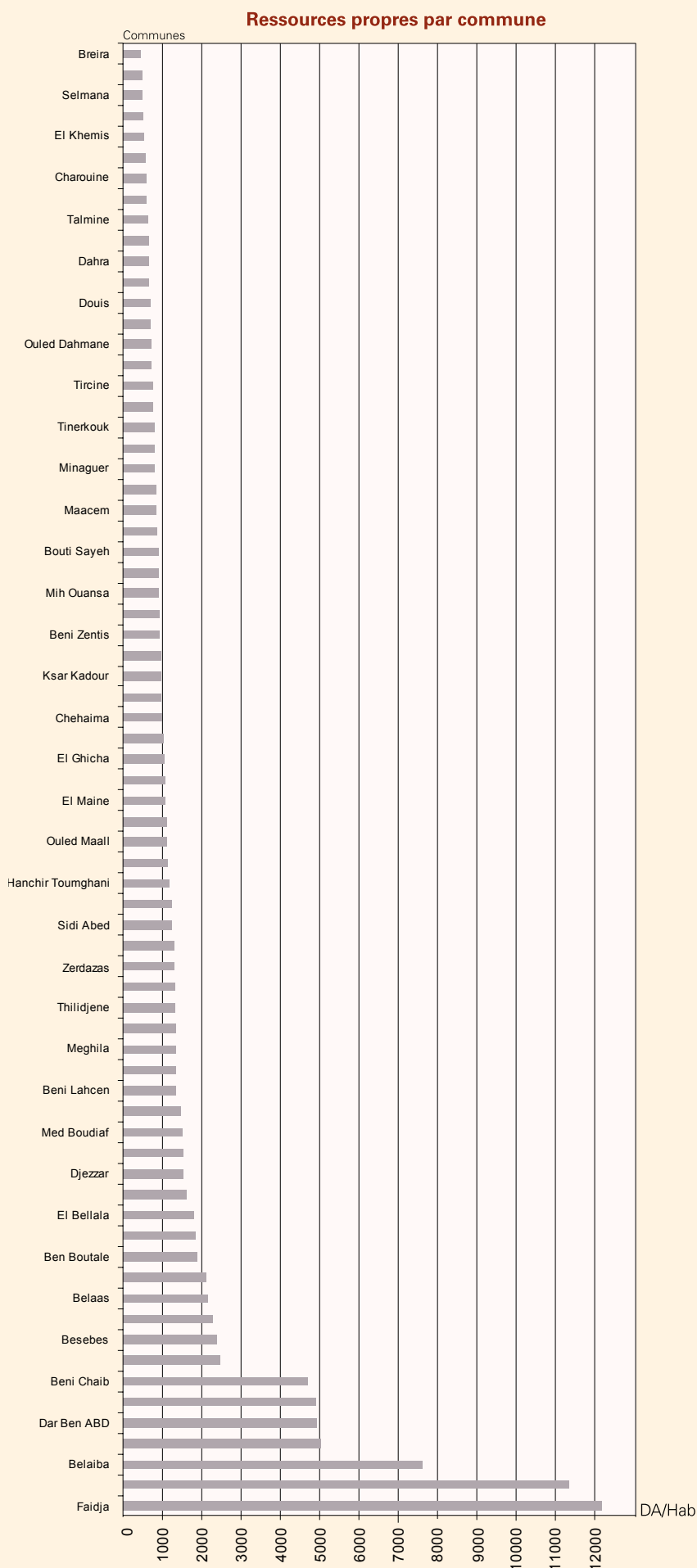
(suite)

Wilaya	Commune	Ressources propres DA/Hab	Financement extérieur DA/Hab	Programme sectoriel DA/Hab
M'sila	Belaiba	7 623	1 039	999
	Bouti Sayeh	900	3 652	1 541
	Zarzour	2 098	8 508	2 000
	Med Boudiaf	1 505	2 085	1 379
Ouargla	Minaguer	818	2 645	2 477
Bordj Bou Arreridj	Ouled Dahmane	714	3 709	1 705
Tissemsilt	Beni Chaib	4 706	5 696	3 343
	Larbaa	1 103	3 984	3 542
	Maacem	861	4 301	935
	Sidi Abed	1 251	14 078	12.807
	Beni Lahcene	1 363	4 480	4 834
El Oued	Ben Guecha	2 480	16.460	20.466
	Mih Ouansa	914	2 581	1 403
Tipaza	Beni Milleuk	955	3 994	5 384
Ain Defla	El Maine	1 097	2 012	1 113
	Belaas	2 173	4 550	2 523
Relizane	Hamri	931	3 106	2 375
	Beni Zentis	940	1 800	3 332
	Dar Ben Abdellah	4 954	2 190	3 359
	Had Echkala	1 285	4 491	3 072
	El Ouldja	685	3 150	5 209

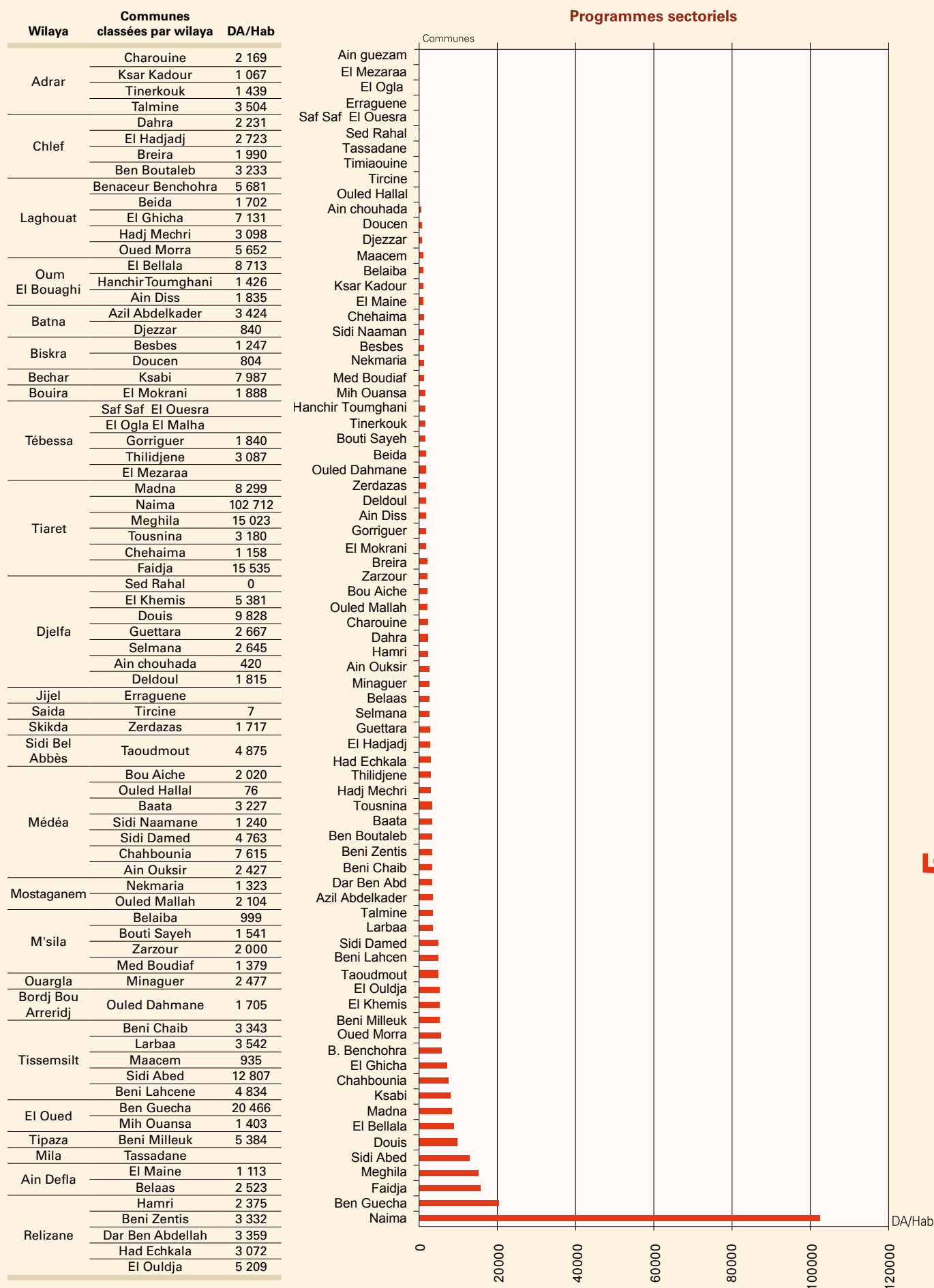
Ressources propres et financement extérieur



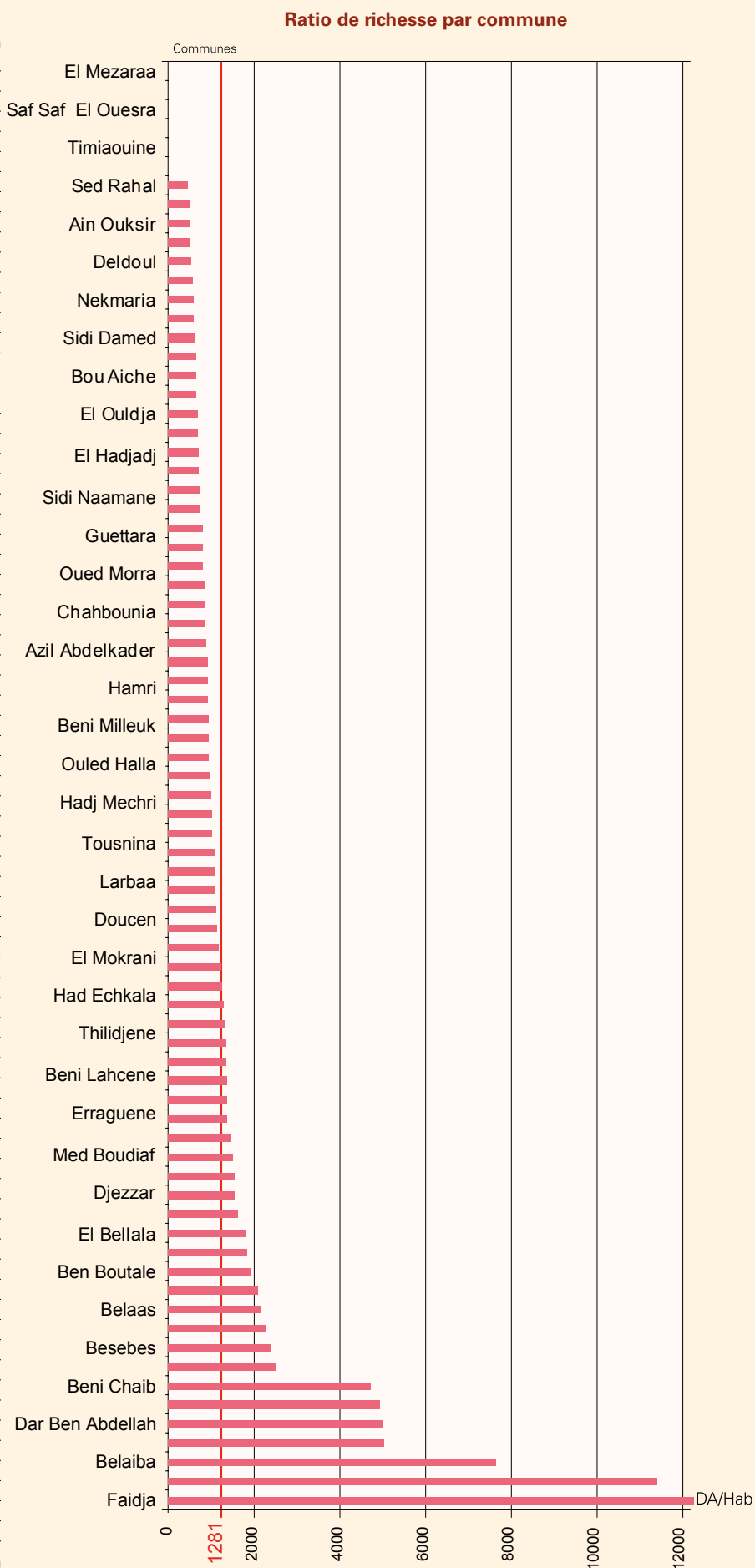
Communes	Ressources propres DA/Hab
Faidja	12 200
Naima	11 358
Belaiba	7 623
Gorriguer	5 034
Dar Ben ABD	4 954
B.Benchohra	4 900
Beni Chaib	4 706
Ben Guecha	2 480
Besebes	2 395
Ain Diss	2 295
Belaas	2 173
Zarzour	2 098
Ben Boutale	1 915
Madna	1 845
El Bellala	1 805
Baata	1 625
Djezzar	1 552
Beida	1 532
Med Boudiaf	1 505
Ain chouhada	1 465
Beni Lahcen	1 363
Ksabi	1 357
Meghila	1 354
Taoudmout	1 353
Thilidjene	1 340
Erraguene	1 330
Zerdazas	1 309
Had Echkala	1 285
Sidi Abed	1 251
El Mokrani	1 244
Hanchir Toumghani	1182
Doucen	1134
Ouled Maall	1121
Larbaa	1103
El Maine	1097
Tousnina	1085
El Ghicha	1045
Hadj Mechri	1029
Chehaima	995
Ouled Halla	968
Ksar Kadour	957
Beni Milleuk	955
Beni Zentis	940
Hamri	931
Mih Ouansa	914
Azil Abdelkader	906
Bouti Sayeh	900
Chahbounia	869
Maacem	861
Oued Morra	849
Minaguer	818
Guetara	816
Tinerkouk	802
Sidi Naaman	761
Tircine	760
El Hadjadj	727
Ouled Dahmane	714
El Ouldja	685
Douis	682
Bou Aiche	665
Dahra	656
Sidi Damed	653
Talmine	639
Nekmaria	606
Charouine	605
Deldoul	587
El Khemis	546
Ain Ouksir	500
Selmana	499
Sed Rahal	490
Breira	452



Programmes sectoriels



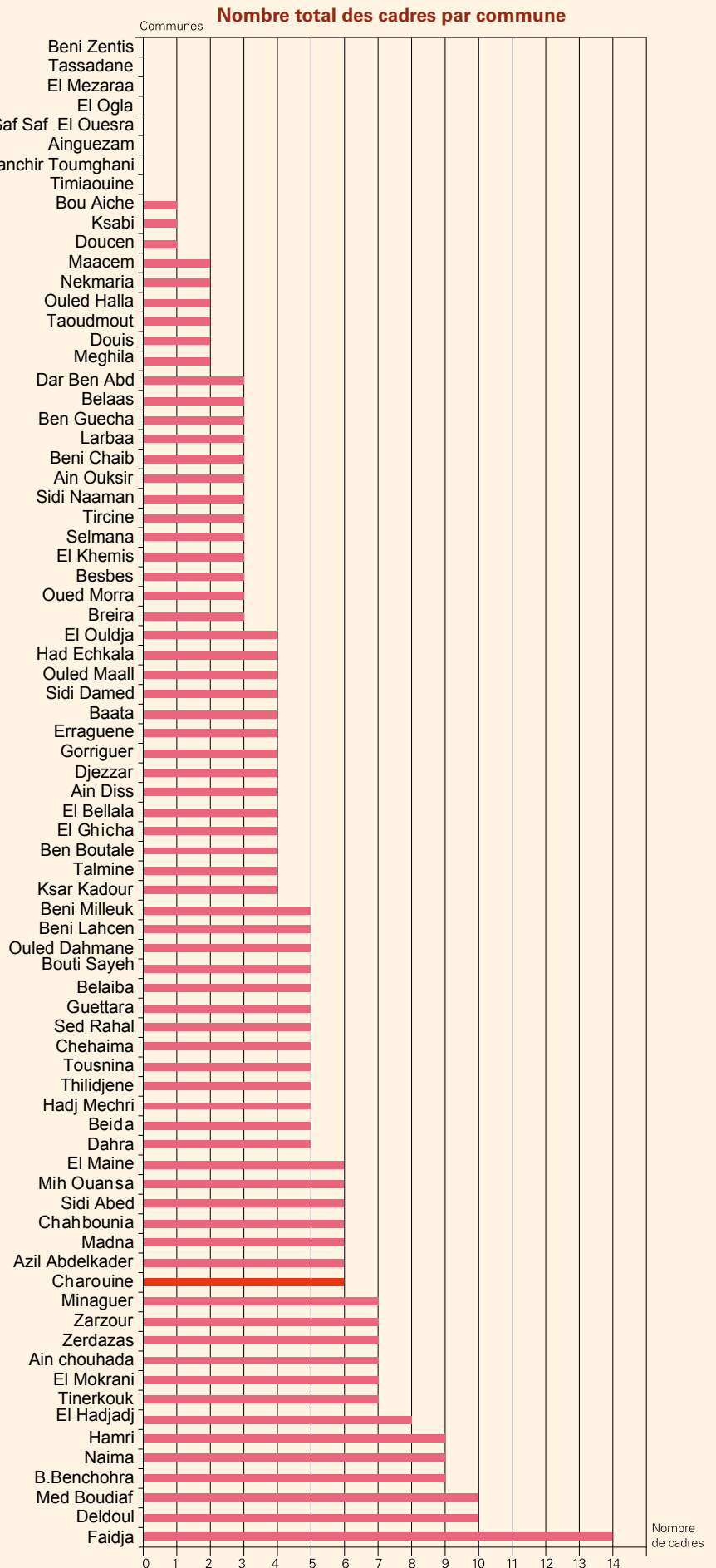
Communes	Ratio de richesse 2002
Faidja	12 200
Naima	11 358
Belaiba	7 623
Gorriguer	5 034
Dar Ben Abdellah	4 954
Benaceur Benchohra	4 900
Beni Chaib	4 706
Ben Guecha	2 480
Besebes	2 395
Ain Diss	2 295
Belaas	2 173
Zarzour	2 098
Ben Boutale	1 915
Madna	1 845
El Bellala	1 805
Baata	1 625
Djezzar	1 552
Beida	1 532
Med Boudiaf	1 505
Ain chouhada	1 465
Erraguene	1 370
Meghila	1 364
Beni Lahcene	1 363
Taoudmout	1 353
Thilidjene	1 340
Zerdazas	1 309
Had Echkala	1 285
Sidi Abed	1 251
El Mokrani	1 244
Hanchir Toumghani	1 182
Doucen	1 134
Ouled Maallah	1 121
Larbaa	1 103
El Maine	1 097
Tousnina	1 085
El Ghicha	1 045
Hadj Mechri	1 029
Chehaima	995
Ouled Halla	968
Ksar Kadour	957
Beni Milleuk	955
Beni Zentis	940
Hamri	931
Mih Ouansa	914
Azil Abdelkader	906
Bouti Sayeh	900
Chahbounia	869
Maacem	861
Oued Morra	849
Minaguer	818
Guetgara	816
Tinerkouk	802
Sidi Naamane	761
Tircine	760
El Hadjadj	727
Ouled Dahmane	714
El Ouldja	685
Douis	682
Bou Aiche	665
Sidi Damed	653
Talmine	639
Nekmaria	606
Charouine	605
Deldoul	587
El Khemis	546
Ain Ouksir	500
Selmana	499
Sed Rahal	490
Breira	452
Timiaouine	0
Ain guezam	0
Saf Saf El Ouesra	0
El Ogla El Malha	0
El Mezaraa	0
Tassadane	0



Charges du personnel

Communes classées par wilaya	Charges du personnel			Communes classées par wilaya	Charges du personnel	
	Egal ou inférieur à 45%	Supérieur à 45%			Egal ou inférieur à 45%	Supérieur à 45%
Charouine	x			Erraguene		x
Ksar Kadour	x			Tircine	x	
Tinerkouk	x			Zerdazas		x
Talmine	x			Taoudmout	x	
Dahra		x		Bou Aiche	x	
El Hadjadj		x		Ouled Halla	x	
Breira		x		Baata	x	
Ben Boutale		x		Sidi Naaman	x	
B. Benchohra	x			Sidi Damed		x
Beida	x			Chahbounia	x	
El Ghicha		x		Ain Ouksir		x
Hadj Mechri		x		Nekmaria		x
Oued Morra	x			Ouled Maall	x	
El Bellala	x			Belaiba	x	
Hanchir Toumghani	x			Bouti Sayeh		x
Ain Diss	x			Zarzour	x	
Azil Abdelkader		x		Med Boudiaf	x	
Djezzar	x			Minaguer		x
El Mokrani		x		Ouled Dahmane		x
Gorriguer	x			Beni Chaib		x
Thilidjene	x			Larbaa	x	
Madna		x		Maacem		x
Naima	x			Sidi Abed		x
Meghila	x			Beni Lahcen	x	
Tousnina		x		Ben Guecha		x
Chehaima		x		Mih Ouansa	x	
Faidja	x			Beni Milleuk		x
Sed Rahal	x			El Maine	x	
El Khemis	x			Belaas	x	
Douis	x			Hamri		x
Guettara	x			Beni Zentis	x	
Selmana	x			Dar Ben Abd		x
Ain Chouhad	x			Had Echkala		x
Deldoul	x			El Ouldja		x

Communes	Nombre total des cadres
Faidja	14
Deldoul	10
Med Boudiaf	10
B. Benchohra	9
Naima	9
Hamri	9
El Hadjadj	8
Tinerkouk	7
El Mokrani	7
Ain chouhada	7
Zerdazas	7
Zarzour	7
Minaguer	7
Charouine	6
Azil Abdelkader	6
Madna	6
Chahbounia	6
Sidi Abed	6
Mih Ouansa	6
El Maine	6
Dahra	5
Beida	5
Hadj Mechri	5
Thilidjene	5
Tousnina	5
Chehaima	5
Sed Rahal	5
Guettara	5
Belaiba	5
Bouti Sayeh	5
Ouled Dahmane	5
Beni Lahcen	5
Beni Milleuk	5
Ksar Kadour	4
Talmine	4
Ben Boutale	4
El Ghicha	4
El Bellala	4
Ain Diss	4
Djezzar	4
Gorriguer	4
Erraguene	4
Baata	4
Sidi Damed	4
Ouled Maall	4
Had Echkala	4
El Ouldja	4
Breira	3
Oued Morra	3
Besbes	3
El Khemis	3
Selmana	3
Tircine	3
Sidi Naaman	3
Ain Ouksir	3
Beni Chaib	3
Larbaa	3
Ben Guecha	3
Belaas	3
Dar Ben ABD	3
Meghila	2
Douis	2
Taoudmout	2
Ouled Halla	2
Nekmaria	2
Maacem	2
Doucen	1
Ksabi	1
Bou Aiche	1
Timiaouine	
Hanchir Toumghani	
Saf Saf El Ouesra	
El Oglia El Malha	
El Mezaraa	
Tassadane	
Beni Zentis	



Les ménages

Taille des ménages par commune

Wilaya	Commune	la taille du ménage		
		< 5 personnes	5 - 8 personnes	> 8 personnes
Adrar	Charouine	2.40	47.50	50.10
	Ksar Kadour	11.7	48.1	40.2
	Talmine	10.10	50.90	39
	Tinerkouk	8	44.70	47.30
Chlef	Ben Boutaleb	3.70	35.80	60.50
	Breïra	8.90	44.40	46.70
	Dahra	11.40	59	29.60
	El Hadjadj	9	31.60	59.40
Laghouat	Beidha	9.60	50.60	39.80
	Benaceur Ben Chohra	9.50	57.60	32.90
	El Ghicha	14.90	50.20	34.90
	Hadj Mechri	19.60	52.20	28.20
	Oued Morra	14.50	49.50	36
Oum El Bouaghi	Ain Diss	11.40	47.70	40.90
	Hanchir Toumghani	7.10	58	34.90
Batna	Azil Abdelkader	15.70	43.90	40.40
	Djezzar	7.40	50.50	42.10
Biskra	Besbes	2.90	20.70	76.40
	Doucen	5.80	34.00	60.20
Bechar	Ksabi	1.50	11.90	86.60
Bouïra	El Mokrani	10.00	51.60	38.40
Tébessa	El Mezraa	13.30	71.20	15.50
	Gourrigueur	11.35	48.65	40.00
	Saf Saf El Ouesra	9	46	45
Tiaret	Chehaima	11.30	74	14.70
	Faidja	19.90	64.10	16.00
	Madna	13.70	74	12.30
	Meghila	9.00	52.20	38.80
	Naima	24.50	53.20	22.30
	Tousnima	14.05	54.75	31.20
Djelfa	Ain Chouhada	19.65	48.50	31.85
	Deldoul	12.10	51.00	36.90
	Douis	17.65	53.55	28.80
	El Khemis	13.80	49.45	36.75
	Guetgara	11.90	41.60	46.50
	Sed Rehal	12.50	51.60	35.90
	Selmana	8.4	47.8	43.8
Saida	Tircine	27.25	61.15	13.58
Sidi Bel Abbès	Taoudmout	6.50	51.75	41.75
Médéa	Ain Ouksir	13.40	68.60	18
	Baata	6.90	49.20	43.90
	Bouaiche	16.30	63.50	20.20
	Chahbounia	14.70	51.00	34.30
	Ouled Hellal	10.60	79.55	9.85
	Sidi Damed	11.40	57.90	30.70
	Sidi Naamane	5.20	42.20	52.60
Mostaganem	Nekmaria	11.50	55.50	33.00
	Ouled Maalla	13.60	48.40	38
M'sila	Belaïba	5.60	45.70	48.70
	Bouti Sayeh	12.55	50.65	36.80
	Mohamed Boudiaf	12.90	58.80	28.30
	Zarzour	11.60	51.90	36.50
Ouargla	M'naguer	12.60	32.50	54.90

(suite) **Taille des ménages par commune**

Wilaya	Commune	la taille du ménage		
		< 5 personnes	5 - 8 personnes	> 8 personnes
Tissemsilt	Beni Chaib	7.70	60.20	32.10
	Beni Lahcene	10.8	62.8	26.4
	Larbaa	4.60	32.90	62.50
	Maacem	4.95	53.85	41.20
	Sidi Abed	10.20	42.8	46.90
El Oued	Ben Guecha	8.40	21.20	70.40
	Mih Ouenza	13.50	37.20	49.30
Tipaza	Beni Milleuk	5.05	36.65	58.30
Ain Defla	Belaas	4.10	43.8	52.10
	El Maine	6.8	52.5	40.7
Relizane	Beni Zentis	13.10	45.60	41.30
	Dar Ben Abdellah	2.10	54.80	43.10
	El Ouldja	9.70	57.85	32.45
	Hamri	18.40	64.50	17.10

Taux de scolarisation global par commune

Commune	Taux	Commune	Taux
Tinerkouk	98,20	El Ghicha	95,60
Ksar Kaddour	76,58	Bennacer Benchohra	93,60
Talmine	74,60	Baata	94,12
Charouine	94,10	Sidi Naamane	90,90
El Mayene	81,80	Ouled Hallal	64,30
Belaas	78,70	Ain Oksir	84,70
Djezzar	94,60	Sidi Damed	96,50
Azil Abdelkader	91,10	Bouaiche	78,70
Ksabi	100,00	Chahbounia	80,85
Doucen	85,90	Nekmaria	98,73
Besbes	67,60	Ouled Maalah	72,20
El Mokrani	100,00	Bouti Sayeh	81,00
Breira	91,50	Belaiba	97,00
Dahra	91,50	Zerzour	67,30
Beni Boutleb	92,85	Mohamed Boudiaf	91,90
El Hadjadj	91,50	Mnaguer	97,95
El Khemis	71,75	Ain Diss	79,75
Deldoul	82,70	Hanchir Toumghani	83,50
Douis	77,20	Beni Zentis	89,10
Selmana	53,24	El Hamri	93,10
Ain Chouhada	74,20	El Ouedja	83,50
Sed Rahal	80,10	Dar Ben Abdellah	90,20
Guettara	51,80	Tircine	/
Beni Guecha	78,00	Gourigueur	75,00
Mih Ouensa	87,10	El Mazeraa	92,40
Beidha	90,90	Safsaf El Ouesra	/
Oued Morra	61,70	Meghila	91,57
Tousnina	86,67	Larbaa	82,20
Faidja	68,90	Beni Chaib	79,22
Naima	60,81	Beni Lahcene	85,70
Chehaima	74,40	Sidi Abed	91,80
Madna	80,30	Maacem	94,40
Beni Milleuk	89,60	Taoudmout	90,80
Hadj Mechri	73,70		

Taux de branchement aux différents réseaux

Commune	Electricité	AEP	Assainissement	Commune	Electricité	AEP	Assainissement
Tinerkoug	95,10	44,60	0,00	Ouled Maalah	83,30	14,90	35,10
Ksar Kaddour	100,00	54,40	0,00	Bouti Sayeh	78,95	22,80	0,00
Talmine	85,40	87,10	0,00	Belaiba	97,15	28,60	1,60
Charouine	90,30	39,50	6,45	Zerzour	13,20	10,50	3,95
El Mayene	96,90	14,30	14,90	Mohamed Boudiaf	89,45	47,20	44,45
Belaas	89,40	36,50	36,50	Mnaguer	96,70	74,70	0,00
Djezzar	97,40	4,40	18,00	Ain Diss	86,05	30,20	27,90
Azil Abdelkader	90,40	2,60	1,30	HanchirToumghani	83,30	15,85	31,30
Ksabi	100,00	97,20	69,40	Beni Zentis	95,40	16,80	30,50
Doucen	89,15	51,80	31,00	El Hamri	96,40	14,55	18,20
Besbes	41,80	11,50	18,85	El Ouedja	100,00	0	0
El Mokrani	96,80	3,20	0	Dar Ben Abdellah	100,00	39,50	37,20
Breira	81,60	0,00	0,00	Tircine	93,30	58,40	43,80
Dahra	96,10	3,20	20,50	Gourigueur	45,05	19,80	1,10
Beni Boutleb	81,80	48,50	45,50	El Mazeraa	95,95	17,60	17,60
El Hadjadj	95,30	25,50	15,10	Safsaf El Ouesra			
El Khemis	60,40	13,20	11,30	Meghila	64,30	23,80	52,40
Deldoul	53,30	32,50	28,30	Tousnina	89,05	48,00	52,55
Douis	59,20	39,20	38,40	Faidja	37,70	27,30	16,90
Selmana	61,44	38,56	41,83	Naima	65,63	35,42	36,46
Ain Chouhada	89,40	48,10	46,15	Chehaima	32,74	31,86	30,97
Sed Rahal	77,50	31,00	33,40	Madna	83,30	44,45	77,80
Guetara	62,90	37,75	0,00	Beni Milleuk	96,80	11,80	16,10
Beni Guecha	35,00	25,00	0,00	Larbaa	72,20	50,00	11,10
Mih Ouensa	100,00	32,35	0,00	Beni Chaib	85,71	30,95	16,67
Beidha	64,40	51,70	37,90	Beni Lahcene	95,00	13,33	8,33
Oued Morra	52,70	33,80	20,30	Sidi Abed	98,70	5,26	11,84
Hadj Mechri	97,65	36,50	20,00	Maacem	96,88	9,38	18,75
El Ghicha	98,70	98,70	87,00	Taoudmout	93,60	91,50	87,20
Bennacer Benchohra	91,90	76,80	40,40	Belaiba	97,15	28,60	1,60
Baata	100,00	29,20	20,80	Zerzour	13,20	10,50	3,95
Sidi Naamane	96,75	27,25	19,90	Mohamed Boudiaf	89,45	47,20	44,45
Ouled Hallal	93,30	37,80	37,80	Mnaguer	96,70	74,70	0,00
Ain Ouksir	90,50	19,05	4,80	Ain Diss	86,05	30,20	27,90
Sidi Damed	92,00	12,00	2,00	HanchirToumghani	83,30	15,85	31,30
Bouaiche	95,20	29,80	31,70	Beni Zentis	95,40	16,80	30,50
Chahbounia	98,70	21,95	22,60	El Hamri	96,40	14,55	18,20
Nekmaria	94,40	11,20	7,50	El Ouedja	100,00	0	0
Ouled Maalah	83,30	14,90	35,10	Dar Ben Abdellah	100,00	39,50	37,20
Bouti Sayeh	78,95	22,80	0,00				

Taux de chômage

Commune	Taux de chômage	Commune	Taux de chômage
Breira	7,15	Belaiba	36,90
El Ouedja	10,80	Faidja	37,00
Dar Ben Abdellah	12,35	Ouled Hallal	41,10
El Hamri	13,10	Ouled Maalah	41,90
Ain Chouhada	13,47	Maacem	42,60
El Mayene	14,28	Azil Abdelkader	43,20
Selmana	16,50	Baata	43,47
Dahra	17,20	Charouine	45,00
Beni Guecha	20,00	Hanchir Toumghani	46,40
Mih Ouensa	20,20	Tircine	47,30
Beni Zentis	21,00	Tousnina	47,60
El Hadjadj	21,10	Besbes	47,90
Hadj Mechri	21,50	Meghila	48,40
Djezzar	22,40	Ksabi	50,00
Gourigueur	22,50	Chehaima	50,00
Belaas	23,30	Taoudmout	50,90
Beni Milleuk	24,70	Larbaa	52,60
Deldoul	25,60	Beidha	53,10
Guettara	26,90	Doucen	56,70
Douis	27,00	Chahbounia	60,40
Oued Morra	27,45	Sidi Naamane	64,90
Beni Chaib	27,70	El Khemis	68,70
El Mazeraa	28,00	Safsaf El Ouesra	68,70
Beni Lahcene	28,10	Sidi Damed	69,20
El Mokrani	28,45	Bouaiche	89,40
Beni Boutaleb	29,10	Mohamed Boudiaf	91,80
Sidi Abed	30,64	Bouti Sayeh	94,80
Naima	31,20	Ksar Kaddour	96,10
Mnaguer	31,70	Talmine	70,50
Sed Rahal	32,00	El Ghicha	87,50
Madna	32,50	Bennacer Benchohra	87,80
Tinerkouk	33,90	Ain Ouksir	89,30
Nekmaria	35,95		

Incidence de la pauvreté par commune (Autoconsommation prise en compte)

Wilaya	Commune	Indice de la pauvreté alimentaire (%)	Indice de la pauvreté extrême (%)	Wilaya	Commune	Indice de la pauvreté alimentaire (%)	Indice de la pauvreté extrême (%)
Relizane	El Ouldja	3.2	0	Mostaganem	Nekmaria	34.8	11.4
Batna	Azi Abdelkader	3.4	0	Djelfa	Guettara	34.9	8.7
Tipaza	Beni Milleuk	9.8	3.6	Djelfa	Douis	35	16.1
Tébessa	El Mezraa	11.9	2.5	Saida	Tircine	35.9	20.4
Sidi Bel Abbès	Taoudmout	12.9	11.8	Laghouat	Hadj Mechri	38	16.8
Bechar	Ksabi	13.3	4.1	Médéa	Baata	39.7	15.3
Adrar	Tinerkounk	15.4	3.9	Tiaret	Meghila	41	28.0
Tébessa	Gourrigueur	15.5	9.2	Djelfa	Deldoul	41.9	23.1
Chlef	Breira	16.6	2.1	M'sila	Belaiba	42.1	23.4
Tissemsilt	Beni Chaib	17.2	6.0	Médéa	Ouled Halla	42.3	31.8
Chlef	El Hadjadj	17.9	3.7	Médéa	Chahbounia	42.7	24.7
Tissemsilt	Larbaa	18.9	11.4	Laghouat	Beidha	43.5	21.0
Oum El Bouaghi	Ain Diss	19.8	4.0	Biskra	Besbes	43.9	14.4
Tissemsilt	Sidi Abed	20.1	3.7	Tiaret	Tousnima	44	24
El Oued	Mih Ouensa	20.9	7.0	Mostaganem	Ouled Maalla	46.1	27.9
Tiaret	Chehaima	20.9	10.4	Laghouat	Oued Morra	46.8	22.8
Ouargla	M'naguer	21.5	13.4	Médéa	Sidi Naamane	49	23.7
Chlef	Dahra	21.6	6.0	Tiaret	Faidja	50.2	26.9
Bouira	El Mokrani	22.5	5.7	Tissemsilt	Maacem	50.9	29.1
Ain Defla	El Maine	22.6	3.4	Tiaret	Madna	52.5	35.6
Relizane	Dar Ben Abdellah	22.9	2.1	Adrar	Charouine	60.9	43.4
Djelfa	Sed Rehal	23.9	7.8	Médéa	Bou Aiche	62.6	53.1
Djelfa	Selmana	24.4	5.2	M'sila	Bouti Sayeh	63	59.9
Relizane	Hamri	24.7	7.7	Oum El Bouaghi	Hanchir Toumghani	63.5	33.1
Tissemsilt	Beni Lahcene	26.2	6.7	Médéa	Sidi Damed	64.2	49.7
M'sila	Zarzour	28.9	7.0	Biskra	Doucen	65.3	43.1
Relizane	Beni Zentis	29.5	12.1	Laghouat	Benaceur Ben Choura	65.5	55.1
Ain Defla	Belaas	30.5	1.9	Adrar	Talmine	65.9	36.1
Chlef	Ben Boutaleb	30.6	19.9	El Oued	Ben Ghecha	67.5	31.2
Tébessa	Saf Saf	31.3	25.3	M'sila	Mohamed Boudiaf	78.6	68.0
Tiaret	Naima	32	10.7	Médéa	Ain Ouksir	79.9	63.8
Djelfa	Ain Chouhada	32.5	10.8	Laghouat	El Ghicha	92.3	75.2
Djelfa	El Khemis	32.6	19.4	Adrar	Ksar Kadour	99.2	93.6

Etat actualisé des aides à l'emploi selon les indications fournies par l'ADS

Nombre d'aides à l'emploi 2004-2005 (source : ADS)

Communes	Population	CPE 2004	CPE 2005	ESIL 2004	ESIL 2005	TUP-H 2004	TUP-H 2005
Charouine	8 678	7	3	30	38	20	20
Ksar Kaddour	3 500			30	35	20	20
Tinerkouk	13 393	2	1	50	50	20	
Talmine	9 469		1	30	35		20
Timiaouine	4 206			70	35		20
Dahra	21 284	1	3	10	64	21	34
El Hadjadj	9 245	2	2	107	57	17	63
Breïra	11 808	4	3	85	23		58
Ben Boutaleb	2 551	1	4	85	51		23
Benacer Bench.	7 948	8	12	40	36	53	17
Beidha	7 382	3	5	80	80	66	34
El Ghicha	5 718	6	8	90	40		34
Hadj Mechri	6 197	5	6	40	80	18	34
Oued Morra	4 748	6	6	40	35	75	17
El Belala	2 566	7			40	31	
Hanchir Tou	18 775	17			135	108	
Ain Diss	2 741	4			30		
Azil Aek	12 134	6	7	20	23		
Djezzar	17 657	13	12	40	47		
Besbes	6 481	23	5	24	23		
Doucen	21 212	11	7	27	26	19	
Ksabi	2 656	1	4	32	20	0	22
El Mokrani	4 857	5	5	40	21	24	21
Ain Guezzam	4 938			130	80		19
Saf Saf El O.	5 531	8	5	20	30		
El Ogla El M.	6 504	4	8	30	30		60
Gourriguer	5 708	7	4	20	30		
Telidjene	7 648	11	4	30	30		
El Mezeraa	5 145	8	6	20	30		120
Madna	2 681	5	3	38	40	27	
Naima	7 569	10	3	20	20	18	
Meghila	2 648	28	3	30	26	3	
Tousnina	10 955	21	5	50	26	3	
Chehaimia	10 099	12	7	30	20	15	
Faidja	5 590	5	4	20	18	35	38
Sed Rahal	11 812	6	2	50	30	28	
El Khemis	4 769	2	3		10	12	
Douis	10 356	3	4	65	20	46	
Guetara	11 151	1	2	20	20		
Selmana	14 008	2	2	50	35	9	
Ain Chouhada	8 337	3	2	53	10		
Deldoul	13 171	7	6	55	20	14	
Erraguene	4 088	1	1	15	25		

(suite) **Nombre d'aides à l'emploi 2004-2005** (source : ADS)

Communes	Population	CPE 2004	CPE 2005	ESIL 2004	ESIL 2005	TUP-H 2004	TUP-H 2005
Tircine	6 307	8	6	50	77	64	18
Zerdazas	12 258		5		20		
Taoudmout	1 991			30	35	19	
Bouaiche	8 635		1	20	18		11
Ouled Hellal	3 062	2	1	25	15		11
Baata	3 192	1		20	15		11
Sidi Naamane	21 478	6	10	30	43	18	11
Sidi Damed	3 784		1	15	15	17	9
Chahbounia	13 405	4	11	25	36		11
Ain Ouksir	5 366	2	1	20	15		10
Nekmaria	9 104	2	5	35	30	24	17
Ouled Maalah	8 948	6		45	22	27	16
Belaiba	20 839	1	3	20	29		
Bouti Sayah	7 806	4	5	15	22		
Zarzour	1 876	2	3	12	18		
M. Boudiaf	12 305	4	6	12	18	15	
M'naguer	11 243	35	9	80	66	44	
Ouled Dahmane	14 777	10			30	18	15
Beni Chaïb	3 266	4	4	30	25	16	
Larbaa	2 823	4	4	27	24	57	
Maacem	4 671	4	4	27	20	57	
Sidi Abed	5 298	9	9	30	25	69	
Beni Lahcen	4 572	5	5	30	21	46	
Ben Guecha	1 036	1	1	10	10		
Mih Ouensa	11 779	1	1	40	45	66	59
Beni Mileuk	6 890	3		35	40	139	
Tassadane H.	17 623	3	8	120	83	87	224
El Maine	11 319	5	6	32	21	12	12
Belaas	5 303	4	5	23	20	12	12
Hamri	9 181	1	5	60	60		
Beni Zentis	10 655	2	8	70	70		
Dar Benabdallah	2 848			70	70		
Had Echkala	6 873	1	3	68	70	57	
El Ouldja	3 968		3	65	65	57	243
Total	632 395	410	301	2 907	2 767	1 623	1 364

